6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

2018

Rapport sur l'état d'avancement de la

mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique

Rapport régional concernant l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif à la **MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE**

Every drop counts
AMCOW
Count every drop
AFRICAN MINISTERS' COUNCIL ON WATER

ONU environnement
Programme des Nations Unies pour l'environnement

UN Environment-DHI Centre on Water and Environment

RAPPORT 2018 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE

RAPPORT RÉGIONAL CONCERNANT L'INDICATEUR 6.5.1 DES ODD RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE

2018

REMERCIEMENTS

Le présent rapport repose entièrement sur les efforts et contributions des hauts fonctionnaires et autres parties prenantes des 51 pays d'Afrique qui ont soumis des comptes rendus sur l'état de la mise en œuvre de l'indicateur 6.5.1 des objectifs de développement durable (ODD). Des référents nationaux ont coordonné les mécanismes de communication au sein des pays, et 17 pays d'Afrique ont organisé des ateliers multipartites, lesquels ont fourni des informations précieuses sur le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Ces ateliers ont été coanimés par les Partenariats nationaux de l'eau du Partenariat mondial pour l'eau (GWP).

La sélection des référents nationaux, ainsi que leur formation et accompagnement ultérieurs, ont été facilités par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE – ONU Environnement), le Centre pour l'eau et l'environnement PNUE-DHI, Cap-Net, le GWP et l'ONU-Eau.

L'analyse des données et l'élaboration du présent rapport ont été réalisées par un groupe de travail composé des membres suivants : Madiodio Niasse (auteur principal, consultant), Paul Glennie (auteur principal), Maija Bertule (responsable du soutien national et analyste principale des données) et Peter Koefoed Bjørnsen, du Centre PNUE-DHI, ainsi que (par ordre alphabétique des organismes d'affiliation) Alistair Rieu-Clarke (Commission économique pour l'Europe – CEE), Anita Gaju (Conseil des ministres africains chargés de l'eau – AMCOW), Henrik Larsen (DHI) et Alex Simalabwi, Jacques Rey et Josh Newton (GWP).

Un soutien financier a été apporté par l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA), le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le ministère néerlandais de l'Infrastructure et de la Gestion des eaux, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), par le biais de l'Initiative de suivi intégré des cibles des ODD relatives à l'eau et à l'assainissement (GEMI).

POUR CITER CE DOCUMENT

AMCOW, 2018, *Rapport 2018 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique – Rapport régional concernant l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif à la mise en œuvre de la GIRE*.

Copyright © Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), 2018

ISBN : 9788790634094
RÉVISION : Strategic Agenda
CONCEPTION ET MISE EN PAGE : Strategic Agenda

Présentation de l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6

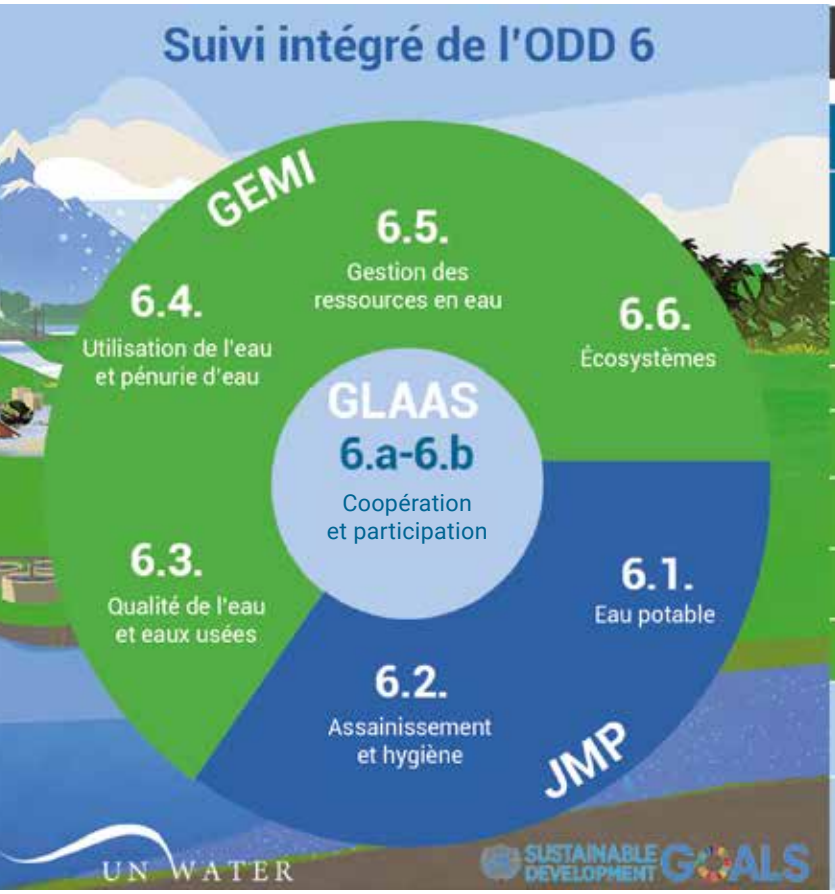

INDICATEURS	DÉPOSITAIRES
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité	OMS, UNICEF
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	OMS, UNICEF
6.3.1 Proportion des eaux usées traitées en toute sécurité	OMS, ONU-Habitat, UNSD
6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	ONU Environnement
6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	FAO
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	FAO
6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	ONU Environnement
6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif opérationnel de coopération en matière d'eau	UNESCO, CEE
6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	ONU Environnement, Ramsar
6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	OMS, ONU Environnement, OCDE
6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	OMS, ONU Environnement, OCDE

Pour en savoir davantage sur l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'eau et à l'assainissement, et sur l'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6, veuillez consulter la page www.sdg6monitoring.org.

TABLE DES **MATIÈRES**

Liste des figures iii
Liste des encadrés iv
Liste des tableaux iv
Avant-propos v

Résumé analytique 1

1 Contexte 4
1.1 Des accords politiques africains en faveur d'une meilleure gestion des ressources en eau 5
1.2 La gestion des ressources en eau dans le Programme 2030 6
1.3 Pourquoi la GIRE ? 7
1.4 Structure du rapport 8

2 Méthode de suivi et d'évaluation 9
2.1 Méthode de l'analyse 10
2.2 Présentation du questionnaire relatif à la mise en œuvre de la GIRE et du calcul de l'indicateur 10
2.3 La question de l'objectivité, de la transparence et de la comparabilité des réponses au questionnaire 11
2.4 Processus nationaux de collecte des données 12
2.5 Analyses sous-régionales 12

3 État d'avancement général de la mise en œuvre de la GIRE 15
3.1 État d'avancement par pays 17
3.2 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 18
3.3 Mise en œuvre de la GIRE au niveau sous-régional 19

4 Mise en œuvre des éléments de la GIRE 21
4.1 Élaboration et mise en œuvre de lois, de politiques et de plans (section 1 du questionnaire) 22
4.2 Création d'institutions et participation des parties prenantes (section 2 du questionnaire) 25
4.3 Application d'instruments de gestion (section 3 du questionnaire) 29
4.4 Financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau (section 4 du questionnaire) 35

5 Mise en œuvre de la GIRE au niveau transfrontière 39
5.1 Résultats des pays concernant l'indicateur 6.5.1 41
5.1.1 Résumé 41
5.1.2 Dispositifs et cadres organisationnels 42
5.1.3 Financement 43
5.1.4 Partage de données 43
5.1.5 Genre 44
5.2 Divergence au sein des bassins et aquifères transfrontières 45
5.3 Analyse sous-régionale de la coopération transfrontière 45

6 Harmonisation du processus de compte rendu sur la GIRE en Afrique et à l'échelle mondiale 48
6.1 Comparaison des états d'avancement 50
6.2 Harmonisation des processus de collecte des données 51

TABLE DES **MATIÈRES**

7 Vers la pleine mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau 53
7.1 Difficultés et contraintes d'ordre général quant à la mise en œuvre de la GIRE en Afrique 54
7.2 Contraintes identifiées par les pays 55
7.3 Principaux catalyseurs de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique 57
7.4 Résumé des domaines d'action proposés 59
7.5 Conseils pratiques pour accélérer les progrès 62
7.5.1 Analyse de la situation nationale 63
7.5.2 Définition de cibles nationales 63
7.5.3 Élaboration de plans de travail et de budgets 64
7.5.4 Mobilisation de financements 64
7.5.5 Suivi et évaluation des progrès 65
7.5.6 Soutien des CER et des organisations transfrontières 65

Annexes

Annexe 1 Questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1
Annexe 1.1. Aperçu du questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 A-2
Annexe 1.2 Questionnaire portant sur l'indicateur 6.5.1 accompagné des descriptions des différents seuils A-3
Annexe 2 État d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique par question
Annexe 2.1 Répartition des pays africains en fonction du degré de mise en œuvre des éléments de la GIRE A-13
Annexe 2.2 Degré moyen de mise en œuvre des éléments de la GIRE en Afrique A-14
Annexe 3 Données nationales relatives à l'indicateur 6.5.1 : mise en œuvre de la GIRE A-15

Source : pixabay.com

LISTE DES **FIGURES**

Figure 1 Pays ayant communiqué leurs données concernant l'indicateur 6.5.1 des ODD **12**
Figure 2 Les sous-régions de l'AMCOW (à gauche) et les six CER (à droite) **13**
Figure 3 Mise en œuvre de la GIRE dans les différents pays d'Afrique **17**
Figure 4 Base de référence pour l'indicateur 6.5.1 en Afrique : niveau de mise en œuvre de la GIRE dans les différents pays (sur une échelle de 0 à 100). **17**
Figure 5 Répartition des notes relatives à l'indicateur 6.5.1 par degré de mise en œuvre de la GIRE en Afrique, sur 51 pays déclarants **18**
Figure 6 Moyennes sous-régionales et distribution par pays des notes de mise en œuvre de la GIRE **20**
Figure 7 Niveaux moyens de mise en œuvre des quatre dimensions de la GIRE en Afrique et dans le monde **22**
Figure 8 Mise en œuvre moyenne des éléments de l'environnement favorable (politiques, lois et plans) à différents niveaux, par pays et par sous-région **24**
Figure 9 État de la mise en œuvre de politiques, de lois et de plans basés sur les approches de la GIRE **24**
Figure 10 État de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion des bassins/aquifères par pays **25**
Figure 11 Niveaux moyens de mise en œuvre des cadres institutionnels et de la participation des parties prenantes par pays et par sous-région **27**
Figure 12 Niveaux moyens de mise en œuvre de dispositifs institutionnels et participation des parties prenantes par question **28**
Figure 13 Niveaux de mise en place d'institutions à l'échelle des bassins ou des aquifères par pays **29**
Figure 14 Niveaux moyens de mise en œuvre d'instruments de gestion par pays et par sous-région **32**
Figure 15 État de la mise en œuvre d'instruments de gestion des ressources en eau **32**
Figure 16 Niveaux de mise en œuvre d'instruments de gestion des aquifères **33**
Figure 17 État de la mise en œuvre d'instruments de gestion des écosystèmes **34**
Figure 18 État de la mise en œuvre d'instruments de gestion visant à réduire les risques de catastrophe **34**
Figure 19 Niveaux moyens de mise en œuvre des instruments financiers pour la gestion des ressources en eau par pays et par sous-région **37**
Figure 20 État de la mise en œuvre du financement de la gestion des ressources en eau **37**
Figure 21 État de la mise en œuvre des budgets infranationaux ou des budgets des bassins/aquifères pour l'investissement **38**
Figure 22 État de la mise en œuvre de la collecte de recettes **38**
Figure 23 Niveaux de mise en œuvre des éléments de la GIRE au niveau transfrontière **41**
Figure 24 Niveaux de mise en œuvre d'accords transfrontières (question 1.2c – haut) et cadres organisationnels (question 2.2e – bas) **43**
Figure 25 Répartition des États membres selon leur niveau de financement en faveur d'une coopération transfrontière **43**
Figure 26 Répartition des pays selon leur niveau de partage transfrontière de données et d'informations **44**
Figure 27 Répartition des pays selon leur niveau de prise en compte et de réalisation des objectifs liés au genre au niveau transfrontalier **44**
Figure 28 Notes attribuées aux pays selon le niveau moyen de mise en œuvre au niveau transfrontière, auxquelles se superposent les bassins (gauche) et les aquifères (droite) transfrontières **45**
Figure 29 Niveaux moyens de mise en œuvre sous-régionale des éléments de la GIRE à l'échelle transfrontière **46**
Figure 30 Différences entre les résultats recueillis par le système lié aux ODD et ceux recueillis par le système WASSMO pour les quatre principaux éléments de la GIRE **50**
Figure 31 Différences dans les résultats de mise en œuvre de la GIRE, entre le système WASSMO et le processus de l'indicateur 6.5.1 des ODD **51**

LISTE DES **ENCADRÉS**

Encadré 1	ODD 6 – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	**6**
Encadré 2	Les ateliers multipartites à l'échelle nationale, un agent de changement	**13**
Encadré 3	Exemples d'environnements favorables efficaces visant à soutenir la GIRE	**25**
Encadré 4	Promotion de la participation des citoyens à la gestion des ressources en eau	**28**
Encadré 5	Cadres juridiques nationaux contribuant à remédier aux disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources en eau, du niveau national au niveau local	**29**
Encadré 6	Mise en œuvre de la GIRE au niveau du bassin hydrographique	**29**
Encadré 7	L'importance d'aménager et de suivre les ressources en eaux souterraines	**32**
Encadré 8	Difficultés en matière de collecte et de suivi des données liées aux eaux souterraines	**33**
Encadré 9	La gestion des écosystèmes liés à l'eau au niveau national est variable	**33**
Encadré 10	Difficultés liées à la mise en œuvre efficace d'instruments de gestion des risques de catastrophe liée à l'eau	**34**
Encadré 11	Risques liés à la forte dépendance aux financements de donateurs pour les systèmes d'information liés à l'eau à l'échelle des bassins	**35**
Encadré 12	Algérie : une augmentation impressionnante des dépenses publiques consacrées aux infrastructures liées à l'eau ces dernières années	**36**
Encadré 13	Soutien apporté par une contribution financière en matière d'eau (CFE) au Burkina Faso	**38**
Encadré 14	Exemples positifs de dispositifs transfrontières et de cadres organisationnels mis en œuvre en Afrique.	**42**
Encadré 15	Versement de cotisations aux organisations de gestion des bassins hydrographiques transfrontières – cas du Mali	**43**
Encadré 16	Les protocoles infranationaux facilitent l'intégration de la question du genre au niveau transfrontière	**44**
Encadré 17	Domaines d'action proposés dans le Rapport de situation de 2012 sur l'application de la GIRE en Afrique	**60**

LISTE DES **TABLEAUX**

Tableau 1	Aperçu des sujets abordés dans les questions de l'enquête pour les quatre dimensions de la GIRE, par niveau	11
Tableau 2	États membres des communautés économiques régionales	14
Tableau 3	Degrés de mise en œuvre globale de la GIRE, définition des seuils correspondants et interprétation	16
Tableau 4	Progrès accomplis en vue de la création d'un environnement favorable soutenant la GIRE dans les sous-régions africaines	23
Tableau 5	Progrès accomplis en matière de création d'institutions et de processus participatifs en vue de la mise en œuvre de la GIRE dans les sous-régions africaines	26
Tableau 6	Progrès relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de GIRE dans les sous-régions africaines	31
Tableau 7	État de la mise en œuvre du financement de la gestion des ressources en eau au niveau sous-régional	36
Tableau 8	Interprétation générale des catégories de mise en œuvre transfrontière pour cinq des questions	42
Tableau 9	Moyennes sous-régionales de mise en œuvre des éléments de coopération transfrontière	45
Tableau 10	Engagements et cadres politiques sous-régionaux en matière de coopération transfrontière	47

Avant-propos

Dans le cadre de sa mission de suivi des progrès de la mise en œuvre des principales initiatives régionales et mondiales relatives à l'eau, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) présente son rapport sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), conformément à plusieurs initiatives internationales, notamment la Vision africaine de l'eau pour 2025, les Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique (2008) et la cible 6.5 des objectifs de développement durable (ODD).

Les réponses de 51 pays d'Afrique au questionnaire concernant l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif à la mise en œuvre de la GIRE témoignent de progrès mitigés.

Plus de 80 % des pays d'Afrique déclarent avoir institutionnalisé la plupart des éléments de la GIRE. Cette performance remarquable est le résultat du travail acharné des gouvernements et organismes sous-régionaux de tout le continent, en application des principaux accords.

Toutefois, 70 % des pays d'Afrique signalent par ailleurs qu'ils ne disposent pas de capacités suffisantes pour mettre en œuvre lesdits éléments de manière efficace, et de nombreuses activités sont entreprises de façon ponctuelle à l'aide de financements non durables. Compte tenu de leur rythme actuel de mise en œuvre, ces pays ont peu de chances d'atteindre la cible 6.5 des ODD et doivent par conséquent s'attacher à accélérer le déploiement de la GIRE.

À l'ère des ODD, l'Afrique dispose aujourd'hui d'une occasion exceptionnelle de transformer le travail réalisé pour créer des institutions et un environnement favorables en retombées sociales, économiques et environnementales grâce à la mise en œuvre d'activités pratiques de gestion des ressources en eau.

L'Afrique et la communauté internationale enregistrent des progrès en matière de gestion de l'eau. La réalisation de bon nombre des ODD nécessite toutefois une coordination accrue des efforts à tous les niveaux. La mise en œuvre de la GIRE constitue l'étape la plus importante à franchir pour atteindre l'ODD 6, et le point de départ idéal d'une planification intégrée des différents ODD. Pour assurer la réussite de cette planification, il sera indispensable d'impliquer plusieurs parties prenantes, y compris des acteurs extérieurs au secteur de l'eau.

La stratégie 2018-2030 de l'AMCOW définit le cadre de cette planification et de cette mise en œuvre intégrées. L'AMCOW, de par ses relations étroites avec l'Union africaine, s'emploie à favoriser un engagement politique accru et continuera à s'appuyer sur ses partenariats nationaux, sous-régionaux et internationaux afin d'assurer la sécurité des approvisionnements en eau et de l'assainissement pour tous en Afrique.

Dr Canisius Kanangire
Secrétaire exécutif de l'AMCOW

Résumé analytique

Les décisions concernant l'affectation et l'utilisation efficaces, durables et équitables des ressources en eau sont fondamentales pour le développement durable. Leur importance est illustrée par le sixième objectif de développement durable (ODD), qui vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable », et par de nombreux engagements et stratégies politiques mis en place en Afrique ces vingt dernières années.

D'ici à 2050, l'Afrique comptera pour plus de moitié dans l'accroissement de la population mondiale. Alors que la demande en eau ne cesse de s'intensifier sur le continent afin de répondre à cette croissance démographique et de satisfaire tous les domaines du développement, et dans un contexte de hausse des niveaux de pollution, l'objectif de mise en œuvre d'une gestion efficace des ressources en eau reste un enjeu prioritaire.

Plusieurs contraintes empêchent une gestion efficace des ressources en eau sur le continent africain, notamment la généralisation de la pauvreté et le manque d'infrastructures de maîtrise de l'eau. Ce problème est particulièrement critique compte tenu de l'importante variabilité des précipitations en Afrique, un phénomène qui s'aggrave en raison du changement climatique. L'instabilité politique du continent est un défi majeur, car la gestion des ressources en eau nécessite une forte volonté politique et des efforts soutenus à long terme, afin d'établir des cadres juridiques et des institutions de gestion de l'eau viables. Parmi les autres contraintes, citons l'insuffisance des financements alloués au secteur de l'eau et en particulier aux questions de gouvernance liées au développement et à la gestion des ressources en eau ; le manque de capacités des institutions et du personnel à tous les niveaux ; les déséquilibres persistants et profondément ancrés entre hommes et femmes ; et le rôle marginal du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques dans les processus de décision relatifs à l'eau.

La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) favorise l'atteinte d'objectifs de sécurité hydrique, mais également de ceux relatifs à la durabilité de l'agriculture et de la production énergétique, à la durabilité et à la résilience des villes, à la santé et à l'égalité des sexes.

Le présent rapport s'appuie sur les données fournies par 51 pays d'Afrique en réponse à l'enquête mondiale visant à établir un cadre de référence pour l'indicateur 6.5.1 des ODD concernant le degré de mise en œuvre de la GIRE (sur une échelle de 0 à 100). Ce rapport régional consacré à l'Afrique a été réalisé à la demande du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW).

Il s'intéresse au degré de mise en œuvre (très faible à très élevé) de 30 éléments de la GIRE. Ces éléments concernent la création d'un environnement favorable (politiques, lois et plans), les dispositifs institutionnels et la participation des parties prenantes, les instruments de gestion d'appui à la prise de décisions avisée et le financement de la gestion durable des ressources en eau.

I Situation actuelle de la mise en œuvre globale de la GIRE en Afrique

Le score moyen réalisé par l'Afrique concernant la mise en œuvre globale de la GIRE sont inférieurs à la moyenne mondiale (41 contre 49), avec des performances nationales allant du niveau « très faible » (score le plus faible : 10) au niveau « moyen-élevé » (score le plus élevé : 65).

La plupart des pays d'Afrique (71 %) se situent dans les catégories « moyen-faible » à « très faible » en matière de mise en œuvre de la GIRE, ce qui signifie que leur capacité à assurer une mise en œuvre efficace est nettement insuffisante, la plupart des activités relatives à la GIRE étant entreprises de façon ponctuelle, à l'aide de financements non durables. Compte tenu des tendances récentes et des stades actuels de mise en œuvre de la GIRE, on s'attend à ce que près des trois quarts des pays africains (36 sur 51) n'atteignent pas la cible 6.5 des ODD mondiaux (« [d]'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ») à moins que leurs progrès ne s'accélèrent de manière significative.

Mise en oeuvre de la GIRE dans les différents pays d'Afrique (indicateur 6.5.1 des ODD)

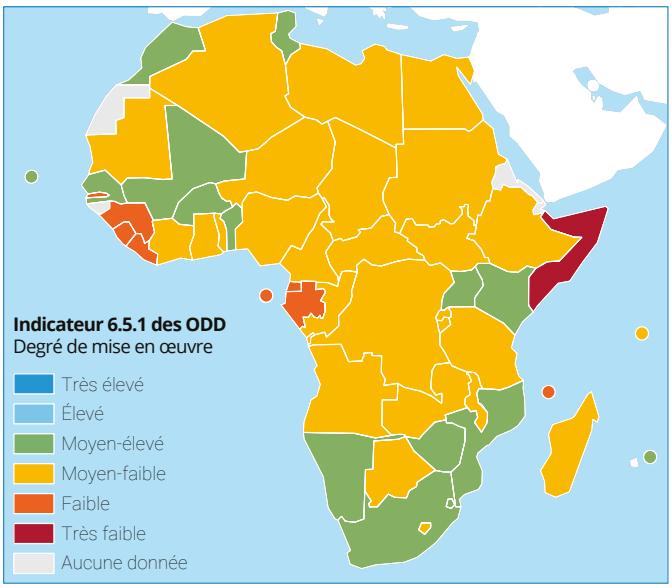

De tels progrès sont pourtant à la portée de nombreux pays d'Afrique, sachant que 82 % d'entre eux ont institutionnalisé la plupart des éléments de la GIRE, ce qui leur fournit une base solide pour favoriser la mise en œuvre à tous les

niveaux. S'ils veulent atteindre la cible 6.5, les pays doivent se donner pour ambition de définir des cibles nationales ou sous-régionales adaptées à leur situation, ainsi que des cibles à l'échelle des bassins (transfrontières), le cas échéant.

Des différences sous-régionales en matière de mise en œuvre

La mise en œuvre de la GIRE diffère sensiblement d'une sous-région à une autre. En moyenne, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe affichent les meilleurs scores (50 et 49), tandis que les scores moyens sont d'environ 10 points de moins en Afrique de l'Est et de l'Ouest (37 et 42). Toutefois, les différents pays enregistrent des résultats très variables au sein de ces sous-régions. En Afrique centrale, le niveau moyen de mise en œuvre de la GIRE (28) est inférieur de près de dix points à celui enregistré en Afrique de l'Est, avec une répartition relativement uniforme entre les pays.

Une mise en œuvre variable des quatre dimensions de la GIRE

Le niveau de mise en œuvre en Afrique est variable entre les quatre dimensions de la GIRE : les notes s'élèvent en moyenne à 33 pour le financement, à 40 pour les instruments de gestion, à 46 pour la création d'un environnement favorable et à 47 pour les institutions et les processus participatifs. Ces notes correspondent à un niveau de mise en œuvre « moyen-faible ». L'Afrique accuse un retard d'environ cinq points par rapport à la moyenne mondiale en ce qui concerne l'environnement favorable et les institutions, huit points en matière de financement et 11 points s'agissant des instruments de gestion.

Un important retard pour certains éléments de la GIRE

Pas moins de 98 % des pays d'Afrique (50 sur 51) font état de financements insuffisants pour réaliser les investissements prévus dans la gestion des ressources en eau à l'échelle des sous-régions ou des bassins (infrastructures, notamment). À l'échelle nationale, 86 % des pays d'Afrique sont dans cette position. En outre, 44 % déclarent ne collecter aucune recette auprès des utilisateurs.

Les progrès au niveau des bassins/aquifères ont été particulièrement lents en Afrique, malgré quelques exemples positifs. Les scores moyens concernant les institutions (37), les plans (34) et les instruments de gestion destinés aux bassins (38) et aux aquifères (30) comptent parmi les plus faibles. En d'autres termes, bien qu'il existe parfois des institutions chargées des bassins ou des aquifères, celles-ci ne disposent généralement pas de capacités suffisantes pour élaborer efficacement des plans de GIRE. Leur recours à des instruments de gestion est souvent limité et réservé à des projets ponctuels, à court terme.

Environ 87 % des pays d'Afrique signalent que les instruments de gestion des écosystèmes (lorsqu'ils existent) ne couvrent pas l'ensemble des différents types d'écosystèmes et des différentes zones du pays. De plus, 71 % affirment que les instruments destinés à la réduction des risques de catastrophe ne couvrent pas correctement les zones à risque.

S'agissant des dispositifs de partage de données, 68 % des pays font état d'une couverture insuffisante dans différents secteurs et au sein de leur territoire. La gestion des connaissances relatives à l'eau constitue un domaine critique et stratégique, qui reste cependant fortement tributaire de financements externes et à court terme.

Dans l'ensemble, l'Afrique obtient de moins bons résultats lorsque la mise en œuvre de la GIRE a trait à des activités pratiques visant à résoudre les problèmes de gestion de l'eau proprement dits : ses performances sont ainsi moins bonnes en ce qui concerne la mise en œuvre et le financement de la GIRE que pour la mise en place d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable ; de même la mise en œuvre de la GIRE est moins efficace au niveau des sous-régions (sur le terrain) qu'au niveau national.

La coopération transfrontière montre la voie à suivre

La coopération transfrontière est extrêmement importante en Afrique, où les 48 pays continentaux partagent 134 bassins ou aquifères transfrontières. Environ 80 % des pays africains affirment avoir adopté des dispositifs et des cadres organisationnels pour leurs principaux bassins et aquifères transfrontières. Cependant, près de 60 % indiquent que les financements reçus représentent moins de la moitié des contributions convenues et que le partage de données et d'informations est limité.

Appui régional et sous-régional en faveur de l'accélération des progrès

Les initiatives et les efforts visant à accélérer la mise en œuvre de la GIRE en Afrique sont soutenus de plusieurs manières. Que ce soit sous l'égide de l'Union africaine et de l'AMCOW au niveau continental ou des communautés économiques régionales et des organisations de bassins hydrographiques et d'aquifères transfrontières au niveau sous-régional, les plus hautes autorités politiques se sont engagées ces dernières années à investir dans les infrastructures liées à l'eau et à améliorer la gouvernance des

ressources en eau. Ces engagements sont renforcés par une série de plans et de stratégies. Depuis sa création en 2006, la Facilité africaine de l'eau est ainsi devenue un instrument de financement clé concernant la gestion de l'eau en Afrique.

Domaines d'action recommandés pour accélérer la mise en œuvre de la GIRE

Pour faire progresser la GIRE, les pays africains doivent moins s'attacher à l'élaboration de politiques, lois et stratégies de niveau national et mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre d'activités de gestion des ressources en eau sur le terrain, plutôt que de se focaliser sur l'élaboration de politiques, lois et stratégies de niveau national.

Accroître les financements destinés à la gestion des ressources en eau, et notamment aux infrastructures de maîtrise de l'eau

1. Engager et mettre en place des processus de consultation et des efforts de sensibilisation au niveau de l'Union africaine et/ou des communautés économiques régionales en vue d'adopter une résolution pour accroître les financements destinés à la gestion des ressources en eau provenant des budgets nationaux.

2. Capitaliser, partager et répliquer les bonnes pratiques de mise en œuvre d'approches et de modèles de financement de l'investissement dans la gestion de l'eau, à partir des pratiques d'usage et de gaspillage de l'eau (application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, par exemple).

3. Augmenter les contributions financières des communautés économiques régionales destinées au développement et à la gestion des ressources en eau dans leurs États membres et bassins hydrographiques respectifs.

Renforcer les capacités régionales d'appui à la mise en œuvre de la GIRE

4. Renforcer la capacité des communautés économiques régionales à soutenir la mise en œuvre de la GIRE sur leur territoire respectif et favoriser les liens entre les différents ODD.

5. Lancer un programme décennal pour le renforcement des capacités afin de soutenir la mise en œuvre de la GIRE à tous les niveaux.

6. Harmoniser les systèmes de gestion et de communication des informations relatives à l'eau à l'échelle mondiale (ODD), régionale (AMCOW), sous-régionale (communautés économiques régionales) et nationale ainsi qu'au niveau des bassins/aquifères transfrontières.

Approfondir la coopération transfrontière

7. Encourager la création et la mise en œuvre de dispositifs de coopération transfrontière dans les pays qui en sont dépourvus.

8. Aider les organisations transfrontières existantes à renforcer la coopération interétatique et à promouvoir la GIRE aux différents niveaux.

Apporter un soutien ciblé

9. Renforcer la gouvernance des aquifères à l'échelle nationale et transfrontière.

10. Appuyer la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle sous-régionale (au niveau des bassins/bassins versants et des territoires décentralisés). Les pays ciblés sont ceux où le degré de mise en œuvre de la GIRE est « moyen-faible » et « moyen-élevé ».

11. Fournir un soutien concerté et ciblé à certains pays afin d'accélérer la mise en œuvre de la GIRE. Les pays ciblés sont ceux qui sortent d'un conflit et/ou les 36 pays ayant un degré de mise en œuvre de la GIRE inférieur ou égal à « moyen-faible ».

Ce rapport se conclut par des conseils pratiques destinés à aider les pays et les organismes régionaux et transfrontières à réaliser des analyses plus détaillées à l'échelle nationale, à définir des objectifs nationaux, à élaborer des plans de travail et à budgétiser et obtenir des financements, de façon à accélérer la mise en œuvre de la GIRE. L'implication d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de différents secteurs est essentielle à la réussite de la plupart de ces activités. Les processus multipartites utilisés pour rendre compte des indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 des ODD peuvent être mis à profit pour poursuivre le dialogue et faire progresser les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable sur l'ensemble du continent africain.

CONTEXTE

1

Source : pixabay.com

Déterminer comment mettre en valeur, affecter et utiliser les ressources en eau de manière efficace, durable et équitable est une démarche fondamentale pour le développement durable. Ces décisions influencent en effet tous les aspects du bien-être de l'humanité et de l'environnement, notamment la santé, la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, l'égalité des sexes et la qualité de vie dans les zones rurales et urbaines. Les processus de décision sont complexes et nécessitent une collaboration entre les gouvernements, les agences et organisations, le secteur privé et les citoyens à l'échelle internationale, nationale et locale. Par ailleurs, les pressions exercées sur les ressources en eau ont tendance à s'accentuer, la hausse de la demande entraînant une pénurie d'eau croissante, tandis que les niveaux de pollution sont généralement en augmentation et que l'on observe une multiplication et une intensification des conflits liés à l'eau.

Conscientes de cette situation, les nations d'Afrique se sont engagées à adopter une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par le biais d'initiatives et d'accords nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. La mise en œuvre de la GIRE est un processus à long terme qui consiste à créer et à faire appliquer des dispositifs visant le développement et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources connexes afin de maximiser la prospérité économique et sociale de façon équitable et durable.

1.1 Des accords politiques africains en faveur d'une meilleure gestion des ressources en eau

Établie à l'aube du 21e siècle, la Vision africaine de l'eau pour 2025 a été le fruit d'un processus participatif mené dans chacune des sous-régions africaines. Cette vision commune est celle d'« une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et la protection de l'environnement »[1]. Ce document appelle à l'« adoption et [à la] mise en œuvre des principes et politiques de GIRE ». Il formule de nombreuses recommandations axées sur différents éléments de la GIRE, notamment les réformes institutionnelles, la participation des parties prenantes et la transparence (en intégrant la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes), la collecte de données et le financement au niveau des bassins/aquifères et à l'échelle locale, nationale et transfrontière.

Bien que ce document ne constitue pas en lui-même un engagement politique, il a suscité de nombreux engagements politiques en favorisant une terminologie et une compréhension communes de la situation de l'époque, et en proposant une vision partagée. La plupart des engagements et des accords conclus par la suite font d'ailleurs référence à la Vision africaine de l'eau pour 2025. Parmi les principaux engagements politiques africains ayant trait à la gestion des ressources en eau, il convient de citer[2] :

1. La Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique (2004), qui comprend des engagements relatifs à la gestion de l'eau au niveau des bassins et à la coopération transfrontière ;

2. Les Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique (2008), qui prévoient des politiques de gestion de l'eau, des cadres réglementaires, un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, une implication des autorités locales et du secteur privé, ainsi que des instruments financiers ;

3. La Déclaration de Durban (2017)[3], qui soutient la mise en œuvre du sixième objectif de développement durable (ODD 6) à travers le partage de modèles de bonnes pratiques, la hausse des dotations budgétaires destinées à la sécurité hydrique et à l'assainissement, la facilitation de la formulation et de la mise en œuvre de modèles de financement par les ministres chargés de l'eau et des finances, et le renforcement des institutions nationales et transfrontières œuvrant dans le domaine de l'eau.

De nombreux aspects abordés dans ces engagements sont couverts par les 33 questions du questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 des ODD sur la mise en œuvre de la GIRE (section 1.2).

Le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) a été créé par la Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau en 2002. Il a pour mission d'« assurer un leadership politique, une orientation stratégique et des activités de plaidoyer concernant la fourniture, l'utilisation et la gestion des ressources en eau à des fins de développement socioéconomique durable et de préservation des écosystèmes africains ». L'une de ses tâches consiste à suivre les progrès dans la mise en œuvre des principales initiatives régionales et mondiales sur l'eau. En 2016, l'AMCOW a lancé le Système de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau en Afrique (WASSMO) afin de remplacer l'ancien système papier. Ce système en ligne intègre des indicateurs de l'ensemble des ODD relatifs à l'eau (voir la section 1.2 et le chapitre 6). La mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau va dans le sens des trois principales priorités stratégiques et de l'ensemble des quatre priorités et actions transversales de la stratégie 2018-2030 de l'AMCOW.

[1] Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission de l'Union africaine (CUA), Banque africaine de développement, 2003, ***Vision Africaine de l'eau pour 2025 : Exploitation équitable et durable de l'eau aux fins de développement socioéconomique.*** Addis-Abeba, Éthiopie.

[2] La plupart des engagements politiques concernés sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.amcow-online.org/.

[3] Signée à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2017.

Priorités stratégiques

1. Assurer la sécurité hydrique
2. Garantir une gestion sûre de l'assainissement et de l'hygiène
3. Promouvoir la bonne gouvernance des ressources en eau et la coopération relative aux eaux transfrontières

Priorités et actions transversales

1. Renforcer la résilience de l'eau et de l'assainissement face au changement climatique
2. Contribuer au financement suffisant et durable des programmes en faveur de l'eau et de l'assainissement
3. Améliorer les systèmes de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances
4. Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

1.2 La gestion des ressources en eau dans le Programme 2030

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Ce Programme, qui présente les 17 ODD et leurs 169 cibles portant sur des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, vise à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir la prospérité pour tous. Les ODD établissent des cibles mondiales ambitieuses, censées être universellement pertinentes et applicables à l'ensemble des pays.

L'ODD 6 vise à « [g]arantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » et comprend des cibles portant sur tous les aspects du cycle de l'eau douce (encadré 1). Les ODD relatifs à l'eau s'inspirent des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – lesquels concernaient essentiellement l'alimentation en eau et l'assainissement – tout en envisageant une approche plus globale de la gestion de l'eau.

Les cibles adoptées par les États membres visent à améliorer la qualité des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène (cibles 6.1 et 6.2) ; à accroître le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux usées (cible 6.3) ; à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et assurer la viabilité des prélèvements (cible 6.4) ; et à protéger les écosystèmes liés à l'eau (cible 6.6), le tout dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau (cible 6.5). Ces cibles traitent également des moyens de mise en œuvre qui permettront de réaliser ces objectifs de développement (cibles 6.a et 6.b). De plus amples informations sur les autres cibles et indicateurs de l'ODD 6 et sur les rôles et responsabilités des programmes et des organismes dépositaires sont fournies dans la figure présentée sur la page des remerciements du présent rapport.

ENCADRÉ 1

ODD 6 – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les cibles de l'ODD 6 présentent des corrélations directes et indirectes avec l'ensemble des 17 ODD, et avec plus d'un tiers des 169 cibles[4]. La mise en œuvre de la GIRE (cible 6.5) peut ainsi contribuer à renforcer les liens et à faciliter d'éventuels compromis avec les autres ODD, concernant notamment l'agriculture durable et la sécurité alimentaire (ODD 2), la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité des sexes (ODD 5), l'énergie (ODD 7), le travail décent et la croissance économique (ODD 8), l'industrie, l'innovation et les infrastructures (ODD 9), la réduction des inégalités (ODD 10), la création de villes et de communautés durables (ODD 11), la consommation et la production responsables (ODD 12), l'action climatique (ODD 13), la vie sous-marine (ODD 14), la vie terrestre (ODD 15) ou encore la paix, la justice et le renforcement des institutions (ODD 16).

Deux indicateurs mesurent les progrès réalisés au titre de la cible 6.5 :

- l'indicateur 6.5.1 relatif au degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, sur une échelle de 0 à 100 (voir le chapitre 2) ;
- l'indicateur 6.5.2 relatif à la proportion de bassins hydriques transfrontières où est en place un dispositif opérationnel de coopération en matière d'eau.

Ces deux indicateurs sont complémentaires dans la mesure où ils portent sur les deux principaux aspects de la cible 6.5. Bien que l'indicateur 6.5.2 fasse l'objet d'un rapport distinct au niveau mondial, les liens entre ces deux indicateurs sont étudiés aussi bien dans le présent rapport (chapitre 5) que dans le rapport relatif à l'indicateur 6.5.2[5].

L'indicateur 6.5.1 est relié à l'ensemble des indicateurs de l'ODD 6, et notamment ceux concernant l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, l'alimentation en eau, l'assainissement, le traitement des eaux usées, la qualité de l'eau ou les écosystèmes d'eau douce. Étant donné qu'il s'agit d'un indicateur mesurant un processus, il présente également des liens étroits avec les indicateurs relatifs aux « moyens de mise en œuvre », à savoir les indicateurs 6.a.1 (aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement) et 6.b.1 (procédures encourageant la participation de la population locale).

Le questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 comprend une trentaine de questions portant sur divers aspects couverts par les engagements politiques africains susmentionnés (voir la section 2.2 pour un aperçu du questionnaire).

1.3 Pourquoi la GIRE ?

La mise en œuvre de la GIRE fournit un cadre global permettant de répondre à diverses demandes et pressions en matière de ressources en eau, quel que soit le secteur et à différentes échelles. Sa vocation première est de veiller à ce que les ressources en eau soient mises en valeur, gérées et utilisées de manière équitable, durable et efficiente.

Bien que le concept de GIRE soit relativement simple, sa mise en œuvre s'avère difficile et les pays font état de résultats mitigés. Du fait de l'adoption des ODD et de la reconnaissance du potentiel offert par la GIRE pour contribuer à la réalisation de plusieurs cibles dans le cadre d'une planification intégrée des différents objectifs, les exigences relatives à la GIRE sont aujourd'hui bien plus grandes qu'auparavant. **Dans le cadre du Programme 2030, la GIRE doit désormais progresser de manière plus concrète, plus rapidement et à une plus grande échelle que par le passé.** Pour atteindre l'ODD 6, il est nécessaire de se concentrer davantage sur les mécanismes permettant de mettre en œuvre et d'utiliser la GIRE (financement durable et résolution pragmatique des problèmes, notamment)[6].

La GIRE est parfois considérée comme une fin en soi, à laquelle on parviendrait en suivant une approche uniformisée[7], alors qu'il s'agit en réalité d'un processus long et continu qui peut et doit être adapté aux situations particulières. Les différents éléments de la GIRE peuvent être appliqués d'une multitude de façons par divers acteurs et à diverses vitesses. La mise en œuvre de ces éléments doit tenir compte des réalités locales, politiques, économiques et sociales de chaque pays. Si l'adoption d'une approche de GIRE peut servir de cadre global, de nombreux autres mécanismes et approches complémentaires peuvent favoriser la mise en œuvre de la GIRE et faire office de catalyseurs en vue d'atteindre les objectifs dans ce domaine. Citons par exemple :

- les programmes et plans relatifs à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire, à la création de villes durables, au développement durable et à la réduction des risques de catastrophe ;
- l'approche « Nexus », qui peut être un excellent moyen de faciliter le dialogue entre les secteurs concernés (l'alimentation, l'énergie, l'eau et les écosystèmes, par exemple) dans un contexte donné ;

[4] ONU-Eau, 2016, *Water and Sanitation Interlinkages Across the 2030 Agenda for Sustainable Development.* Genève, Suisse.

[5] Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2018, *Progrès relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières – Cadre de référence mondial de l'indicateur 6.5.2 des ODD*.

[6] Smith, M. et Clausen, T. J., 2018, *Revitalizing IWRM for the 2030 Agenda: World Water Council Challenge Paper for the High-Level Panel on IWRM at the 8th World Water Forum.* Brasilia, Brésil.

[7] Shah, T., 2016, *Increasing water security: the key to implementing the Sustainable Development Goals.* Partenariat mondial pour l'eau, document de référence du Comité technique nº 22.

- les approches intégrées, qui permettent de tenir compte des implications en amont et en aval et des effets de la gestion des terres sur l'environnement marin ;
- l'approche écosystémique et les solutions fondées sur la nature ;
- la gestion institutionnelle de l'eau ;
- la mise en œuvre de services d'alimentation en eau, d'assainissement, de traitement et de réutilisation des eaux usées ;
- les activités de gestion intégrée des inondations et/ou des sécheresses.

Il existe également d'autres approches et mesures de gouvernance en complément du cadre de la GIRE, notamment les Principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la gouvernance de l'eau, qui traitent de l'efficience et de l'efficacité des pratiques de gouvernance de l'eau, de la confiance dans les processus décisionnels et de l'engagement des parties prenantes[8].

En résumé, la mise en œuvre de la GIRE ne doit pas être considérée comme relevant uniquement des ministères chargés de l'eau, malgré le rôle de coordination que ces derniers sont appelés à jouer. Bien que les indicateurs relatifs à la gouvernance de l'eau ne soient pas nécessairement parfaits, un indicateur englobant les différents éléments de la GIRE permettra des retours d'information utiles afin de faciliter la mise en œuvre des aspects essentiels d'une bonne gestion des ressources en eau.

1.4 Structure du rapport

- **Méthode de suivi et d'évaluation :** le chapitre 2 présente la méthodologie utilisée pour la collecte des données et le calcul des indicateurs.
- **État d'avancement général de la mise en œuvre de la GIRE :** le chapitre 3 présente les principaux résultats enregistrés pour l'indicateur 6.5.1 des ODD à l'échelle nationale et sous-régionale. Il évalue également les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 6.5 et des engagements politiques africains dans ce domaine.
- **Mise en œuvre des éléments de la GIRE :** le chapitre 4 détaille les quatre grandes dimensions de la GIRE et les résultats des différentes questions de chaque section.
- **Mise en œuvre transfrontière de la GIRE :** le chapitre 5 présente le degré de mise en œuvre de la coopération transfrontière.
- **Harmonisation du processus de compte rendu sur la GIRE en Afrique et à l'échelle mondiale :** le chapitre 6 compare l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE déterminé par le système WASSMO (système d'information en ligne de l'AMCOW) et par le processus de compte rendu relatif à l'indicateur mondial 6.5.1. Il formule également des recommandations en vue d'harmoniser la collecte et la communication des données.
- **Vers la pleine mise en œuvre de la GIRE :** le chapitre 7 analyse les principaux atouts et contraintes de la mise en œuvre de la GIRE, propose des domaines d'action en vue de faire progresser cette dernière et fournit des conseils pratiques visant à accélérer la mise en œuvre.

Source : pixabay.com

[8] OCDE, 2015, *Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau.*

MÉTHODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

2

Source : pixabay.com

2.1 Méthode de l'analyse

L'analyse réalisée dans le présent rapport porte essentiellement sur les réponses apportées par les 51 pays d'Afrique dans le cadre du processus de collecte de données relatives à l'indicateur mondial 6.5.1 des ODD[9]. Elle s'appuie également sur d'autres sources d'information, notamment :

- les engagements et accords politiques africains conclus par les chefs d'État et ministres africains chargés de l'eau[10] ;
- les plans régionaux et stratégies régionales de l'AMCOW[11] et de l'Union africaine (UA)[12] ;
- le système WASSMO, système d'information en ligne de l'AMCOW consacré à l'eau et à l'assainissement.

Tout au long du rapport, des encadrés illustrent la situation de différents pays, en s'appuyant sur les commentaires formulés dans les zones de texte libre proposées afin d'étayer ou de justifier chacune des réponses dans le questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 (section 2.3), mais également sur les comptes rendus d'ateliers transmis par 14 pays (section 2.4).

Des tableaux, des cartes[13] et des graphiques sont également utilisés afin d'illustrer les résultats du rapport.

2.2 Présentation du questionnaire relatif à la mise en œuvre de la GIRE et du calcul de l'indicateur

L'enquête

L'indicateur 6.5.1 des ODD mesure le degré de mise en œuvre de la GIRE, sur une échelle allant de 0 à 100, à l'aide de 33 questions posées dans le cadre d'un questionnaire d'autoévaluation envoyé à chaque pays et structuré suivant les quatre grandes dimensions de la GIRE énoncées ci-après.

1. **Environnement favorable :** les conditions qui contribuent à favoriser la mise en œuvre de la GIRE (outils politiques, juridiques et de planification stratégique, notamment).
2. **Institutions et participation :** le rôle des diverses institutions politiques, sociales, économiques et administratives et autres groupes de parties prenantes qui contribuent à la mise en œuvre.
3. **Instruments de gestion :** les outils et activités qui permettent aux décideurs et aux utilisateurs d'opérer des choix rationnels et éclairés entre différentes actions.
4. **Financement :** les budgets et financements mis à disposition par différentes sources et utilisés en vue de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau.

Chacune de ces quatre sections comprend des questions portant sur l'échelle nationale, infranationale, locale, transfrontière et sur l'échelle des bassins/aquifères (voir le tableau 1), la cible 6.5 concernant en effet la mise en œuvre de la GIRE à tous les niveaux.

Les cinq questions relatives à la mise en œuvre transfrontière de la GIRE fournissent des renseignements complémentaires concernant l'indicateur 6.5.2 des ODD. Toutes les questions de l'enquête sont fournies dans l'annexe 1.1, et l'enquête complète est disponible en ligne[14].

Calcul de la note de l'indicateur

Chaque question de l'enquête est notée sur une échelle de 0 à 100, par paliers de 10, les différents seuils faisant l'objet d'une description spécifique (voir la section 2.3). Une moyenne des notes de toutes les questions est alors calculée pour chacune des sections et arrondie au nombre entier le plus proche. On établit ensuite une moyenne de ces quatre sections afin d'obtenir le score final de chaque pays pour l'indicateur 6.5.1, sur une échelle de 0 à 100.

Quel intérêt ce questionnaire présente-t-il pour les pays ?

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 6.5 à l'échelle mondiale repose sur le calcul d'un seul score global. En revanche, à l'échelle nationale, les notes et les justifications (zones de texte libre) indiquées pour chaque question présentent une importance accrue en tant qu'outils de diagnostic. Ces informations contribuent en effet à identifier les principaux éléments de la GIRE dont il convient d'intensifier la mise en œuvre suivant les priorités nationales.

---

[9] ONU Environnement, 2018, *Progrès relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau – Cadre de référence mondial relatif à l'indicateur 6.5.1 des ODD.*

[10] Ces engagements sont synthétisés dans : PNUE-DHI et DHI, 2016, *Mise en place d'un système de suivi et d'établissement de rapports pour le secteur de l'eau en Afrique – Cadre et Lignes directrices.* Disponible à l'adresse suivante : www.africawat-sanreports.org/IndicatorReporting/document (consulté le 26 août 2018).

[11] AMCOW, 2018, *Stratégie 2018–2030.*

[12] UA-AMCOW, 2016, *Le Programme d'Action Prioritaire 2016–2025 de Gestion des Ressources en Eau en Afrique (PAP-GRE).*

[13] Dans les cartes, les frontières de certains pays (pays insulaires, notamment) ont été simplifiées par souci de clarté. Ces cartes n'impliquent aucune prise de position de la part de l'AMCOW, des organisations contributrices ou des éditeurs quant au statut juridique des pays ou territoires, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites ou à leurs appellations.

[14] Disponible à l'adresse suivante : http://iwrmdataportal.unepdhi.org.

Tableau 1. Aperçu des sujets abordés dans les questions de l'enquête pour les quatre dimensions de la GIRE, par niveau.

	1. Environnement favorable	2. Institutions et participation	3. Instruments de gestion	4. Financement
Échelle nationale	• Politiques • Lois • Plans	• Autorités • Coordination intersectorielle • Capacités • Participation de la population • Participation des entreprises • Objectifs liés à la dimension de genre	• Suivi de la disponibilité • Gestion de l'utilisation de l'eau • Contrôle de la pollution • Gestion des écosystèmes • Gestion des catastrophes	• Budget consacré à l'investissement • Budget consacré aux coûts récurrents
Échelle infranationale	Politiques	Objectifs liés à la dimension de genre	Échange de données et d'informations	• Budget consacré à l'investissement (au niveau infranational ou des bassins) • Recettes collectées
Bassin/ aquifère/local	Plans de gestion du bassin/de l'aquifère	• Organisations de bassins/ d'aquifères • Participation de la population locale	• Instruments de gestion du bassin • Instruments de gestion de l'aquifère	
Transfrontière	Dispositifs de gestion	• Dispositifs opérationnels • Objectifs liés à la dimension de genre	Échange de données et d'informations	Financements destinés à la coopération
États fédéraux uniquement	Loi provinciale sur l'eau	Autorités provinciales	–	–

En outre, réunir de multiples parties prenantes afin de parvenir à un consensus sur les réponses à l'enquête peut être un moyen intéressant de renforcer la coordination et la collaboration intersectorielles. Ces deux aspects sont étudiés dans la section 2.4 et dans le chapitre 7.

2.3 La question de l'objectivité, de la transparence et de la comparabilité des réponses au questionnaire

La question de l'objectivité, de la transparence et de la comparabilité des réponses au questionnaire a été prise en compte à travers trois mesures :

1. Les pays ont été encouragés à organiser des processus multipartites afin de déterminer de manière consensuelle les réponses à apporter à chaque question (voir la section 2.4). Cette démarche a permis d'engager des dialogues intersectoriels et multiniveaux, et de veiller à ce que la plupart des principales parties prenantes du pays s'accordent sur les réponses à donner, d'où une évaluation plus réaliste de la mise en œuvre. Bien qu'il n'existe aucun moyen de vérifier systématiquement et précisément les comptes rendus des pays, ces processus multipartites sont le meilleur moyen d'obtenir des résultats plus fiables. Les pays ont affirmé qu'il était plus facile de parvenir à un consensus sur les notes lorsque celles-ci pouvaient s'appuyer sur des éléments factuels.

2. Pour chaque question, des instructions spécifiques ont été données concernant le degré de mise en œuvre correspondant aux six seuils suivants : 0, 20, 40, 60, 80 et 100 (voir l'annexe 1.2).

3. Pour chaque question, les pays ont été encouragés à justifier la note attribuée à l'aide d'informations concernant par exemple les difficultés spécifiques rencontrées lors de la mise en œuvre et à décrire les diverses mesures prises afin de faire progresser la GIRE. Ces remarques, qui constituent une source d'information précieuse sur la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle nationale, sont utilisées tout au long du présent rapport afin d'illustrer les étapes franchies par les différents pays et les différentes formes de mise en œuvre. Elles facilitent le consensus, permettent une évaluation des progrès réalisés au fil du temps, renforcent la transparence et fournissent des renseignements sur le contexte national. Il convient toutefois de signaler que tous les pays n'ont pas justifié les notes attribuées, un problème qui pourrait être traité dans les futurs exercices de compte rendu.

En outre, des efforts ont été déployés afin de garantir une excellente qualité des données : des séminaires de formation en ligne ont été organisés à l'intention des référents nationaux et les questionnaires envoyés ont été soumis à des processus de contrôle qualité.

Malgré les mesures énumérées ci-dessus, il est entendu que les réponses des pays conservent une certaine part de subjectivité, en particulier lorsque les processus multipartites ont été menés de manière moins approfondie. En définitive, bien que les résultats soient attribués par les pays et qu'ils aient une valeur indicative, les comptes rendus nationaux d'autoévaluation sont appelés à servir aux pays eux-mêmes en les aidant à poursuivre la mise en œuvre de la GIRE. L'enjeu le plus important n'est donc pas tant de comparer les résultats des différents pays, mais plutôt de savoir comment ces pays utiliseront ces informations et d'étudier l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE au fil du temps. À l'échelle nationale, l'enquête peut servir d'outil de diagnostic assez simple afin d'identifier les domaines dans lesquels le niveau de mise en œuvre de la GIRE est relativement faible ou relativement élevé. À l'échelle régionale, les 51 points de mesure (scores nationaux) donnent un bon aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique, même s'il convient de tenir compte de l'éventuelle subjectivité de ces différents points de mesure.

2.4 Processus nationaux de collecte des données

Processus nationaux de collecte des données

Le processus de collecte de données avait pour objectifs de s'appuyer sur les efforts de suivi déjà mis en place dans les pays et d'encourager les collectes de données nationales à l'initiative de ces derniers. Chaque État membre des Nations Unies a été invité à désigner un référent national responsable de l'indicateur 6.5.1, chargé de coordonner la collecte des données et leur envoi à l'ONU Environnement, organisme dépositaire des Nations Unies pour l'indicateur en question. Environ 80 % des référents relèvent de ministères nationaux chargés de la gestion de l'eau (ministères de l'Eau et de l'Environnement ou similaires), 8 % appartiennent à une agence de gestion de l'eau ou autre agence spécialisée, 4 % travaillent dans des bureaux nationaux de statistique, et les 8 % restants sont affiliés à différentes organisations.

Les référents ont été invités à concevoir un processus incluant dans la mesure du possible plusieurs groupes de parties prenantes afin que les réponses apportées à l'enquête soient le fruit d'un consensus entre différents acteurs. Dans la plupart des cas, les réponses à l'enquête ont été recueillies auprès de hauts fonctionnaires et de diverses parties prenantes sectorielles dans le cadre d'ateliers ou d'échanges directs.

Dans 17 pays d'Afrique, des ateliers de parties prenantes ont été organisés en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), les référents nationaux et les Partenariats nationaux pour l'eau du GWP (figure 1). Environ 450 parties prenantes ont participé à ces ateliers, qui ont non seulement favorisé les échanges et la recherche de consensus entre les parties prenantes, mais également permis d'obtenir des informations concernant les obstacles rencontrés et des exemples de mesures prises dans les différents pays afin de faire progresser la GIRE (encadré 2).

Environ 95 % des pays africains (51 sur 54) ont rendu compte de leur degré de mise en œuvre de la GIRE

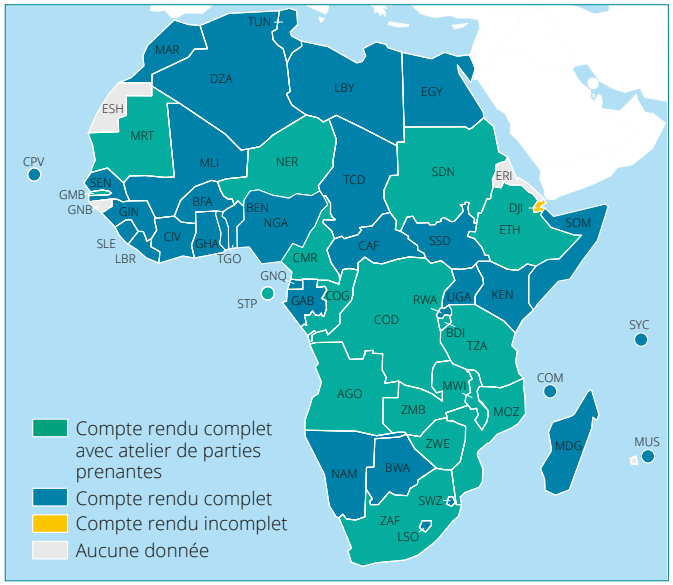

Figure 1. Pays ayant communiqué leurs données concernant l'indicateur 6.5.1 des ODD

Remarque : Djibouti a envoyé un questionnaire incomplet, et aucune réponse n'a été reçue de l'Érythrée et de la Guinée-Bissau.

2.5 Analyses sous-régionales

Les résultats publiés dans ce rapport sont présentés à trois grands niveaux :

1. Échelle continentale : soit les valeurs moyennes pour l'ensemble des pays d'Afrique, soit la ventilation par pays pour chaque degré de mise en œuvre.

2. Échelle sous-régionale : suivant les cinq sous-régions de l'AMCOW, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (figure 2).

3. Échelle nationale : échelle représentée dans les cartes utilisées au fil du rapport et dans les exemples nationaux exposés dans les encadrés.

ENCADRÉ 2

Les ateliers multipartites à l'échelle nationale, un agent de changement

Au total, 17 pays d'Afrique ont organisé des ateliers multipartites animés par les Partenariats nationaux de l'eau afin de remplir le questionnaire. Ces ateliers ont systématiquement réuni divers ministères gouvernementaux et organismes concernés, et parfois également d'autres parties prenantes telles que des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises. Cette stratégie présentait plusieurs avantages, à savoir :

- Un retour d'information a été apporté sur le questionnaire, jugé utile pour permettre aux pays d'évaluer objectivement leurs progrès en matière de GIRE en vue d'une gestion et d'une utilisation durable des ressources en eau (au Mozambique, par exemple). Au Soudan, en revanche, les participants ont trouvé le questionnaire trop compliqué. Les participants tanzaniens ont souligné la nécessité d'une approche plus coordonnée pour assurer le suivi de l'ensemble des cibles et indicateurs de l'ODD 6 et d'en rendre compte.
- Dans la plupart des cas, les participants ont débattu et négocié avant d'attribuer un score aux différentes questions.
- Dans certains cas, ce processus a motivé les participants (individuels et collectifs) à collaborer afin de surmonter les problèmes identifiés, d'accélérer les progrès au niveau de leurs propres institutions ou de faire pression en faveur du changement. En Gambie, les parties prenantes ont convenu que cet exercice leur avait permis de mieux connaître la GIRE et sa mise en œuvre, et les participants se sont engagés à promouvoir cette approche dans leurs différentes institutions. En Zambie, les participants ont fait observer que ce processus leur avait surtout permis de prendre conscience des retombées positives qu'un renforcement de la mise en œuvre de la GIRE aurait sur le développement économique, environnemental et humain. Le Malawi, la Mauritanie et d'autres pays ont formulé des recommandations spécifiques visant à faire progresser la GIRE.

Ces résultats illustrent bien le fonctionnement d'une approche intégrée et montrent qu'un document final négocié est plus susceptible de rendre compte de la réalité de la situation des différents pays, de susciter une adhésion plus large et de cibler les étapes les plus importantes à franchir.

L'analyse des résultats des cinq sous-régions africaines facilite la coordination et permet d'établir des priorités. Les communautés économiques régionales pourront souhaiter agréger les données de leurs États membres uniquement afin d'accompagner ces derniers dans la planification.

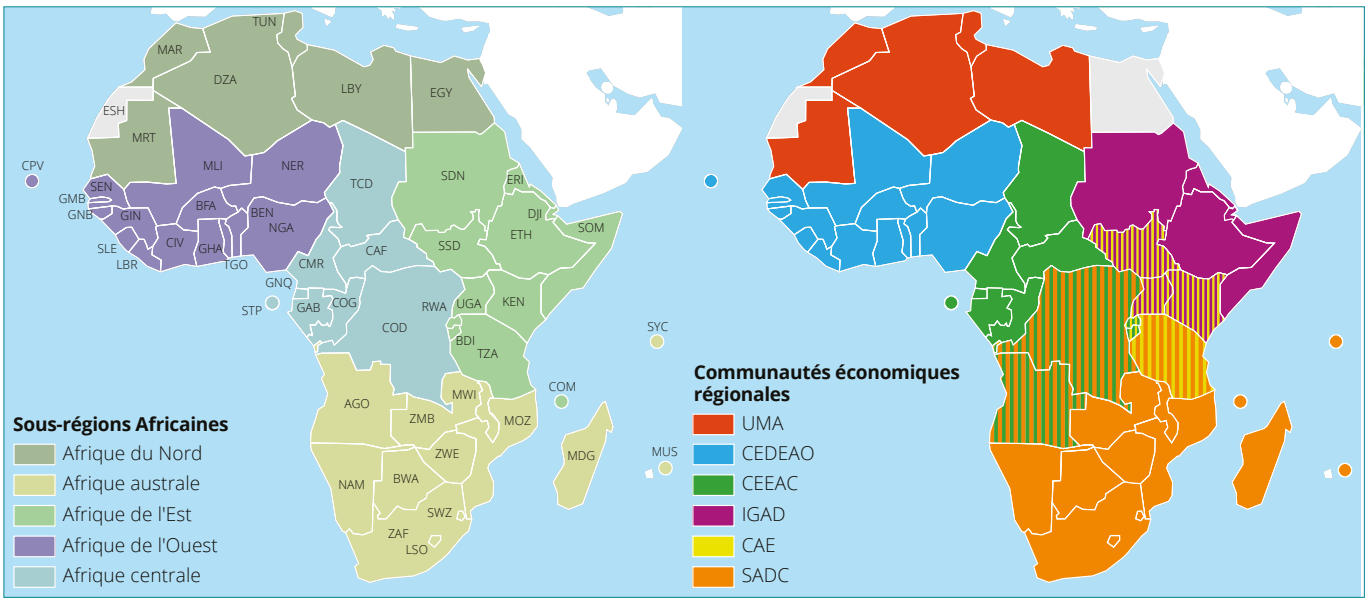

Figure 2. Les sous-régions de l'AMCOW (à gauche) et les six CER (à droite)

Remarque : Les noms des sous-régions ont été raccourcis dans l'ensemble des figures par souci de concision, et certains États insulaires apparaissent sous forme de cercles par souci de clarté.

Tableau 2. États membres des communautés économiques régionales.

Communauté économique régionale		Pays*
UMA	Union du Maghreb arabe	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie (5)
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, **Kenya, Ouganda**, Somalie, Soudan, **Soudan du Sud** (8)
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est	**Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie** (6)
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe	Afrique du Sud, **Angola,** Botswana, Comores, Eswatini**, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, **République démocratique du Congo,** Seychelles, **Tanzanie,** Zambie, Zimbabwe (16)
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	**Angola, Burundi,** Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, **République démocratique du Congo, Rwanda,** Sao Tomé-et-Principe, Tchad (11)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo (15)

* Les pays indiqués en gras sont membres de plusieurs CER.

** Anciennement Swaziland.

Les analyses sous-régionales poursuivent un double objectif : faciliter l'apprentissage, la collaboration et la coordination entre les pays de chaque région, et permettre une hiérarchisation des activités entre les régions.

Les communautés économiques régionales (CER), en collaboration avec l'AMCOW et l'UA, peuvent jouer un rôle déterminant en aidant les pays à faire progresser la mise en œuvre de l'ensemble des éléments de la GIRE. La collaboration sous-régionale peut notamment passer par l'organisation d'activités de renforcement des capacités entre pairs, ou par l'établissement et la hiérarchisation des financements. L'Afrique compte huit CER, dont six sont concernées par la mise en œuvre de la GIRE.

Il existe une correspondance raisonnable, mais pas parfaite, entre les cinq sous-régions de l'AMCOW et les six CER (figure 2), huit pays étant actuellement membres de deux d'entre elles (tableau 2).

Source : pixabay.com

3

ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE

Source : pixabay.com

L'interprétation générale des différentes catégories de mise en œuvre correspondant au score global de l'indicateur 6.5.1 s'appuie sur la description des seuils utilisés pour les différentes questions (tableau 3). Ces derniers sont définis dans l'annexe 1.2, et certaines questions sont approfondies dans le chapitre 4.

Conformément à la cible 6.5, qui vise à assurer d'ici à 2030 la mise en œuvre de la GIRE à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière, un objectif mondial ambitieux a été fixé pour l'indicateur 6.5.1, à savoir, parvenir à un degré très élevé de mise en œuvre, soit à un score moyen situé entre 91 et 100. Sachant que les pays d'Afrique affichent généralement un niveau plus faible de mise en place de la GIRE, il est recommandé que les pays et/ou les sous-régions se fixent des objectifs inspirés de ce niveau mondial d'ambition, mais en tenant compte de la situation nationale et sous-régionale (voir la section 7.4).

Tableau 3. Degrés de mise en œuvre globale de la GIRE, définition des seuils correspondants et interprétation

	Échelle de notation	Interprétation générale de la note de mise en œuvre globale de la GIRE
Très élevé	91 - 100	Les éléments de la GIRE sont en grande majorité parfaitement mis en œuvre, les objectifs sont systématiquement atteints et les plans et programmes sont évalués et révisés régulièrement.
Élevé	71 - 90	Les objectifs des plans et des programmes en matière de GIRE sont généralement atteints et la couverture géographique et l'implication des parties prenantes sont généralement satisfaisantes.
Moyen-élevé	51 - 70	La capacité à mettre en œuvre les éléments de la GIRE est généralement appropriée et les éléments sont généralement mis en œuvre dans le cadre de programmes à long terme.
Moyen-faible	31 - 50	Les éléments de la GIRE sont généralement institutionnalisés et leur mise en œuvre est en cours.
Faible	11 - 30	La mise en œuvre des éléments de la GIRE a généralement commencé, mais leur adoption est limitée à travers le pays et l'implication des groupes de parties prenantes est potentiellement faible.
Très faible	0 - 10	La mise en œuvre des éléments de la GIRE n'a généralement pas commencé ou a pris du retard.

Source : pixabay.com

3.1 État d'avancement par pays

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. La plupart des pays (82 %) ont institutionnalisé la majeure partie des éléments de la GIRE, et leur mise en œuvre est en cours (niveaux de mise en œuvre « moyen-faible » et supérieurs). **Ces pays doivent s'appuyer sur cette base pour mettre en œuvre les éléments de la GIRE et accélérer les progrès.**
2. La plupart des pays d'Afrique (71 %) indiquent que leur capacité à assurer une mise en œuvre efficace est nettement insuffisante pour la majeure partie des éléments de la GIRE, la plupart des activités étant entreprises de façon ponctuelle à l'aide de financements non durables (niveaux de mise en œuvre « moyen-faible » et inférieurs). **Il convient de renforcer les capacités et d'accroître considérablement les financements et l'efficacité afin que la mise en œuvre de la GIRE entraîne des retombées positives sur le terrain.**
3. Le niveau de mise en œuvre de la GIRE dans les différents pays d'Afrique va de « très faible » (10) à « moyen-élevé » (65), et le continent enregistre un score moyen de 41, légèrement inférieur à la moyenne mondiale (49). **Les possibilités d'apprentissage entre les pays doivent être exploitées, mais les mesures prises doivent être adaptées au contexte national.**

Plus de la moitié des pays d'Afrique (53 %) affichent un niveau de mise en œuvre « moyen-faible ». Bien que certains dispositifs institutionnels soient parfois en place dans ces pays, leur application peut être limitée, en raison d'un manque de capacités, mais également d'une couverture géographique et d'une participation des parties prenantes généralement insuffisantes.

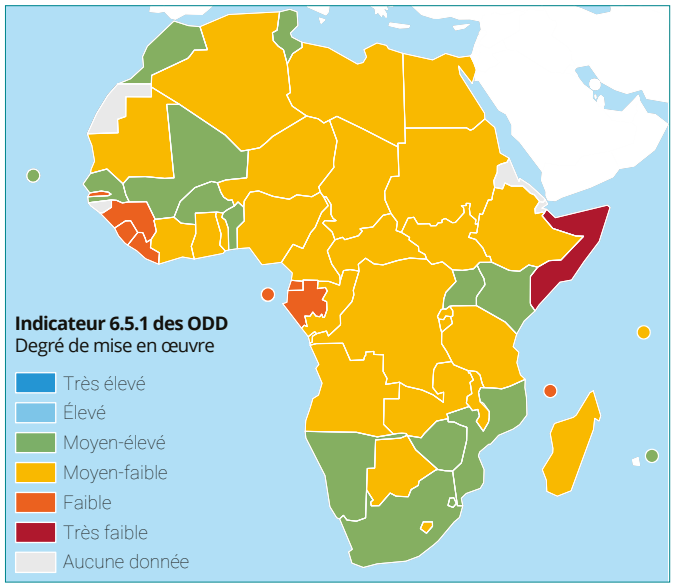

Figure 3. Mise en œuvre de la GIRE dans les différents pays d'Afrique

En Afrique, le degré de mise en œuvre de la GIRE va de « très faible » (10) à « moyen-élevé » (65), et la note moyenne est de 41, dans la catégorie « moyen-faible ».

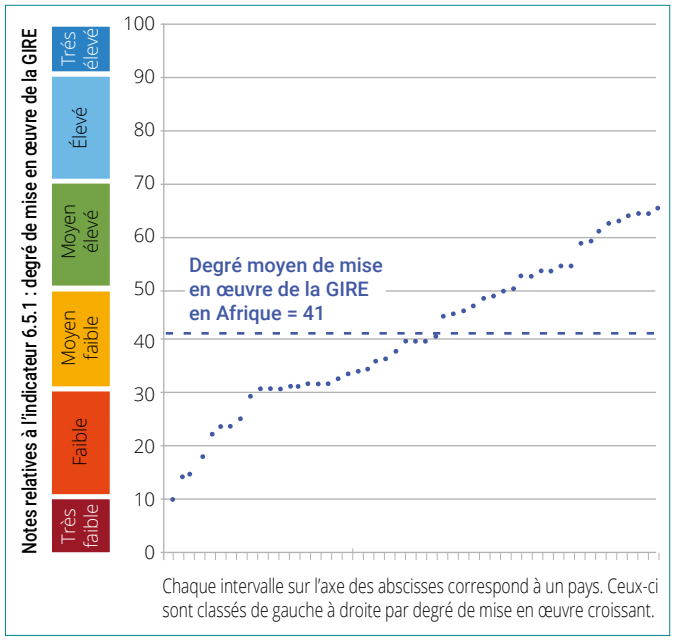

Figure 4. Base de référence pour l'indicateur 6.5.1 en Afrique : niveau de mise en œuvre de la GIRE dans les différents pays (sur une échelle de 0 à 100).

Quarante-deux pays (soit 82 %) ont institutionnalisé la plupart des éléments de la GIRE (niveaux de mise en œuvre « moyen-faible » et « moyen-élevé »). Il s'agit désormais de s'attacher à la mise en œuvre à tous les niveaux.

Pays par niveau			Échelle de notation	Référence	À l'horizon 2030
%		Nombre de pays			
0	Très élevé	0	91–100	Aucun pays n'a totalement mis en place les processus de GIRE et les programmes ne sont pas évalués et révisés.	–
0	Élevé	0	71–90	Aucun pays n'atteint généralement ses objectifs en matière de politiques de GIRE, malgré une couverture géographique et une implication des parties prenantes satisfaisantes.	
29	Moyen-élevé	15	51–70	29 % des pays mettent en œuvre la plupart des éléments de la GIRE dans des programmes à long terme.	Les pays figurant dans cette catégorie pourraient atteindre l'objectif mondial, mais des efforts soutenus et accrus doivent se concentrer sur les cibles 2030.
53	Moyen-faible	27	31–50	53 % des pays ont institutionnalisé la plupart des éléments de la GIRE et leur mise en œuvre est en cours, mais l'adoption des dispositifs n'est pas généralisée.	**71 % des pays ont peu de chances d'atteindre l'objectif mondial à moins que leurs progrès ne s'accélèrent de manière significative.** **Les pays doivent se donner pour ambition de définir des cibles nationales ou sous-régionales adaptées à leur situation, ainsi que des cibles à l'échelle des bassins (transfrontières), le cas échéant.**
16	Faible	8	11–30	16 % des pays ont commencé à déployer des éléments de GIRE. Leur adoption est cependant limitée à travers le pays et la participation des parties prenantes est potentiellement faible.	
2	Très faible	1	0–10		

Figure 5. Répartition des notes relatives à l'indicateur 6.5.1 par degré de mise en œuvre de la GIRE en Afrique, sur 51 pays déclarants

3.2 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs

Pour atteindre la cible 6.5 d'ici à 2030, un objectif mondial ambitieux a été fixé pour l'indicateur 6.5.1, à savoir, parvenir à un degré très élevé de mise en œuvre de la GIRE, soit à un score mondial moyen situé entre 91 et 100. Il s'agit d'une échéance plus tardive que pour certains objectifs relatifs aux éléments de la GIRE énoncés dans la Vision africaine de l'eau pour 2025, initialement censés être réalisés au plus tard en 2015. De même, la Déclaration de Sharm El-Sheikh visait

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. Si l'on en croit l'expérience des pays, les données factuelles et les progrès enregistrés dans le cadre d'enquêtes similaires menées en 2008 et 2012, près de trois quarts (71 %) des pays n'atteindront pas les objectifs africains et mondiaux à moins que leurs progrès ne s'accélèrent de manière significative (niveaux de mise en œuvre « moyen-faible » et inférieurs). **Dans ces pays, il convient d'accélérer considérablement les progrès et de définir des objectifs nationaux intermédiaires afin de faciliter la mise en œuvre.**

la réalisation des OMD avant fin 2015, même si plusieurs engagements avaient été pris sans qu'aucune date butoir ne soit précisée. La cible actuelle des ODD va dans le sens de nombreux engagements politiques pris par les chefs d'État et ministres africains chargés de l'eau. Par exemple, les engagements convenus lors de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau (PANAFCON) en 2003. Elle correspond également aux engagements assumés dans le cadre de la Déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement en 2015, ainsi que ceux énoncés dans la stratégie 2018-2030 de l'AMCOW et dans le programme commun d'action prioritaire de la CUA et de l'AMCOW concernant la gestion des ressources en eau en Afrique pour la période 2016-2025.

Dans la mesure où le présent rapport constitue essentiellement une évaluation de référence, il est difficile d'estimer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux et africains. Une analyse empirique ne pourra être menée qu'en suivant les résultats des comptes rendus ultérieurs concernant l'indicateur 6.5.1, et en utilisant une méthodologie directement comparable à celle utilisée dans la présente évaluation de référence. Faute de données empiriques, on sait de par l'expérience des pays au cours des dernières décennies que les progrès sont généralement lents et que la plupart des pays d'Afrique ont peu de chances d'atteindre les objectifs fixés à moins d'accélérer leur rythme de mise en œuvre. Ceci est particulièrement plus valable pour les 71 % qui affichent un niveau de mise en œuvre « moyen-faible », « faible » ou « très faible » (figure 5, section 3.1).

Il convient toutefois de signaler que la plupart des pays ont institutionnalisé et commencé à mettre en œuvre de nombreux éléments de la GIRE et qu'ils bénéficient de l'appui d'initiatives mondiales dans le cadre des ODD, ce qui leur donne une base solide pour accélérer leurs progrès. Il est donc recommandé que les pays définissent des objectifs en adéquation avec leurs capacités et leurs priorités nationales, afin d'encourager l'action sur le terrain et de poursuivre les progrès engagés (voir la section 7.5).

Bien que des rapports mondiaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE aient été publiés en 2008 et en 2012, ces évaluations n'avaient pas établi de grille de notation concernant la mise en œuvre de la GIRE, de sorte qu'il est difficile d'opérer une comparaison directe avec la base de référence des ODD. En outre, malgré une certaine similitude (et donc une certaine comparabilité) entre bon nombre de questions figurant dans les enquêtes réalisées en 2008, 2012 et 2017–2018, et dans la base de référence des ODD, ces différentes évaluations n'utilisaient pas la même méthode de collecte de données nationales et ne proposaient pas le même nombre de réponses possibles, ce qui complique également les comparaisons directes. Tout cela souligne la nécessité d'appliquer une méthode uniforme d'établissement de comptes rendus et d'évaluation tout au long de la période couverte par les ODD.

3.3 Mise en œuvre de la GIRE au niveau sous-régional

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. L'Afrique centrale est la seule sous-région affichant un faible degré de mise en œuvre de la GIRE (28). Toutes les autres sous-régions présentent un degré moyen-faible de mise en œuvre (notes comprises entre 37 et 50).
2. À l'exception de l'Afrique centrale, chaque sous-région comprend des pays atteignant un degré moyen-élevé de mise en œuvre.
3. En moyenne, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe obtiennent les notes les plus élevées (50 et 49), suivies de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest dont les notes sont inférieures d'environ 10 points (37 et 42).
4. **La mise en œuvre de la GIRE en Afrique centrale doit être une priorité. Le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), avec l'appui de l'Union africaine, doit mener des efforts en vue de faciliter la mise en œuvre au niveau national, et apporter son soutien à la CEEAC.**

L'Afrique du Nord et l'Afrique australe affichent des degrés similaires de mise en œuvre, avec des scores moyens de 50 et de 49 respectivement. Les pays de ces sous-régions présentent des niveaux de mise en œuvre « moyens-faibles » et « moyens-élevés ». La mise en œuvre dans ces sous-régions est en moyenne légèrement plus élevée qu'en Afrique de l'Est (37) et en Afrique de l'Ouest (42), dont certains pays affichent un faible degré de mise en œuvre. L'Afrique centrale, qui présente la note moyenne la plus faible (28), est la seule sous-région où aucun pays n'atteint la catégorie « moyen-élevé ».

Il convient donc d'accorder une attention particulière à cette sous-région dans le cadre des efforts visant à accélérer la mise en œuvre de la GIRE en Afrique. Alors que l'Afrique centrale possède généralement des ressources en eau abondantes, elle est confrontée à de grandes difficultés de mise en valeur et de gestion de ces ressources, en particulier en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. La moitié des 150 millions d'habitants de la région n'a effectivement pas accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau potable, contre 42 % en Afrique subsaharienne (11 % de la population mondiale), et 72 % n'ont pas accès à des services élémentaires d'assainissement (même pourcentage pour l'Afrique subsaharienne, contre

32 % au niveau mondial)[15]. L'Afrique centrale présente également un énorme potentiel en matière de développement de l'hydroélectricité, qui est inclus dans certaines cibles africaines[16]. Les cadres institutionnels et juridiques ainsi que les capacités professionnelles doivent être considérablement améliorés pour que l'hydroélectricité puisse se développer, en tenant dûment compte des retombées sociales et environnementales.

Les différences sous-régionales de mise en œuvre des divers éléments de la GIRE sont examinées au chapitre 4. Le rôle historique et potentiel que peuvent jouer les CER dans la facilitation de la mise en œuvre de la GIRE est examiné au chapitre 7.

En moyenne, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe affichent les degrés de mise en œuvre les plus élevés, avant l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, lesquelles sont suivies de l'Afrique centrale.

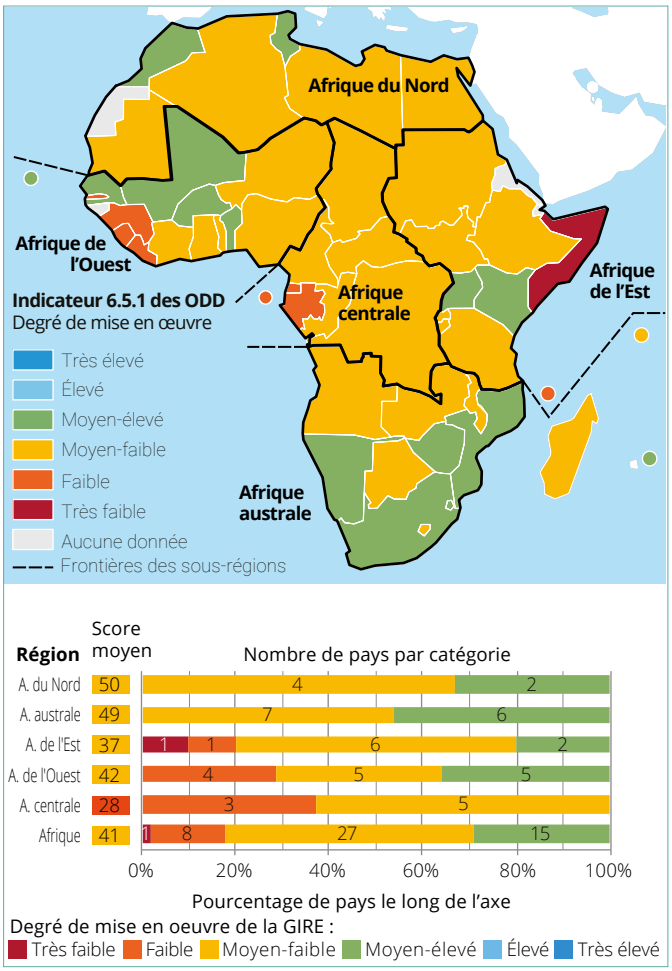

Figure 6. Moyennes sous-régionales et distribution par pays des notes de mise en œuvre de la GIRE

[15] L'Afrique centrale englobe 10 pays (voir la figure 2). Les pourcentages d'accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sont tirés de la publication de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2017, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD.* Genève, Suisse. Disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/01/JMP-2017-report-fr_0.pdf.

[16] Par exemple, dans la Déclaration de Syrte de la Conférence de niveau ministériel sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : les défis du changement climatique (2008).

MISE EN ŒUVRE DES ÉLÉMENTS DE LA GIRE

4

Source : pixabay.com

Le présent chapitre analyse le degré de mise en œuvre de la GIRE selon ses quatre dimensions : l'environnement favorable (politiques, lois et plans fondés sur la GIRE) ; les institutions et la participation ; les instruments de gestion ; et le financement. Il inclut également une analyse des 33 questions individuelles du questionnaire sur les éléments de la GIRE.

Dans les quatre dimensions de la GIRE, les scores moyens de l'Afrique se situent constamment au sein du niveau « moyen-faible », soit entre 31 et 50 (figure 7).

Les scores les plus faibles sont enregistrés pour les dimensions relatives à l'application et à la mise en œuvre de la GIRE sur le terrain, à savoir le financement (33) et les instruments de gestion (40). Le niveau de ressources financières consacrées à l'infrastructure liée à l'eau et à la gestion de l'eau est une indication de la force de la volonté politique ainsi que des moyens disponibles pour la mise en œuvre de la GIRE. Le niveau de progrès en matière d'élaboration et de mise en œuvre des instruments de gestion indique quant à lui la mesure dans laquelle la GIRE a progressé, de la mise en place d'un environnement et d'un cadre institutionnel favorables (politiques, plans et stratégies, mécanismes de participation publique, etc.) à l'application sur le terrain, y compris au niveau des autorités décentralisées chargées de l'administration et de la gestion des ressources en eau.

Des quatre dimensions de la GIRE, le financement obtient le score moyen le plus faible (33).

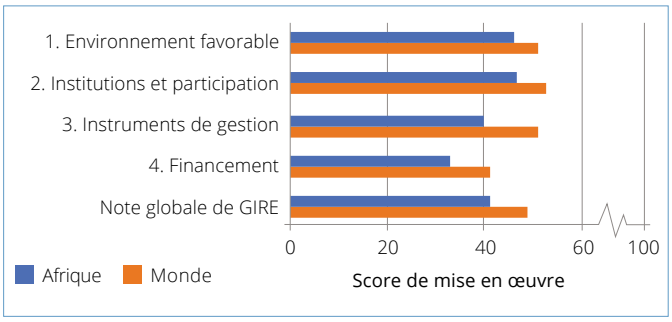

Figure 7. Niveaux moyens de mise en œuvre des quatre dimensions de la GIRE en Afrique et dans le monde

Il convient cependant de noter que ces résultats sont des moyennes pour l'Afrique tout entière. Au niveau national, les notes moyennes pour ces dimensions vont de 0 à 77, ce qui montre que chaque pays doit évaluer soigneusement ses propres points forts et points faibles en vue de progresser dans la mise en œuvre de la GIRE. Les sections 4.1 à 4.4 examinent cette question et les scores sont listés à l'annexe 3.

Chacune des quatre dimensions comporte des aspects transfrontières, mais ceux-ci sont examinés séparément au chapitre 5.

4.1 Élaboration et mise en œuvre de lois, de politiques et de plans (section 1 du questionnaire)

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. Les scores relatifs à la création d'environnements favorables sont considérablement plus élevés au niveau national (48) qu'aux « autres niveaux » (43) (politiques, lois et plans infranationaux, au niveau des bassins/aquifères, transfrontières). La mise en œuvre de la GIRE doit venir du niveau national et descendre jusqu'aux niveaux infranationaux, des capitales aux autorités de gouvernance décentralisées chargées de l'administration et des ressources naturelles (territoires et bassins versants).
2. Si l'on compare les sept éléments de la GIRE lié à l'environnement favorable, c'est au niveau des aquifères et au niveau infranational que les progrès sont les plus faibles (note moyenne de 34) – il en va de même au niveau mondial. **Les gouvernements, les organisations au niveau des bassins hydrographiques et les commissions économiques régionales doivent renforcer leurs efforts visant à améliorer l'environnement politique et juridique favorable en vue de la gestion intégrée des aquifères, y compris des aquifères communs à plusieurs pays.**
3. L'Afrique centrale obtient la note moyenne la plus faible (31) pour les sept éléments de l'environnement favorable, ce qui est inférieur de 15 et 20 points aux moyennes continentales et mondiales (46 et 51 respectivement) (tableau 4). En outre, l'Afrique centrale est la seule sous-région où aucun pays n'atteint la catégorie de mise en œuvre moyen-élevé (figure 8). **Il convient d'accorder une attention particulière à l'Afrique centrale afin d'accélérer la mise en œuvre de la GIRE en Afrique.**

L'environnement favorable porte sur la création de lois, de politiques et de plans visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE. Les avancées dans la mise en œuvre des éléments politiques, juridiques et de planification de cette dimension sont mesurées au niveau national et à d'autres niveaux (infranational et transfrontière).

La note de l'Afrique attribuée aux progrès accomplis en matière de création d'un environnement favorable visant à soutenir la GIRE au moyen de politiques et de lois est de 46, un résultat proche de la moyenne mondiale de 51 (tableau 4).

Au niveau sous-régional, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe affichent en moyenne un degré de mise en œuvre similaire pour la plupart des éléments de l'environnement favorable, et obtiennent une note plus élevée que les autres régions (tableau 4). L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest présentent des degrés de mise en œuvre plus faibles, bien que l'Afrique de l'Ouest enregistre la moyenne la plus élevée en matière de mise en œuvre de plans nationaux de GIRE. Cette situation s'explique en partie par le fait que la CEDEAO encourage ses États membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans de GIRE depuis deux décennies.

Durant cette période, chaque pays d'Afrique de l'Ouest a soit formulé un plan national de GIRE, soit élaboré une feuille de route en vue de formuler un plan national[17]. Cependant, ces actions ne se sont pas traduites par des plans au niveau des bassins ou des aquifères, domaine dans lequel l'Afrique de l'Ouest obtient la note la plus faible, à égalité avec l'Afrique centrale. Dans l'ensemble, l'Afrique centrale affiche un degré de mise en œuvre considérablement plus faible pour la plupart des éléments de l'environnement favorable.

Les pays d'Afrique centrale obtiennent les notes de mise en œuvre les plus faibles pour chaque élément de l'environnement favorable.

1. Environnement favorable	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	AFRIQUE	MONDE
1.1 Niveau national							
a) Politiques	63	55	54	51	33	51	55
b) Lois	62	65	46	45	34	51	56
c) Plans	50	50	36	51	23	43	49
Moyenne de la section 1.1	58	57	45	49	30	48	53
1.2 Autres niveaux							
a) Politiques infranationales	52	47	44	33	26	40	45
b) Plans au niveau des bassins/aquifères	43	45	31	26	26	34	42
c) Accords transfrontières	60	65	54	60	50	58	56
d) Lois provinciales (pays fédéraux)	–	–	26	30	–	27	59
Moyenne de la section 1.2	52	52	41	40	31	43	47
Moyenne de la dimension 1	55	55	43	45	31	46	51

Code couleur	Note la plus élevée	Note la plus faible

Tableau 4. Progrès accomplis en vue de la création d'un environnement favorable soutenant la GIRE dans les sous-régions africaines

Source : pixabay.com

[17] UEMOA, 2018, *États des lieux de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans l'espace UEMOA et Plan d'action*. Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ouagadougou, Burkina Faso.

Comme le montre la figure 8, les notes nationales et infranationales de mise en œuvre des éléments de l'environnement favorable présentent de grandes disparités, ce qui pourrait fournir des occasions de partager les idées et les expériences.

L'analyse de la répartition des pays par degré de mise en œuvre de la GIRE pour chaque élément de l'environnement favorable révèle que 63 % des pays africains se situent aux niveaux les plus bas, à savoir « moyen-faible », « faible » et « très faible ») (figure 9). Néanmoins, 29 % des pays sont classés au niveau « moyen-élevé », et 8 % au niveau « élevé ».

Une analyse des performances des pays en matière de mise en œuvre des sept éléments de l'environnement favorable montre des résultats aussi bien positifs que négatifs. En ce qui concerne le côté positif, plus de 50 % des pays atteignent ou dépassent le degré « moyen-élevé » (notes de 51 et plus) pour trois des sept éléments : l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales relatives aux ressources en eau reflétant les principes de la GIRE (1.1a) ; la formulation de lois nationales sur les ressources en eau (1.1b) ; et la mise en place d'accords transfrontières concernant les bassins et les aquifères partagés (1.2c).

Un certain nombre de pays africains atteignent un degré élevé ou très élevé de mise en œuvre pour six des sept éléments de la GIRE, l'exception étant la mise en œuvre de lois provinciales dans les États fédéraux[18].

Par ailleurs, certains pays africains affichent un degré très élevé de mise en œuvre concernant la formulation de lois nationales (1.1b), l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de GIRE (1.1c) (encadré 3), et la mise en place d'accords transfrontières opérationnels (1.2c) (voir la section 5.1 pour les accords transfrontières).

Toutes les sous-régions présentent des exemples de degré élevé de mise en œuvre de lois, de politiques et de plans, à l'exception de l'Afrique centrale.

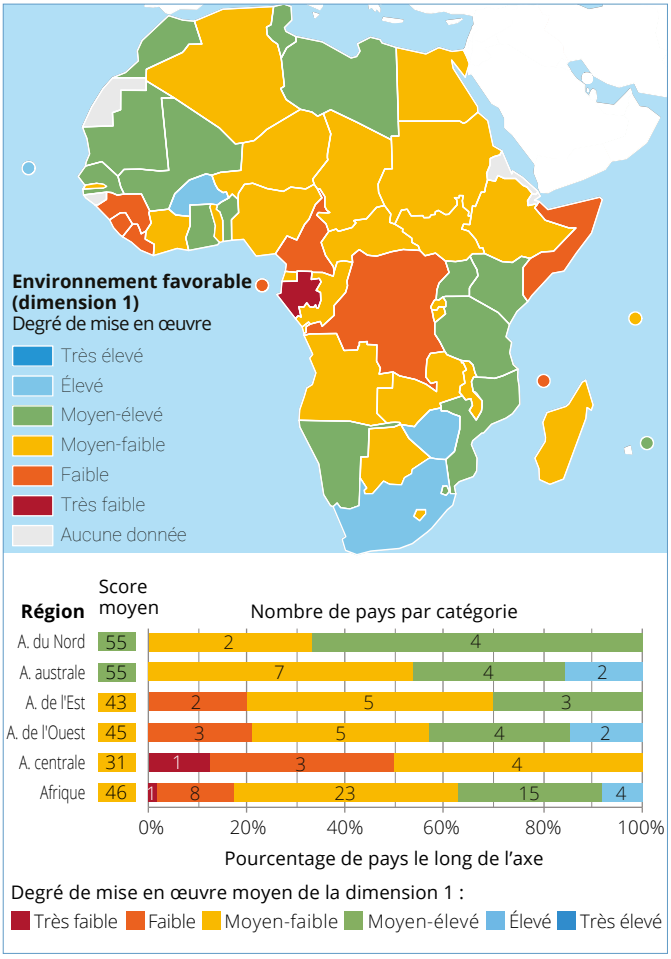

Figure 8. Mise en œuvre moyenne des éléments de l'environnement favorable (politiques, lois et plans) à différents niveaux, par pays et par sous-région

Environ 70 à 80 % des pays africains disposent de politiques, de lois et de plans nationaux approuvés et basés sur les principes de la GIRE (degrés de mise en œuvre « moyen-faible » et supérieurs). Ce chiffre tombe à 45 % en ce qui concerne les plans approuvés par les pays pour la plupart de leurs bassins et de leurs aquifères.

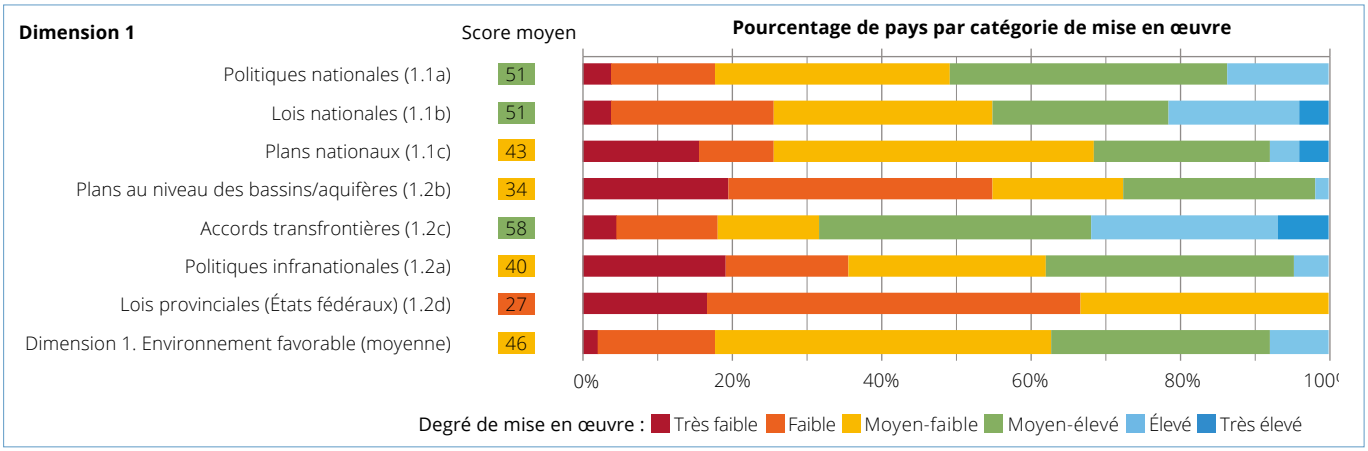

Figure 9. État de la mise en œuvre de politiques, de lois et de plans basés sur les approches de la GIRE

[18] États fédéraux africains : Comores, Éthiopie, Nigéria, Somalie, Soudan du Sud et Soudan.

ENCADRÉ 3

Exemples d'environnements favorables efficaces visant à soutenir la GIRE

Les pays situés dans la catégorie élevée de mise en œuvre, comme le **Burkina Faso** (Afrique de l'Ouest) et le **Zimbabwe** (Afrique australe), ont récemment approuvé une politique et/ou des lois nationales relatives aux ressources en eau et ont formulé et mis en œuvre des plans nationaux de GIRE. Ces pays très performants ont pris des textes d'application visant à rendre les lois-cadres opérationnelles. Des stratégies et des plans de GIRE sont également mis en œuvre à l'échelon infranational et au niveau des bassins nationaux et partagés les plus importants.

Après avoir élaboré sa Loi sur l'eau (1998), le Burkina Faso a formulé une Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001. Le Burkina Faso est le premier pays d'Afrique de l'Ouest à s'être engagé dans la formulation d'un plan national de GIRE, un processus lancé en 2003. Le pays en est actuellement à la troisième phase (2016-2020) de mise en œuvre de ce plan. Pour chacun des cinq principaux bassins du pays, une Agence de l'eau responsable de la mise en œuvre du plan directeur de gestion des ressources en eau a été créée. Le Burkina Faso est membre de l'Autorité du bassin du Niger et de l'Autorité du bassin de la Volta.

Le Zimbabwe a adopté une loi sur l'eau en 1998 et un plan national relatif à l'eau en 2013. Des plans de gestion du bassin hydrographique ont été élaborés pour les sous-bassins des fleuves Limpopo, Zambèze et Pungue. Le pays est également partie à des accords de gestion des ressources fluviales pour les bassins transfrontières du Limpopo et du Zambèze.

Environ 55 % des pays africains n'ont aucun plan de gestion des bassins et des aquifères ou sont actuellement en train d'en élaborer (mise en œuvre très faible et faible).

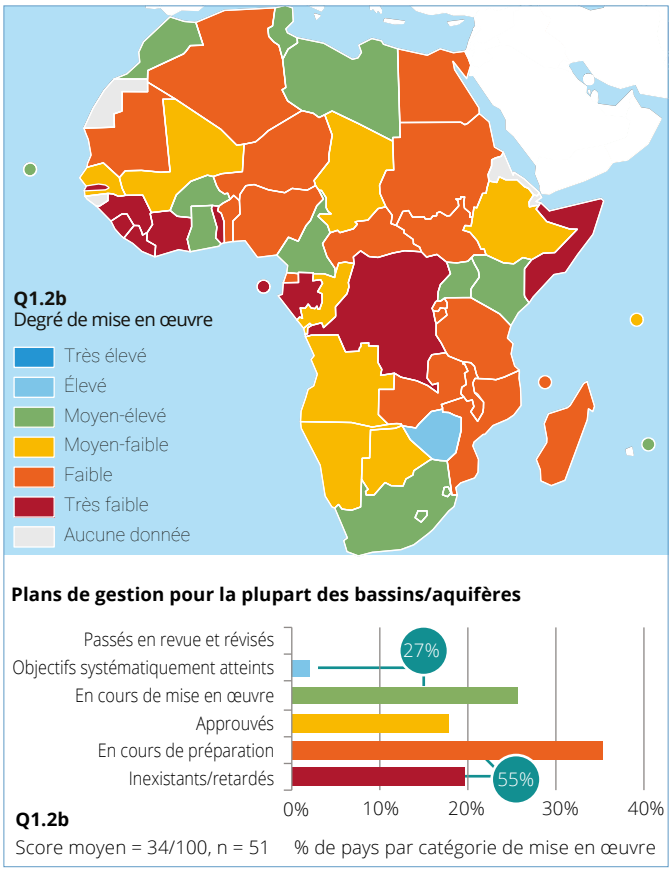

Figure 10. État de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion des bassins/aquifères par pays

En ce qui concerne le côté négatif, de nombreux pays africains semblent rencontrer de grandes difficultés dans la mise en œuvre de certains des éléments relatifs à l'environnement favorable. Environ 55 % des pays africains présentent un degré de mise en œuvre « faible » ou « très faible » concernant l'élaboration de plans de gestion des bassins et des aquifères (figure 10). En outre, un tiers des pays font face à des difficultés pour élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives à l'eau au niveau infranational.

4.2 Création d'institutions et participation des parties prenantes (section 2 du questionnaire)

La dimension de mise en œuvre de la GIRE relative aux institutions et à la participation se rapporte en particulier à l'éventail et au rôle des institutions politiques, sociales, économiques et administratives et à ceux des groupes de parties prenantes qui participent à la mise en œuvre de la GIRE. Cette dimension couvre le niveau infranational (autorités administratives, bassins versants hydrographiques et aquifères ; niveau central/provincial pour les États fédéraux) et le niveau supranational (en particulier les bassins transfrontières).

Comme le montre le tableau 5, les résultats globaux de l'Afrique en matière de création d'institutions et de processus inclusifs de prise de décisions en vue de la mise en œuvre de la GIRE se situent au niveau « moyen-faible », ce qui est légèrement en deçà du niveau mondial (« moyen-élevé »). Néanmoins, ce degré de mise en œuvre signifie que, en moyenne, des autorités et des institutions ont été mises en

place avec un mandat clair pour diriger les processus de prise de décisions concernant la gouvernance des ressources en eau, et qu'une participation inclusive et un partage des informations sont en place, notamment avec des entités du secteur privé.

Au sein du continent africain, c'est l'Afrique australe qui obtient le meilleur score (degré « moyen-élevé »), tandis que d'autres régions (Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest suivies de l'Afrique centrale) présentent un degré « moyen-faible ». Les notes sont plus élevées au niveau national qu'aux autres niveaux, ce qui correspond à la tendance générale observée pour d'autres dimensions de la GIRE.

L'Afrique centrale obtient le score moyen le plus faible non seulement en matière de création d'institutions et de mécanismes de participation inclusive en vue de la mise en œuvre d'une GIRE, mais aussi pour tous les autres éléments de cette dimension (à l'exception de ceux liés au genre) : les autorités dirigeant la mise en œuvre de la GIRE ; la coordination entre les autorités et les secteurs ; la participation des citoyens ; la participation du secteur privé ; le renforcement des capacités au niveau national ; et la création d'organisations fonctionnelles de gestion des bassins/aquifères.

En moyenne, l'Afrique australe obtient les notes les plus élevées en matière de participation des citoyens et d'objectifs liés au genre.

2. Institutions et participation	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	AFRIQUE	MONDE
2.1 Niveau national							
a) Institutions nationales	60	50	45	56	40	50	58
b) Coordination intersectorielle	57	62	52	55	44	55	63
c) Participation des citoyens	58	72	55	58	40	58	62
d) Participation des entreprises	58	53	46	52	35	49	55
e) Objectifs liés au genre	35	51	41	43	38	43	46
f) Renforcement des capacités	55	52	41	37	28	42	50
Moyenne de la section 2.1	54	57	47	50	37	50	56
2.2 Autres niveaux							
a) Organisations au niveau des bassins/ aquifères	57	48	34	41	1	37	46
b) Participation des citoyens	48	62	39	54	28	48	56
c) Objectifs infranationaux liés au genre	30	56	33	39	37	40	41
d) Objectifs transfrontières liés au genre	22	45	31	36	34	35	32
e) Organisations transfrontières	64	70	53	54	53	58	57
f) Organisations provinciales (États fédéraux)	–	40	24	30	–	27	55
Moyenne de la section 2.2	46	56	37	45	29	44	49
Moyenne de la dimension 2	50	56	42	48	34	47	53

Code couleur	Note la plus élevée	Note la plus faible

Tableau 5. Progrès accomplis en matière de création d'institutions et de processus participatifs en vue de la mise en œuvre de la GIRE dans les sous-régions africaines

Les faibles performances de l'Afrique centrale dans la dimension de la GIRE relative aux institutions et aux processus participatifs sont probablement dues à sa note relativement basse en matière d'environnement favorable, étant donné que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lois, de plans et de stratégies permettent de créer des institutions et des autorités responsables ainsi que des plateformes destinées à la participation des parties prenantes.

L'Afrique du Nord obtient la note la plus faible en matière d'objectifs liés à la dimension de genre, l'un des piliers de la GIRE. Ceux-ci incluent la prise en compte de l'égalité entre

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. Bien que 86 % des pays africains atteignent au moins un degré moyen-faible de mise en œuvre pour le volet de la GIRE relatif aux institutions et à la participation, on observe des variations importantes d'un pays et même d'une région à l'autre. L'Afrique centrale est la sous-région affichant la note la plus faible (34 contre 47 pour l'Afrique dans son ensemble) en matière de création d'autorités, d'institutions, et de plateformes et de procédures inclusives de prise en décisions en vue de la mise en œuvre efficace de la GIRE. **L'Afrique centrale a besoin d'un appui pratique (sensibilisation et renforcement des capacités en particulier) en vue d'accélérer les processus de réforme des politiques et des lois relatives à l'eau ainsi que la planification de la GIRE, et doit favoriser la participation multipartite inclusive et la création et/ou la consolidation d'institutions compétentes de gestion des ressources en eau.**

2. Les éléments de la mise en œuvre de la GIRE liés à la dimension de genre font partie des quelques domaines où l'Afrique atteint (au niveau national) voire dépasse (au niveau transfrontière) la moyenne mondiale. **Néanmoins, afin de tenir l'engagement fort en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration de la dimension de genre pris lors du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine en 2002, les pays africains, et en particulier l'Afrique du Nord, doivent faire plus attention aux questions de genre dans le cadre de leurs efforts relatifs à la GIRE.**

3. De nombreux pays africains rencontrent des difficultés soit pour créer soit pour gérer des institutions efficaces au niveau des bassins ou des aquifères. **Afin d'améliorer la mise en œuvre de la GIRE, les pays africains doivent renforcer leurs efforts visant à créer des institutions responsables de la gestion des bassins hydrographiques et des aquifères souterrains ainsi qu'à les soutenir.**

les sexes par les autorités décisionnelles et la mesure dans laquelle la question du genre est intégrée dans les politiques et les plans. La faible note de l'Afrique du Nord signifie que la question du genre est au mieux partiellement abordée au sein des institutions, dans les consultations et au cours des processus décisionnels. La performance du continent tout entier en la matière se situe au niveau « moyen-faible », ce qui suggère, par exemple, que la question du genre peut être intégrée dans les plans de gestion des ressources en eau, mais avec une mise en œuvre et un budget typiquement limités. Les pays africains doivent renforcer leurs efforts visant à remédier aux inégalités et aux biais en matière de genre dans le cadre de la gestion des ressources en eau, ceci afin de tenir l'engagement en faveur de l'intégration de la question du genre et du principe d'égalité des sexes pris en 2004 par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA dans la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

À l'instar de la dimension relative à l'environnement favorable, les scores obtenus au niveau national et sous-régional en matière d'institutions et de participation des parties prenantes sont variables (figure 11).

L'Afrique de l'Ouest présente la plus grande dispersion des scores moyens par pays concernant cette dimension.

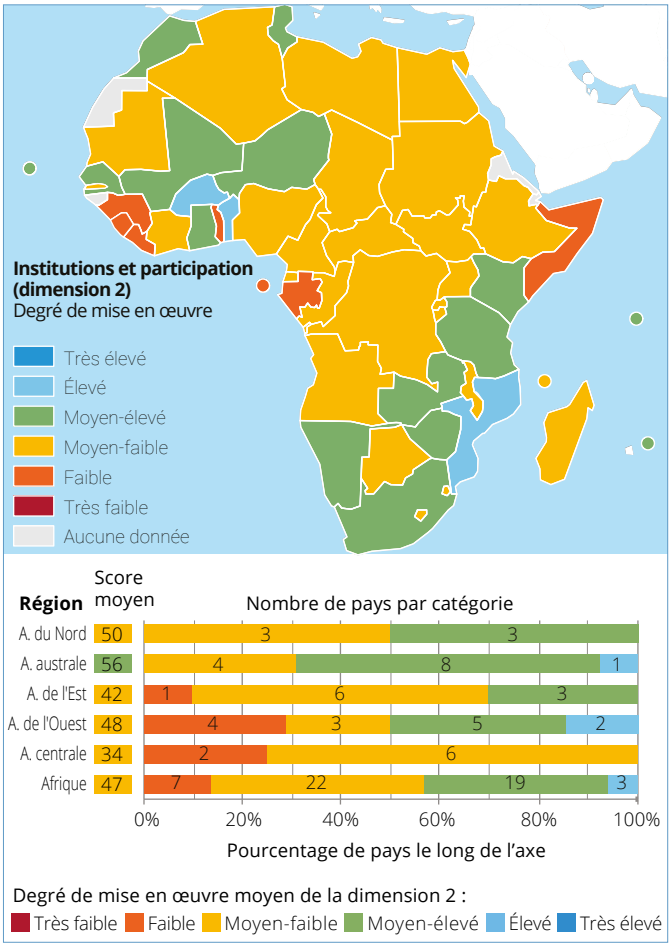

Figure 11. Niveaux moyens de mise en œuvre des cadres institutionnels et de la participation des parties prenantes par pays et par sous-région

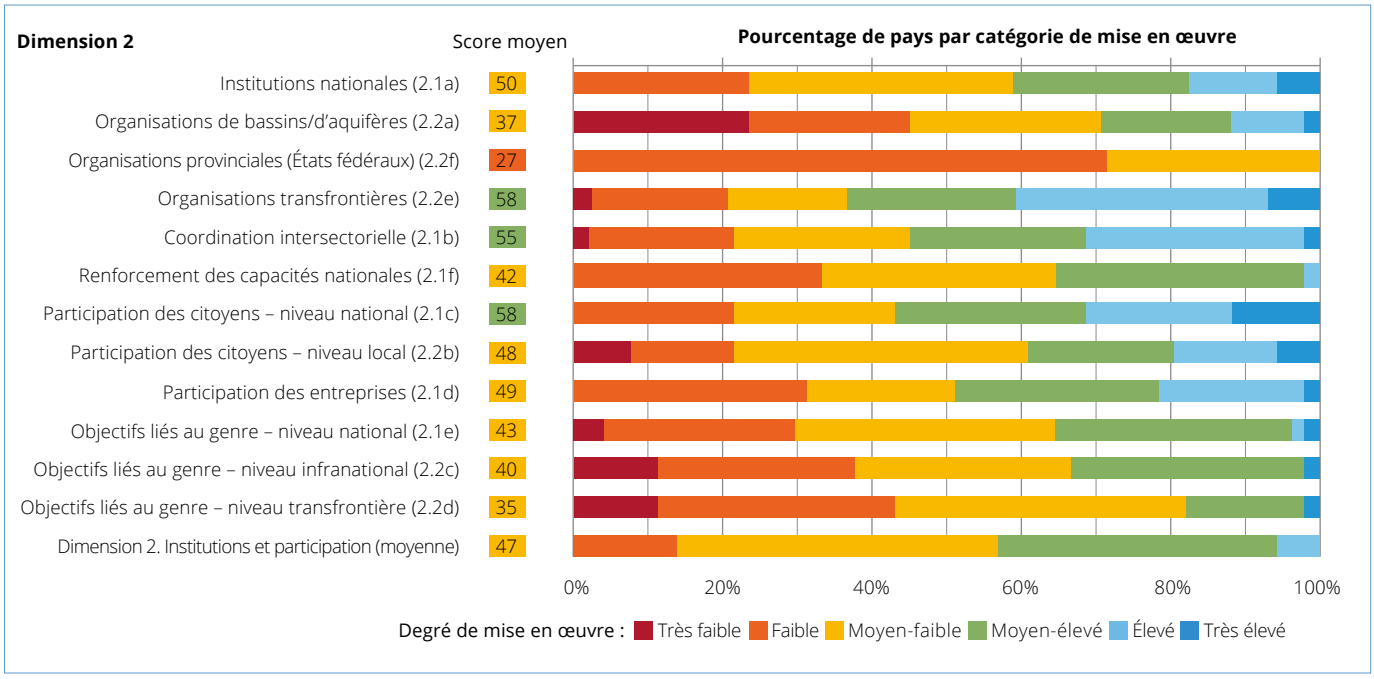

Figure 12. Niveaux moyens de mise en œuvre de dispositifs institutionnels et participation des parties prenantes par question

L'Afrique a accompli des progrès considérables concernant plusieurs éléments relatifs aux institutions et à la participation. Le continent a notamment donné naissance à des autorités et institutions nationales dotées d'un mandat clair de direction du processus de GIRE (2.1a). Il a également vu apparaître une coordination intersectorielle en matière de gestion des ressources en eau (2.1b) ; la création d'une plateforme et d'un processus décisionnel participatifs et inclusifs (2.1c) (encadré 4) ; et la création d'institutions transfrontières (2.2e) (figure 12). Pour chacun de ces éléments, 70 à 80 % des pays africains se situent au niveau « moyen-faible » de mise en œuvre, et plus de 50 % se situent au niveau « moyen-élevé » pour les trois derniers éléments. Plus de 40 % des pays atteignent un degré « élevé » et « très élevé » de mise en œuvre pour la création d'institutions transfrontières fonctionnelles, ce qui signifie que les cadres transfrontières de gestion des ressources en eau s'acquittent largement ou pleinement de leurs mandats (section 5.1.2).

ENCADRÉ 4

Promotion de la participation des citoyens à la gestion des ressources en eau

Au **Botswana** (Afrique australe), qui obtient une note de 70 en matière de participation des citoyens au niveau national (2.1c), le processus de formulation de nouvelles politiques et lois relatives à l'eau comprend des consultations approfondies avec les parties prenantes compétentes. Le Département des affaires hydriques mène des études de faisabilité dans le cadre de plans visant à créer des comités de gestion des bassins hydrographiques incluant des représentants des principaux groupes de parties prenantes dans les prochaines années. Par ailleurs, la participation des parties prenantes aux décisions et processus de gestion des ressources en eau a été renforcée grâce à l'implication des citoyens dans des forums liés à l'eau tels que le Colloque sur l'eau et la Journée mondiale de l'eau.

Les performances nationales sont particulièrement faibles dans trois domaines : la question du genre, les institutions au niveau des bassins/aquifères, et le renforcement des capacités. Dans plus de 30 % des pays, la question du genre n'est que brièvement abordée (voire pas du tout pour 10 % d'entre eux) dans les politiques, les lois et les plans nationaux et infranationaux de gestion des ressources en eau. Certains pays sont cependant très performants en la matière (encadré 5).

Près de la moitié de tous les pays (45 %) ont un degré « faible » ou « très faible » de création d'organisations fonctionnelles responsables de la gestion des bassins et des aquifères (figure 13). Cela signifie que ces pays n'ont pas créé de telles organisations ou, si ces organisations existent, elles n'ont pas la capacité de diriger et de coordonner efficacement les processus de prise de décisions et de planification de la gestion des ressources en eau au niveau des bassins et des aquifères. Néanmoins, certains pays ont fait état de bonnes pratiques et de pratiques encourageantes en matière d'organisations dirigeant la mise en œuvre de la GIRE au niveau des bassins (encadré 6).

ENCADRÉ 5

Cadres juridiques nationaux contribuant à remédier aux disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources en eau, du niveau national au niveau local

Les engagements en faveur de l'égalité des sexes au niveau international (comme la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'Union africaine [2002]) et au niveau national (dans les constitutions ou autres lois-cadres) fournissent un cadre normatif et des facteurs propices en vue de remédier aux disparités entre les sexes dans cadre de la gestion des ressources en eau. Au **Kenya** (Afrique de l'Est), qui obtient la note de 60 en matière de mise en œuvre des objectifs sexospécifiques de gestion des ressources en eau au niveau national (2.1a), la constitution de 2010 fixe une règle des deux tiers pour la discrimination positive – ce qui signifie qu'un sexe ne peut représenter à lui seul plus des deux tiers des membres du parlement ou d'un autre organe public élu. Conformément aux dispositions constitutionnelles, la Loi sur l'eau de 2016 dispose que les femmes doivent représenter au moins un tiers des membres des associations d'usagers des ressources en eau (WRUA) et des comités consultatifs responsables des bassins hydrographiques (CAAC).

ENCADRÉ 6

Mise en œuvre de la GIRE au niveau du bassin hydrographique

Le Burkina Faso (Afrique de l'Ouest) et le Maroc (Afrique du Nord) ont tous deux fait preuve de pratiques encourageantes en ce qui concerne la mise en place d'organisations de bassins chargées de conduire la mise en œuvre de la GIRE (2.2a), obtenant respectivement une note de 100 et de 90.

Le **Burkina Faso** a divisé le pays en cinq bassins principaux et créé une agence de l'eau pour chaque bassin, comprenant une direction générale, un comité de bassin (représentant tous les principaux groupes de parties prenantes) et des Comités locaux de l'eau au niveau des sous-bassins. Sous l'égide de sa direction générale, chaque agence de l'eau met en œuvre un plan directeur pour le développement et la gestion de l'eau.

Au **Maroc**, des agences de bassins hydrographiques ont été créées ; elles sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de GIRE à l'échelle du bassin. La loi sur l'eau de 2016 (nº 36-15) a renforcé le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la GIRE par la création d'un conseil supérieur de l'eau à l'échelle du bassin.

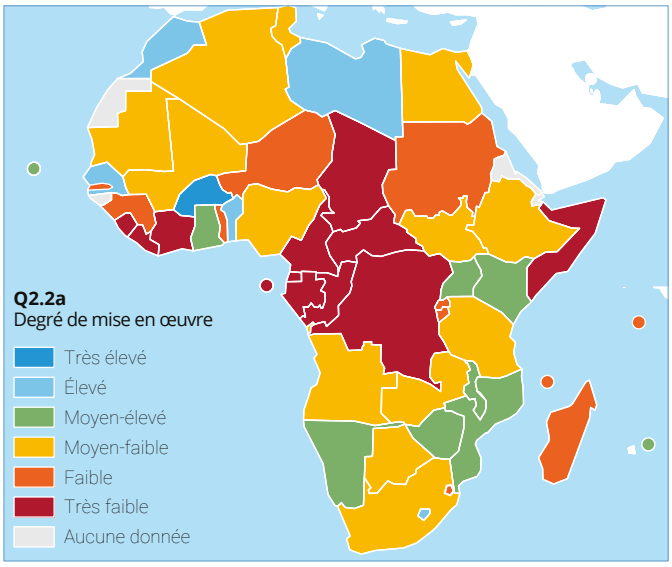

Figure 13. Niveaux de mise en place d'institutions à l'échelle des bassins ou des aquifères par pays

En ce qui concerne les programmes de renforcement des capacités, 64 % des pays font état d'une couverture inadéquate (degré « moyen-faible », « faible » et « très faible ») au sein des groupes de parties prenantes et du pays (figure 12).

4.3 Application d'instruments de gestion (section 3 du questionnaire)

La dimension relative aux instruments de gestion se rapporte aux progrès accomplis en matière d'élaboration et d'utilisation d'outils permettant de prendre des décisions rationnelles et éclairées entre différentes options de gestion de l'eau. Ces outils incluent notamment les programmes de gestion, le suivi, le partage des informations et le renforcement des capacités. Neuf éléments sont mesurés : le suivi national de la disponibilité de l'eau ; les méthodes, techniques et outils de gestion durable et efficace de l'utilisation des ressources en eau ; la réglementation, les directives et les outils de contrôle de la pollution de l'eau ; les outils et les mécanismes de suivi et de gestion des écosystèmes liés à l'eau ; les instruments de gestion des catastrophes liées à l'eau ; les instruments de gestion des bassins ; les instruments de gestion des aquifères ; le partage des données et des informations au sein des pays ; et le partage des données et des informations transfrontalières entre les pays.

Comme le montre le tableau 6, l'Afrique accuse un retard important par rapport à la moyenne mondiale en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'instruments de gestion, avec une note de 40 contre 51.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de GIRE, l'Afrique est à la traîne si l'on en croit la moyenne mondiale (obtenant une note de 40 contre 51 pour la moyenne mondiale), les notes moyennes du continent restant inférieures à 50 pour les neuf éléments relatifs aux instruments de gestion (catégories moyen-faible à très faible). **L'Afrique doit radicalement recentrer son action sur la mise en œuvre pratique de la GIRE en tant qu'approche de résolution des problèmes et de gestion de l'eau. Le continent doit redoubler d'efforts afin d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments fonctionnels de gestion de l'eau en vue de suivre la quantité, la qualité et l'utilisation de l'eau, d'améliorer l'efficience dans l'utilisation de l'eau, de comprendre et d'utiliser les services écosystémiques, et de contrer les risques de catastrophes liées à l'eau.**

2. L'Afrique centrale se trouve loin derrière les autres sous-régions s'agissant de la mise en place et la mise en œuvre d'instruments permettant la gestion des ressources en eau, avec une note moyenne de 23 contre 40 pour l'Afrique et 51 au niveau mondial. **En Afrique centrale, des actions substantielles doivent être menées au niveau des pays afin d'accélérer et de renforcer la mise en place de la GIRE. Ces actions doivent être complétées par une meilleure coordination de la part des organisations de gestion des bassins transfrontières (par exemple, la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha [CICOS]) et au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).**

3. La note la plus faible (30) des neuf éléments liés à cette dimension revient à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments de gestion des aquifères. **Il convient d'intensifier les efforts visant à améliorer la compréhension des ressources en eaux souterraines, ainsi que les investissements dans la création de systèmes efficaces de suivi de la disponibilité, des mécanismes de recharge, de l'utilisation et de la qualité des eaux souterraines.**

4. L'élément relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments de gestion des écosystèmes est classé à l'avant-dernière place. Il convient d'accorder une plus grande attention aux trois principales caractéristiques des écosystèmes : les services qu'ils fournissent lorsqu'ils sont maintenus en bon état ; les dégâts qu'ils causent lorsqu'ils se dégradent ; et leurs besoins en eau. **Les pays africains doivent inclure la protection des écosystèmes liés à l'eau dans leurs stratégies et plans de gestion des ressources en eau, en vue d'optimiser les services qu'ils fournissent et les bénéfices qu'ils produisent pour tous, en particulier pour les groupes et les communautés vulnérables dont la subsistance et les systèmes de production dépendent fortement des écosystèmes naturels.**

5. Malgré la vulnérabilité de l'Afrique aux catastrophes liées à l'eau telles que les inondations et les sécheresses, la moitié des pays africains n'ont mis en place aucun instrument visant à réduire les risques de catastrophe et ont tendance à recourir à des interventions ponctuelles en cas de catastrophe, avec une efficacité limitée. **Afin d'améliorer la résilience du continent face aux catastrophes liées à l'eau, il convient d'investir en priorité dans la gestion des risques de catastrophe, en particulier dans les plans de gestion de l'eau, mais aussi dans les stratégies d'adaptation au changement climatique.**

6. L'Afrique affiche une faible performance en matière de partage des données et des informations liées à l'eau dans les pays, à tous les niveaux, bien que nombre de pays et d'organisations au niveau des bassins et des aquifères soient en train de créer ou aient déjà créé des observatoires et des systèmes de gestion de l'information. L'un des points faibles de ce type d'initiative est leur forte dépendance aux financements de donateurs. **En matière de création de systèmes d'information liés à l'eau, les pays et les organisations au niveau des bassins et des aquifères doivent accorder une plus grande attention à la viabilité à long terme de ces initiatives, en particulier ce qui concerne la disponibilité d'un financement pérenne.**

Cet écart (de 11 points) est plus grand que l'écart en matière de mise en œuvre globale de la GIRE (41 pour l'Afrique contre 49 au niveau mondial). Par ailleurs, l'Afrique obtient des notes inférieures à 50 pour les neuf éléments de cette dimension, ce qui correspond aux degrés de mise en œuvre « faible » à « moyens-faible ». Ce constat est préoccupant, car ce sont les instruments de gestion qui permettent de brosser un portrait complet de l'état de la mise en place et de la mise en œuvre de la GIRE au sein des pays. L'Afrique doit donc axer les stratégies et plans de GIRE sur l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments, d'outils et de méthodes de gestion de l'eau, et de systèmes de gestion des informations.

Une analyse des sous-régions révèle que l'Afrique du Nord et l'Afrique australe obtiennent les moyennes les plus élevées en matière de mise en œuvre d'instruments de gestion (51 et 50 respectivement). Pour tous les éléments, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest affichent un retard de 4 à 23 points (notes moyennes de 35 et 39) et l'Afrique centrale est particulièrement à la traîne, avec une note moyenne de 23 (tableau 6). Les variations de mise en œuvre d'instruments de gestion d'un pays et d'une sous-région à l'autre sont présentées à la figure 14.

En moyenne, l'Afrique centrale accuse un retard considérable par rapport aux autres régions en matière de mise en œuvre d'instruments de gestion.

3. Instruments de gestion	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	AFRIQUE	MONDE
3.1 Niveau national							
a) Suivi de la disponibilité de l'eau	57	55	40	49	28	46	58
b) Gestion durable de l'utilisation des ressources en eau	52	53	40	38	26	42	52
c) Contrôle de la pollution	52	55	34	37	21	40	52
d) Gestion des écosystèmes	52	42	29	36	23	36	46
e) Réduction des risques de catastrophe	43	52	29	38	21	38	53
Moyenne de la section 3.1	51	51	34	40	24	40	53
3.2 Autres niveaux							
a) Gestion des bassins	55	50	33	36	20	38	49
b) Gestion des aquifères	48	36	25	31	11	30	42
c) Partage des données au sein des pays	47	49	43	41	26	42	52
d) Partage des données transfrontières	56	56	42	47	29	46	48
Moyenne de la section 3.2	52	48	35	38	21	39	48
Moyenne de la dimension 3	51	50	35	39	23	40	51

Code couleur	Note la plus élevée	Note la plus faible

Tableau 6. Progrès relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de GIRE dans les sous-régions africaines

Source : pixabay.com

Sur les quatre dimensions de la GIRE, c'est en matière de mise en œuvre d'instruments de gestion des ressources en eau que l'Afrique centrale accuse le plus grand retard.

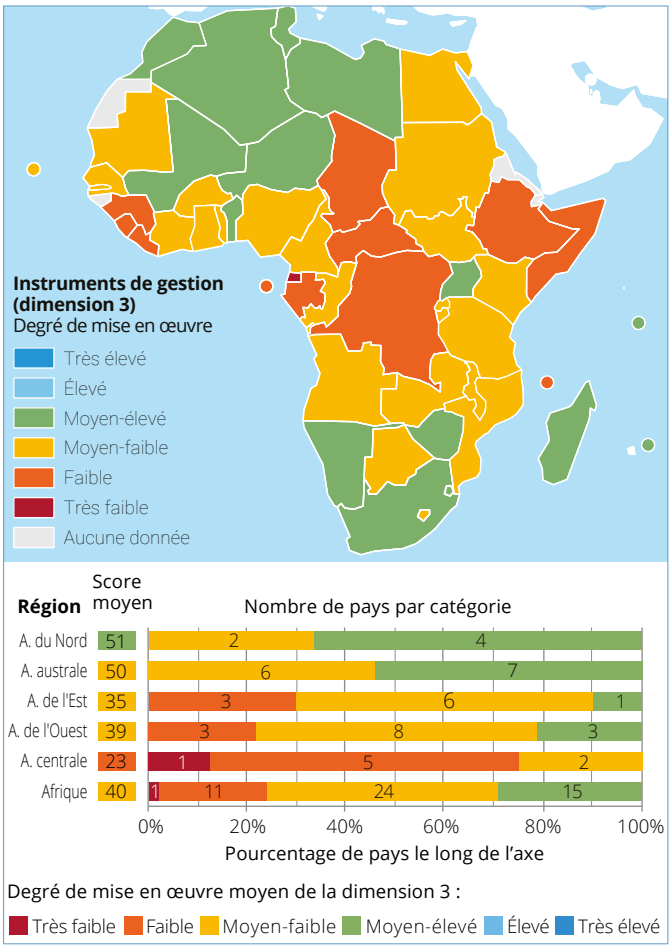

Figure 14. Niveaux moyens de mise en œuvre d'instruments de gestion par pays et par sous-région

Sur les neufs éléments, le score le plus faible (30) revient à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments de gestion des aquifères, ce qui correspond aux tendances observées pour les dimensions relatives à l'environnement favorable et aux institutions et à la participation (figure 15). Cet élément est également celui qui obtient la note la plus faible au niveau mondial pour cette dimension.

ENCADRÉ 7

L'importance d'aménager et de suivre les ressources en eaux souterraines

En Égypte (Afrique du Nord), les aquifères sont la seule source d'eau douce disponible pour les habitants du pays vivant dans le désert, loin du Nil. Le pays cherche donc à élaborer une stratégie de mise en valeur des eaux souterraines, en encourageant le développement agricole des zones désertiques. Ces zones d'irrigation nouvellement développées devraient attirer une partie de la population très concentrée du delta et de la vallée du Nil. Au vu de l'augmentation substantielle prévue des futures demandes en eaux souterraines, ces zones devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation continus afin rester en dessous des niveaux non durables de prélèvement et d'éviter une mauvaise utilisation des ressources en eau.

Entre 58 et 86 % des pays font état d'un degré moyen-faible ou inférieur de mise en œuvre pour tous les éléments liés aux instruments de gestion des ressources en eau.

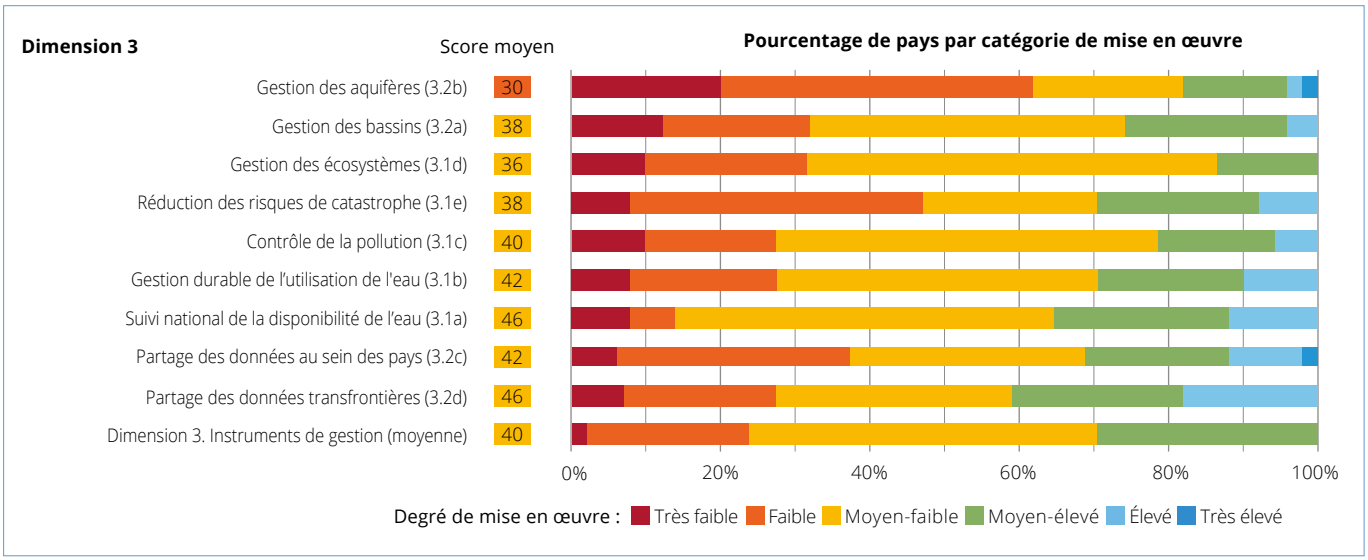

Figure 15. État de la mise en œuvre d'instruments de gestion des ressources en eau

Environ 82 % des pays africains ne mettent en œuvre aucun instrument de gestion des aquifères dans le cadre de programmes à long terme, et la couverture géographique et le niveau d'implication des parties prenantes sont insuffisants (degré de mise en œuvre « moyen-faible » à « très faible »).

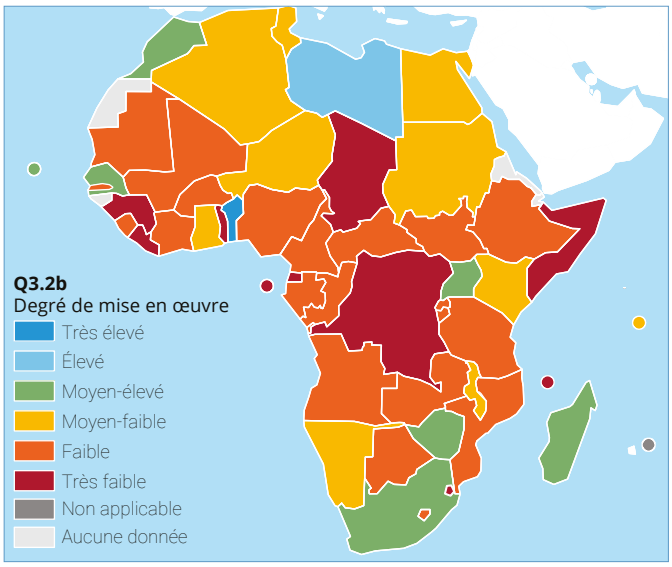

Figure 16. Niveaux de mise en œuvre d'instruments de gestion des aquifères

La mise en valeur des eaux souterraines mérite une mention particulière au vu de son importance pour répondre aux problèmes d'eau actuels et futurs, en particulier dans les contextes de forte pression sur les eaux de surface (encadré 7). Cependant, les avancées dans ce domaine sont souvent restreints par la connaissance limitée de cette ressource (figure 16).

ENCADRÉ 8

Difficultés en matière de collecte et de suivi des données liées aux eaux souterraines

Au **Ghana** (note moyenne-faible de 40 pour les instruments liés à la gestion des aquifères), la gestion des aquifères se limite principalement aux régions septentrionales. Le pays a certes élaboré une stratégie de gestion des eaux souterraines en 2011, mais elle reste en grande partie inappliquée.

Au **Mali** (note faible de 20), un inventaire et une cartographie des aquifères du pays ont été réalisés au début des années 1990, mais ces données n'ont pas été mises à jour depuis. Un système de suivi national des ressources en eaux souterraines est en cours d'élaboration ; l'objectif consiste à créer un réseau de 260 stations d'observations piézométriques, mais la question de la poursuite à long terme de ces investissements n'a toujours pas été résolue.

Les pays africains sont confrontés à des difficultés en matière de suivi des eaux souterraines. Dans les rares cas où il existe des réseaux de puits d'observation et de piézomètres, l'équipement n'est ni entretenu ni remplacé et se détériore au fil du temps. Lorsque cet équipement est fonctionnel, les données ne sont pas collectées et analysées régulièrement. Il en résulte que les informations liées aux eaux souterraines sont souvent lacunaires ou obsolètes (encadré 8).

Bien que l'environnement naturel soit au cœur de la gestion durable de l'eau, dans les faits, la façon dont les écosystèmes sont traités est l'une des plus grandes faiblesses de la mise en œuvre de la GIRE. Le rôle des écosystèmes liés à l'eau – en tant qu'infrastructures naturelles contribuant à l'approvisionnement en eau, à sa purification et à son recyclage – est souvent largement ignoré et négligé. Les services écosystémiques, leurs bénéfices sur la gestion de l'eau et les besoins en eau des écosystèmes sont encore très mal compris. Il n'est donc pas surprenant que la note moyenne de gestion des écosystèmes s'élève à 36, soit l'avant-dernière place du classement des neuf éléments des instruments de gestion. Malgré cela, il existe quelques exemples positifs (encadré 9).

ENCADRÉ 9

La gestion des écosystèmes liés à l'eau au niveau national est variable

En **Algérie** (Afrique du Nord, note moyenne-élevée de 60), de grands progrès ont été accomplis en matière d'écosystèmes aquatiques depuis que le pays a ratifié la Convention de Ramsar en 1982. Des plans de gestion sont désormais en cours de mise en œuvre dans nombre des 50 sites Ramsar du pays.

Le **Soudan du Sud** (Afrique de l'Est, note très faible de 0) abrite la plaine inondable de Sudd, qui est la plus grande zone humide d'eau douce du bassin du Nil. Classé site Ramsar depuis 2007, le Sudd ne dispose pas d'un plan de gestion. La plaine inondable de Sudd est exposée à un risque de dégradation rapide, de même que les autres zones humides et bassins versants du Soudan du Sud.

Au **Togo** (Afrique de l'Ouest, note moyenne-faible de 40), les écosystèmes liés à l'eau sont abordés dans la stratégie et le plan d'action nationaux relatifs à la biodiversité pour la période 2015-2020 et dans le programme national de reforestation pour la période 2016-2030. Néanmoins, la mise en œuvre de ces programmes avance lentement.

Environ 86 % des pays africains font état d'une couverture inadéquate des instruments de gestion des écosystèmes liés à l'eau, pour différents types d'écosystèmes et à l'échelle nationale (degré de mise en œuvre « moyen-faible » à « très faible »).

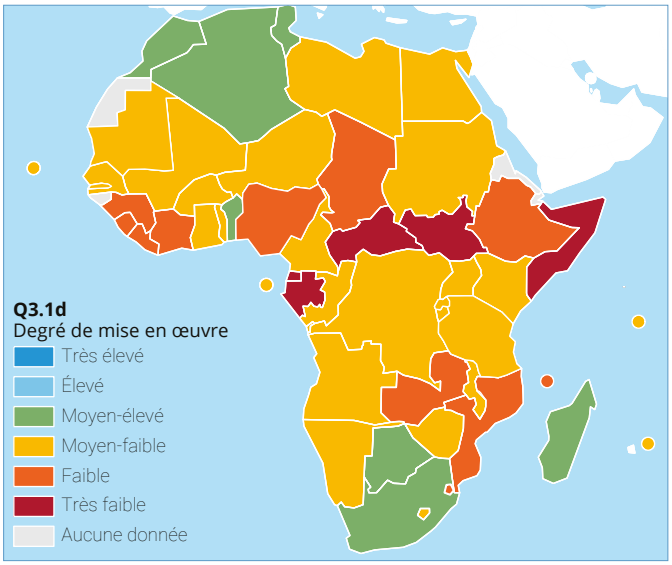

Figure 17. État de la mise en œuvre d'instruments de gestion des écosystèmes

L'élément relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments de gestion des risques de catastrophe liée à l'eau obtient une note moyenne-faible (38 contre 49 pour la moyenne mondiale), près de 50 % des pays africains se situant dans les catégories de mise en œuvre « faible » et « très faible » (figure 18 et encadré 10).

ENCADRÉ 10

Difficultés liées à la mise en œuvre efficace d'instruments de gestion des risques de catastrophe liée à l'eau

Au **Burundi** (Afrique de l'Est, note faible de 20), des programmes nationaux de prévention des catastrophes naturelles ont été créés, mais les mesures d'intervention préventive doivent être actualisées. Un comité interministériel chargé de la gestion des catastrophes a également été créé, mais ses ressources sont trop limitées pour qu'il puisse fonctionner de manière efficace.

Au **Ghana** (Afrique de l'Ouest, note moyenne-faible de 40), un système d'alerte précoce en cas d'inondation a été élaboré pour le bassin de la Volta Blanche et un autre est en cours d'élaboration pour le bassin de l'Oti. Des cartes des risques sont en place dans les districts vulnérables afin d'éclairer les plans de développement et de cibler les investissements dans la réduction des risques de catastrophe. La difficulté consiste à assurer la mise en œuvre efficace des instruments existants.

Au **Malawi** (Afrique australe, note moyenne-faible de 40), une politique nationale de gestion des risques de catastrophe a été adoptée en 2015. Le pays dispose également d'un Département de la gestion des risques de catastrophe qui, placée sous l'autorité du Bureau du vice-président, est chargé de diriger et de coordonner les efforts de gestion des risques de catastrophe. Le manque de financement et la faiblesse des réseaux de suivi des sécheresses et des inondations font partie des principaux obstacles à la réduction de la vulnérabilité du Malawi aux catastrophes.

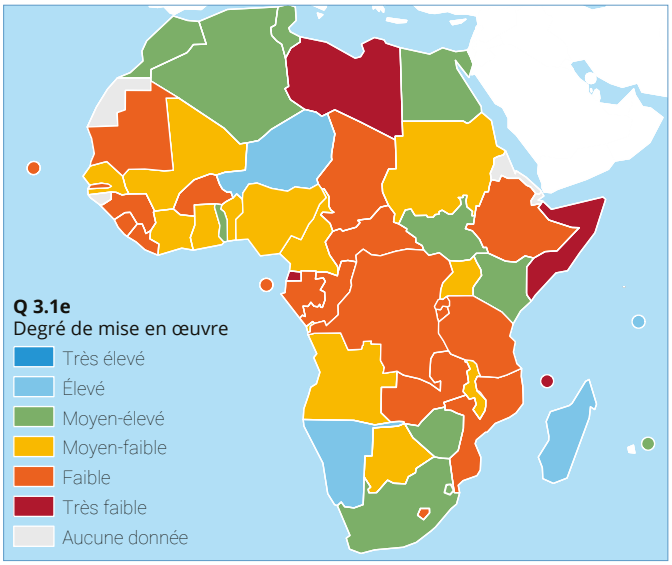

Dans près de la moitié des pays africains, l'utilisation d'instruments de gestion visant à réduire les risques de catastrophe est limitée et existe seulement à travers des projets ponctuels ou à court terme. Certains pays ne disposent simplement d'aucun instrument (degrés de mise en œuvre « faible » et « très faible »).

Figure 18. État de la mise en œuvre d'instruments de gestion visant à réduire les risques de catastrophe

L'Afrique affiche de faibles résultats en matière de partage des données et des informations entre pays (note de 42, soit 10 points en-dessous de la moyenne mondiale). Néanmoins, plusieurs pays africains ont créé des systèmes de gestion de l'information liée à l'eau et des plateformes de partage des informations. De nombreuses organisations au niveau des bassins hydrographiques[19] ont créé ou sont en train de créer des observatoires consacrés aux ressources en eau

[19] Ces organisations incluent l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et l'Autorité du bassin de la Volta (ABV), entre autres.

ENCADRÉ 11

Risques liés à la forte dépendance aux financements de donateurs pour les systèmes d'information liés à l'eau à l'échelle des bassins

Dans l'objectif de favoriser un accès libre à des données de grande qualité sur la disponibilité, la qualité et l'utilisation de l'eau et de partager ces données, le Togo (note de 40) a créé un *Système intégré d'information sur l'eau* (SIIEAU) avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau (FAE – hébergée par la Banque africaine de développement), entre 2009 et 2013. La FAE finance d'autres projets du même type dans des pays comme l'Éthiopie et la Tunisie, et à des organisations au niveau des bassins comme l'Autorité du Bassin de la Volta et la Commission internationale du bassin Congo Oubangui Sangha. Dans le cas du système intégré d'information sur l'eau du Togo, une base de données en ligne a été créée (www.siieau.tg), mais ses données sont incomplètes et n'ont pas été mises à jour depuis 2014, date à laquelle le financement de la FAE s'est arrêté. Cet exemple montre combien il est risqué de trop se reposer sur le soutien de donateurs pour la mise en place de cadres institutionnels et systèmes nationaux d'aide à la prise de décisions relatives à la gouvernance de l'eau.

et à l'environnement. Plusieurs pays africains ont également créé des systèmes nationaux en ligne de gestion des informations sur les ressources en eau. Cependant, nombre de ces systèmes sont trop dépendants des financements de donateurs et ne sont donc pas pérennes après l'arrêt de ces financements (encadré 11). Le faible niveau de coordination et d'harmonisation entre les initiatives de suivi à l'échelle du pays, du bassin et de la sous-région constitue un autre problème.

4.4 Financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau (section 4 du questionnaire)

La dimension relative au financement de la mise en œuvre de la GIRE concerne l'adéquation entre le financement disponible et les besoins en matière de mise en valeur et de gestion des ressources en eau. Cette dimension mesure la mobilisation de ressources financières publiques en vue de contribuer à : la construction d'infrastructures liées aux ressources en eau, comme des barrages et des canaux ; l'élaboration et la mise en place d'éléments de GIRE (section 4.3), comme les solutions de gestion des ressources en eau fondées sur la nature, le contrôle de la pollution, etc. ; et la création et le maintien d'un environnement politique et institutionnel favorable à la GIRE (sections 4.1 et 4.2), notamment grâce à l'élaboration de politiques, de lois et d'actes administratifs, de stratégies et de plans liés à l'eau. Ce dernier élément fait référence aux aspects « souples » de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau.

En moyenne, l'Afrique du Nord est bien plus avancée que les autres sous-régions en matière de mise en œuvre du

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Parmi les quatre dimensions de la mise en œuvre de la GIRE, c'est dans celle du financement que l'Afrique obtient sa note la plus faible (33), qui est également considérablement inférieure à la moyenne mondiale (41). **Les gouvernements africains doivent faire preuve d'une volonté politique et d'un engagement plus forts afin de réduire substantiellement le déficit d'investissement dans l'infrastructure liée à l'eau et de financer les coûts liés à la gouvernance de l'eau.**
2. La faible note de l'Afrique en matière de recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins et des aquifères ou au niveau infranational (note moyenne de 31 contre 40 à l'échelle mondiale) est un autre point préoccupant. Quatre pays africains sur cinq se situent dans des catégories de mise en œuvre moyenne-faible à très faible. **Des efforts sont nécessaires afin de documenter, de partager largement et de reproduire les exemples innovants et prometteurs de mécanismes de financement de la gouvernance de l'eau fondés sur les redevances de consommation et de pollution de l'eau.**
3. Par rapport aux autres sous-régions, l'Afrique centrale accuse un retard important en matière de financement de l'eau, à la fois en ce qui concerne sa note globale et les notes individuelles attribuées à chacun des cinq éléments liés au financement. **Les gouvernements des pays d'Afrique centrale et les communautés économiques régionales, en particulier la CEEAC, ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent collaborer en vue d'accélérer le financement et la mise en œuvre de la GIRE dans la région, aux niveaux national et infranational et au niveau des organisations de gestion des bassins transfrontières, en particulier de la CICOS.** Cette recommandation vient s'ajouter à celles formulées aux sections précédentes concernant l'Afrique centrale.

financement de la gestion des ressources en eau, obtenant une note plus élevée que la moyenne mondiale pour certaines questions.

4. Financement	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	AFRIQUE	MONDE
4.1 Niveau national							
a) Budget pour l'investissement	45	29	25	29	21	29	42
b) Budget pour les coûts récurrents	40	38	28	33	23	32	42
Moyenne de la section 4.1	43	33	27	31	22	31	42
4.2 Autres niveaux							
a) Budget infranational pour l'investissement	37	22	20	23	11	22	35
b) Collecte de recettes	38	28	30	34	25	31	40
c) Financement transfrontière	52	49	47	51	40	48	40
Moyenne de la section 4.2	42	36	32	36	24	34	39
Moyenne de la dimension 4	43	35	30	34	24	33	41

Code couleur	Note la plus élevée	Note la plus faible

Tableau 7. État de la mise en œuvre du financement de la gestion des ressources en eau au niveau sous-régional

Le tableau 7 présente les notes moyennes de l'Afrique et de ses sous-régions, tandis que la figure 19 montre la variation des notes nationales et infranationales.

La mobilisation de financements pour la gestion des ressources en eau est un défi considérable en Afrique. La dimension relative au financement de la mise en œuvre de la GIRE est celle qui enregistre les notes les plus faibles, aussi bien à l'échelle de l'Afrique (33) que du monde (41), par rapport aux autres dimensions de la GIRE.

L'Afrique obtient des notes largement inférieures aux moyennes mondiales dans quatre des cinq éléments relatifs au financement, ce qui souligne l'ampleur des difficultés rencontrées par le continent pour financer la GIRE. Elle accuse même un retard substantiel de 13 points sur la note mondiale en ce qui concerne les contributions budgétaires nationales et infranationales pour les investissements dans les infrastructures liées à l'eau. Cependant, ces chiffres masquent une autre réalité, à savoir qu'il y a des pays africains dont les gouvernements ont considérablement investi dans les infrastructures liées à l'eau ces dernières années (encadré 12).

Bien que chaque sous-région affiche en moyenne un degré « faible » à « moyen-faible » de mise en œuvre

ENCADRÉ 12

Algérie : une augmentation impressionnante des dépenses publiques consacrées aux infrastructures liées à l'eau ces dernières années

La note moyenne de 60 (degré « moyen-élevé ») obtenue par l'Algérie en matière de financement ne reflète pas suffisamment les efforts remarquables réalisés par le gouvernement ces deux dernières décennies en vue d'étendre et d'améliorer les infrastructures liées à l'eau et à l'assainissement. Depuis 2000, le gouvernement algérien a investi 53 milliards de dollars dans l'eau et l'assainissement, en ciblant en particulier les structures de stockage et de contrôle de l'eau, l'infrastructure liée à l'approvisionnement en eau potable et les services d'assainissement. En ce qui concerne le stockage, l'Algérie a construit 76 barrages pour une capacité totale de stockage supérieure à 8 milliards de mètres cubes, ce qui est une avancée considérable par rapport à l'objectif de 9,94 milliards de mètres cubes que s'est fixé le pays à l'horizon 2030. Le réseau d'approvisionnement en eau potable et de distribution a été agrandi, passant de 55 000 km en 2001 à 127 000 km en 2013, alors que le réseau d'assainissement est passé de 21 000 km en 1990 à 61 800 km en 2013. En 2016, l'Algérie disposait de 177 stations de traitement des eaux usées, dont près de 85 % ont été achevées au cours des dix dernières années.

du financement, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest comprennent toutes des pays présentant un degré « moyen-élevé ».

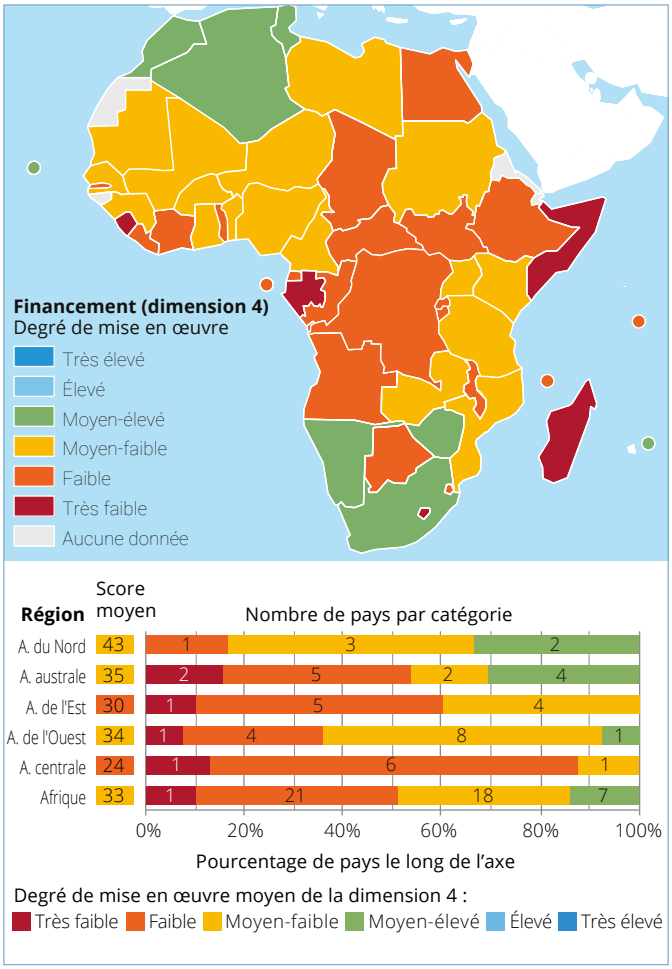

Figure 19. Niveaux moyens de mise en œuvre des instruments financiers pour la gestion des ressources en eau par pays et par sous-région

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le financement en faveur de la coopération transfrontière est le seul élément relatif au financement pour lequel l'Afrique obtient une note moyenne plus élevée que la moyenne mondiale (48 contre 40), ce qui est probablement dû aux progrès globaux accomplis par le continent, qui a créé certaines des organisations de gestion des bassins transfrontières les plus solides du monde (section 5.1).

Sur les cinq éléments, c'est en matière de financement des infrastructures liées à l'eau par le biais des budgets infranationaux et des budgets des bassins que l'Afrique obtient sa note de mise en œuvre la plus faible. La même tendance est également observée au niveau mondial (score « faible » de 22 et « moyen-faible » de 35 respectivement). Ce constat n'est pas surprenant, compte tenu de la très faible note de l'Afrique en matière de création d'institutions fonctionnelles de GIRE aux niveaux infranational et des bassins (section 4.2).

Le recouvrement des coûts est un élément fondamental pour pérenniser la gestion de l'eau et les gains de mise en œuvre de la GIRE. Cependant, l'Afrique se situe au niveau « moyen-faible » (31) en matière de recettes tirées de prélèvements d'eau par les usagers au niveau des bassins et des aquifères ou au niveau infranational. Les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur font partie des instruments utilisés par certains pays africains pour supporter les coûts liés à la gouvernance de l'eau (coûts souples), tels que la création d'institutions de gestion de l'eau et le financement de leurs coûts récurrents. Bien que la plupart des pays africains soient confrontés à des difficultés en matière de recouvrement des coûts pour la consommation d'eau et la pollution de l'eau (80 % des pays se situent aux niveaux « moyen-faible » à « très faible »), certains pays affichent de grands progrès (encadré 13).

Plus de 80 % des pays font état d'un financement insuffisant en ce qui concerne les programmes et les projets planifiés ainsi que les coûts récurrents des éléments liés à la mise en œuvre de la GIRE (degré moyen-faible à très faible).

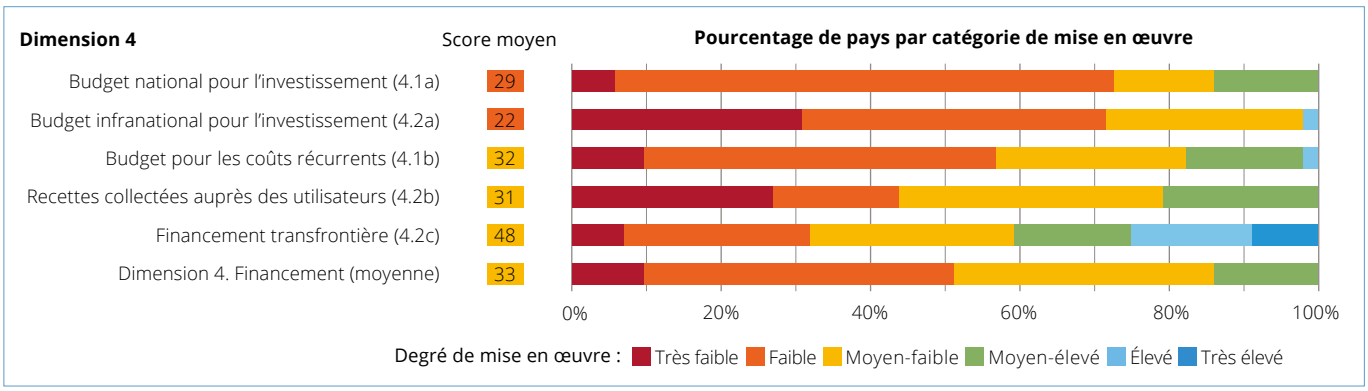

Figure 20. État de la mise en œuvre du financement de la gestion des ressources en eau

Environ 98 % des pays africains font état d'un financement insuffisant au niveau infranational ou au niveau des bassins et des aquifères en ce qui concerne tous les programmes ou les projets prévus (degré de mise en œuvre « moyen-faible » à « très faible »).

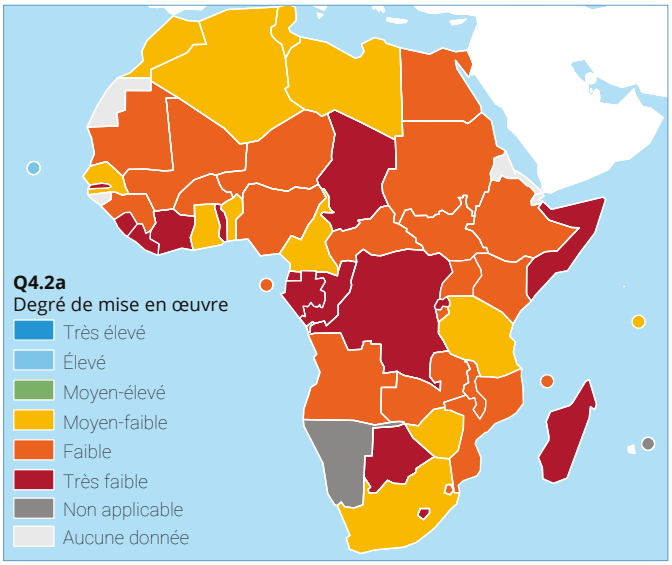

Figure 21. État de la mise en œuvre des budgets infranationaux ou des budgets des bassins/aquifères pour l'investissement

Près de 79 % des pays collectent des recettes limitées auprès des utilisateurs au niveau des bassins et des aquifères ou au niveau infranational pour les activités de GIRE (degré de mise en œuvre « moyen-faible » à « très faible »).

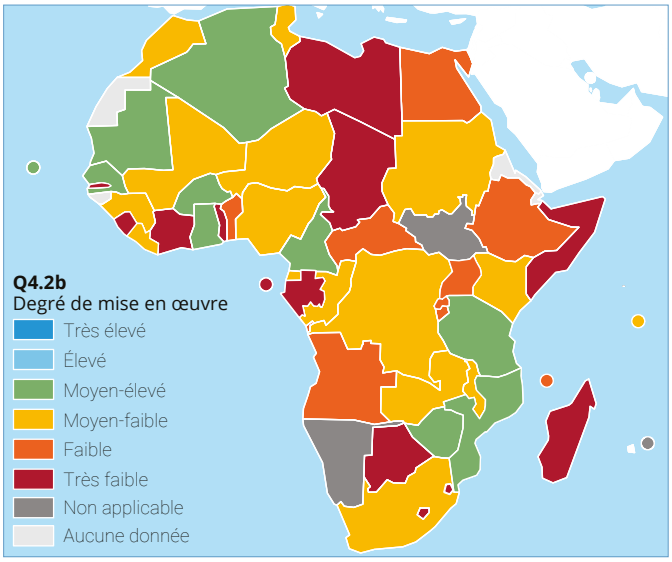

Figure 22. État de la mise en œuvre de la collecte de recettes

Les résultats en matière de financement de la mise en œuvre de la GIRE varient considérablement d'une sous-région d'Afrique à l'autre. L'Afrique du Nord obtient des notes bien plus élevées que les autres sous-régions (43 contre 30 à 35 pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe). La note moyenne de l'Afrique centrale est bien plus faible (24), ce qui est également le cas pour tous les autres éléments relatifs au financement, mais n'est guère surprenant au vu des résultats limités de cette sous-région dans les trois autres dimensions de la mise en œuvre de la GIRE.

ENCADRÉ 13

Soutien apporté par une contribution financière en matière d'eau (CFE) au Burkina Faso

Le Burkina Faso (Afrique de l'Ouest) obtient une note élevée (60) s'agissant de l'élément relatif aux recettes collectées auprès des utilisateurs d'eau. En 2009, le pays a mis en place une contribution financière en matière d'eau (CFE), qui est entrée en vigueur en 2016 et contribue aux budgets des cinq agences de l'eau du pays. La CFE comprend : une taxe de prélèvement d'eau (concernant les activités agricoles, pastorales, piscicoles, industrielles et minières) ; une taxe de modification du régime de l'eau (concernant les activités telles que la création et l'exploitation de réservoirs, de canaux de dérivation des eaux, etc.) ; et une taxe de pollution ou de dégradation de la qualité de l'eau (p. ex., déversement d'eaux de drainage polluées ou de déchets solides, qui dégradent les eaux de surface et les aquifères). En 2017, la CFE a contribué à hauteur de 44 % du budget de l'Agence de l'eau du Nakanbé (l'une des cinq agences de l'eau du pays).

MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE AU NIVEAU TRANSFRONTIÈRE

5

Source : pixabay.com

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

1. En matière de coopération transfrontière, l'Afrique obtient des notes similaires aux notes mondiales dans ce même domaine (49 pour l'Afrique contre 47 au niveau mondial) et aux notes nationales de mise en œuvre des éléments de la GIRE (41). Ces progrès positifs pourraient être en partie dus aux engagements politiques de l'Afrique, au soutien des communautés économiques régionales et à la priorité donnée par l'AMCOW, qui ont résulté en de nombreuses organisations bien établies de gestion des bassins et des aquifères transfrontières. **La coopération transfrontière doit rester une priorité afin de maintenir les avancées positives sur tout le continent.**
2. Près de 80 % des pays africains affirment avoir adopté des accords et créé des cadres organisationnels pour leurs principaux bassins et aquifères transfrontières (degré de mise en œuvre moyen-faible à élevé). **Des efforts sont nécessaires afin de garantir la mise en œuvre effective des accords, notamment des réunions régulières, un partage des données et des informations, et un financement durable.**
3. Le fait pour l'Afrique d'héberger certaines des organisations de gestion des bassins transfrontières les plus solides du monde lui a permis d'obtenir une note bien plus élevée que la moyenne mondiale en matière de financement pour la coopération transfrontière (48 contre 40). **Les gouvernements doivent continuer à soutenir ces organisations pour que la coopération transfrontière reste efficace.**
4. Il est probable que les estimations soient optimistes, car il a été demandé aux pays de ne transmettre des informations que sur l'état de la gestion des bassins et des aquifères transfrontières qu'ils considèrent comme étant les plus importants. **Ces informations doivent donc être recoupées avec celles de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6 afin d'obtenir des estimations précises, et les approches de compte rendu entre les deux indicateurs doivent être harmonisées.**
5. Les rapports transmis par les pays partageant un même bassin ou un même aquifère transfrontière présentent des différences considérables concernant le niveau de coopération transfrontière, qui pourraient être dues à des différences de points de vue et de priorités entre les pays. **Un dialogue et une harmonisation renforcés en matière de compte rendu doivent être encouragés entre les pays et servir de plateforme pour améliorer la compréhension et la coopération.**
6. L'Afrique australe fait état du plus haut niveau de coopération transfrontière, ce qui est grandement facilité par le Protocole sur les cours d'eau partagés de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). L'Afrique centrale fait état du niveau moyen de coopération transfrontière le plus faible. **Les communautés économiques régionales doivent élaborer des protocoles sous-régionaux afin de créer une vision partagée et un cadre d'action commun, car ces éléments peuvent grandement améliorer la coopération transfrontière.**

La gestion transfrontière des ressources en eau est particulièrement importante en Afrique. Les 48 pays continentaux se partagent des ressources en eau dans au moins l'un des 64 bassins transfrontières[20] et des 72 aquifères transfrontières de l'Afrique[21]. La coopération transfrontière, particulièrement lorsqu'il s'agit de développer les infrastructures transfrontalières, soutient plusieurs cibles liées à l'approvisionnement en eau destinée à l'agriculture, à la production d'électricité et aux zones urbaines. À travers la Déclaration ministérielle de Tunis sur l'accélération de la sécurité de l'eau pour le développement socioéconomique de l'Afrique (2008), les pays se sont engagés à renforcer les partenariats régionaux portant sur les infrastructures consommatrices d'eau, à coopérer quant à la gestion des ressources en eau partagées et à identifier les possibilités d'investissement dans des infrastructures régionales importantes. Dans la stratégie 2018-2030 de l'AMCOW à venir, la priorité stratégique 3 consistera à « promouvoir la bonne gouvernance des ressources en eau et la coopération relative aux eaux transfrontières » (voir le chapitre 6).

L'enquête relative à l'indicateur 6.5.1 aborde cinq points s'inscrivant dans le cadre de la coopération transfrontière :

- les accords (question 1.2c) : tels que les traités, les conventions, les ententes ou les protocoles d'accord ;
- le genre (question 2.2d) : intégration des objectifs liés aux questions de genre dans la coopération transfrontière et réalisation de ces objectifs ;
- les cadres organisationnels (question 2.2e) : tels que des organes communs ou des mécanismes communs, ou des commissions pour la coopération transfrontière ;

[20] PNUE-DHI et PNUE, 2016, *Bassins hydrographiques transfrontières : état et tendances.* Nairobi, Kenya.

[21] Nijsten, G.-J., Christelis, G., Villholth, K., Braune, E. et Gaye, C. B., 2018, « Transboundary aquifers of Africa: Review of the current state of knowledge and progress towards sustainable development and management ». *Journal of Hydrology: Regional Studies.*

- le partage des données et des informations (question 3.2d) : mécanismes institutionnels et techniques en place ;

- le financement (question 4.2c) : contributions nationales visant à soutenir les dispositifs relatifs à la coopération transfrontière.

Le suivi de ces éléments soutient l'indicateur 6.5.2 des ODD, qui mesure la proportion de bassins hydrographiques transfrontières dans chacun des pays s'étant dotés de dispositifs opérationnels en vue d'une coopération relative aux eaux transfrontières. Pour l'indicateur 6.5.2, quatre critères sont utilisés afin de déterminer si les dispositifs peuvent être considérés comme opérationnels : un organe ou mécanisme commun doit être en place ; les pays doivent se réunir au moins une fois par an ; des plans et objectifs de gestion commune doivent avoir été fixés ; et les données et informations doivent être échangées au moins une fois par an.

Les indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 sont intégrés au système WASSMO (voir chapitre 6), lequel vise également à développer les infrastructures d'importance régionale au profit de tous les États riverains. Les progrès sont mesurés grâce à un indicateur particulier qui permet de suivre les évolutions de telles infrastructures au niveau régional.

5.1 Résultats des pays concernant l'indicateur 6.5.1

5.1.1 Résumé

Près de 80 % des pays africains affirment avoir adopté des dispositifs et des cadres organisationnels pour leurs principaux bassins et aquifères transfrontières (degrés de mise en œuvre « moyen-faible » et supérieurs). Pourtant, environ 60 % d'entre eux indiquent bénéficier de financements inférieurs à 50 % des contributions convenues, et déclarent que le partage de données et d'informations est limité (degrés de mise en œuvre « moyen-faible » et inférieurs).

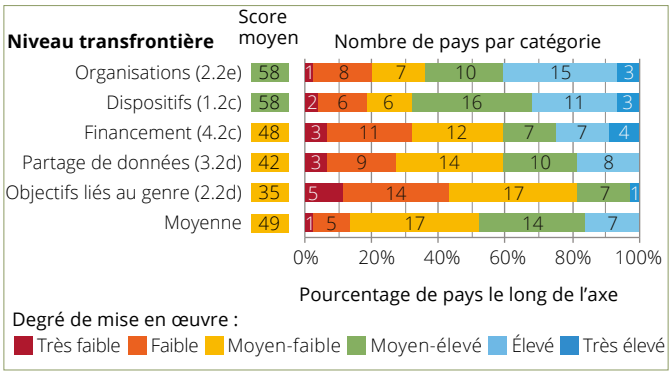

Figure 23. Niveaux de mise en œuvre des éléments de la GIRE au niveau transfrontière

Lorsque l'on interprète les résultats relatifs à la coopération transfrontière en Afrique, il convient de garder à l'esprit que ces derniers sont probablement trop optimistes, du fait que :

a. Il a été demandé aux pays que « seuls les bassins transfrontaliers ou les aquifères considérés comme les plus importants, en termes de valeur économique, sociale ou environnementale pour le pays (ou les pays voisins), [soient] inclus dans cette enquête ». Étant donné que cette sélection a été laissée à l'appréciation des pays, il est possible que ces derniers n'aient pas pris en compte tous les bassins et aquifères dans leurs réponses.

b. Seule la majorité (par exemple, quatre sur sept) de ces bassins ou aquifères « les plus importants » devait répondre aux critères décrits dans chaque seuil pour atteindre le score requis pour ce seuil.

Rythme de progression

En comparant les questions liées à la collaboration transfrontière du questionnaire 6.5.1 de 2017–2018 et les questions de même nature du questionnaire de 2011, on constate que le taux moyen de mise en œuvre entre ces deux périodes est similaire[22]. Même s'il est difficile de mesurer les progrès de manière empirique entre 2011 et 2017 (voir la section 3.2), cette comparaison approximative laisse penser que peu de progrès ont été réalisés ces six dernières années en matière de coopération transfrontière en Afrique. À douze ans de la fin du cycle des ODD, en 2030, c'est là un signe supplémentaire que le taux de mise en œuvre doit être accéléré (voir le chapitre 7).

[22] Les questions similaires de l'enquête de 2011 sont les suivantes : 1.1.3b « Conventions transfrontalières [...] pour des bassins fluviaux spécifiques » ; 2.1.1e « Mécanismes [institutionnels] pour la gestion [...] transfrontalièr[e] » ; 3.1.2l « Programmes coopératifs pour la gestion des ressources en eau transfrontalières » ; 3.1.4d « Mécanismes pour l'échange d'informations entre pays ».

Tableau 8. Interprétation générale des catégories de mise en œuvre transfrontière pour cinq des questions[23]

	Très faible	Faible	Moyen-faible	Moyen-élevé	Élevé	Très élevé
Accords/cadres organisationnels/ partage des données et des informations	Aucun	En cours d'élaboration	**Adoptés**	**Partiellement** mis en œuvre, mandats partiellement remplis	**Essentielle-ment** mis en œuvre, man-dats en grande partie remplis	**Pleinement** mis en œuvre, mandats entièrement remplis
Mécanismes de financement	Aucun	Adoptés	Financement < 50 % des contributions convenues	Financement entre 50 et 75 % des contributions convenues	Financement > 75 % des contributions convenues	Contributions convenues versées à 100 %
Genre	Non pris en compte	Partiellement pris en compte	Pris en compte, mais limité dans la pratique	Objectifs partiellement atteints	Objectifs essentiellement atteints	Objectifs pleinement atteints

5.1.2 Dispositifs et cadres organisationnels

À certains égards, les progrès enregistrés sont très positifs. Les accords transfrontières, tels que les traités, les conventions ou d'autres accords (question 1.2c) et les cadres organisationnels transfrontières, comme les organes communs, les mécanismes communs ou les commissions (question 2.2e), affichent la note moyenne commune la plus élevée (58) de toutes les questions de l'enquête (figure 23)[24]. Ce niveau de mise en œuvre « moyen-élevé » indique qu'en moyenne, les dispositions prévues par les mécanismes sont partiellement mises en œuvre et que le mandat du cadre organisationnel est partiellement rempli. En outre, les notes moyennes de l'Afrique sont légèrement plus élevées que les moyennes mondiales, qui s'élèvent respectivement à 56 et 57 pour les dispositifs et les cadres organisationnels. Il est encourageant de constater que près de 80 % des pays africains affirment avoir adopté des dispositifs et des cadres organisationnels pour leurs principaux bassins et aquifères transfrontières (degrés de mise en œuvre « moyen-faible » et supérieurs)[25]. Dans les 20 % restants, des dispositifs et des cadres organisationnels transfrontières sont en cours d'élaboration (figure 24).

Les progrès réalisés par l'Afrique sont en cohérence avec le fait que de nombreuses organisations de bassins hydrographiques transfrontières du continent sont souvent citées comme modèles de coopération interétatique autour des réseaux hydrographiques partagés (encadré 14).

ENCADRÉ 14

Exemples positifs de dispositifs transfrontières et de cadres organisationnels mis en œuvre en Afrique.

On compte parmi ces exemples l'OMVS (fleuve Sénégal), l'OMVG (fleuve Gambie), l'ABN (fleuve Niger), la CBLT (bassin du lac Tchad), la CICOS (fleuve Congo), l'OKACOM (fleuve Okavango), la LIMCOM (fleuve Limpopo), l'ORASECOM (fleuve Orange-Senqu), l'ABV (fleuve Volta) et la ZAMCOM (fleuve Zambèze). Les bassins des fleuves Sénégal, Gambie et Niger ont été les mieux classés parmi 231 cours d'eau transfrontières évalués en 2017 par Strategic Foresight Group (un groupe de réflexion international basé à Mumbai), sur la base de leur coopération transfrontière appelée « coefficient de coopération relative aux eaux transfrontières ». Cet indicateur regroupe des critères tels que l'existence d'accords portant sur le bassin hydrographique, d'une autorité responsable du bassin, d'investissements actuels ou prévus dans les infrastructures liées à l'eau, d'une coopération économique, etc. (Strategic Foresight Group, 2017, *Water Cooperation Quotient 2017*. Mumbai, Inde).

[23] Pour une description détaillée des seuils, se reporter à l'annexe 1.2.

[24] Il convient de ne pas trop s'attarder sur la comparaison des différentes questions, car les niveaux de mise en œuvre peuvent valablement être considérés comme plus facilement accessibles pour certaines questions que pour d'autres (voir la description des seuils de chacune des questions en annexe 1.2).

[25] De plus, au niveau mondial, 10 pays africains sont parties à la Convention sur les cours d'eau, et le Tchad est devenu le premier pays africain à ratifier la Convention sur l'eau.

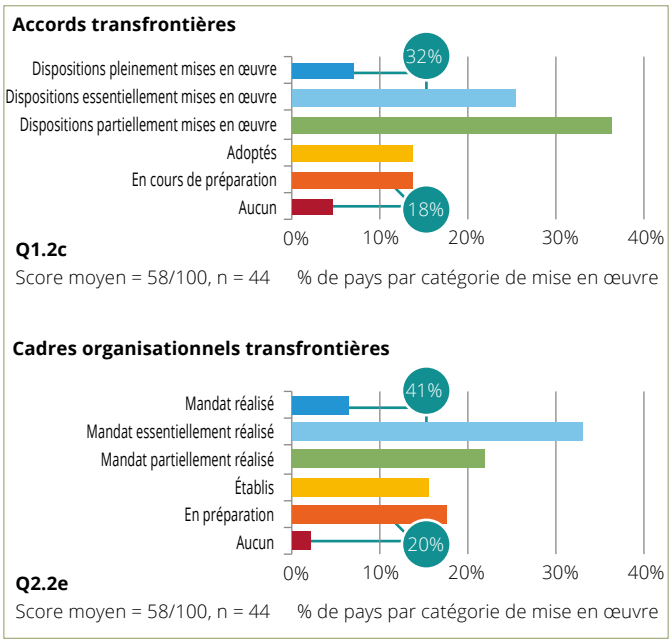

Figure 24. Niveaux de mise en œuvre d'accords transfrontières (question 1.2c – haut) et cadres organisationnels (question 2.2e – bas)

5.1.3 Financement

En Afrique, le financement transfrontière (question 4.2c) affiche une note de 48, soit 10 points en dessous des accords et cadres organisationnels convenus, mais 8 points au-dessus de la moyenne mondiale. Ce niveau « moyen-faible » de mise en œuvre indique que le financement annuel des pays consacré à l'appui des accords transfrontières est inférieur à 50 % des montants fixés initialement, avec 59 % des pays atteignant un niveau de mise en œuvre « moyen-faible » ou inférieur (figure 25). Sur cette question, il a été demandé aux pays de ne pas comptabiliser le soutien des donateurs, considéré comme variable et non viable[26]. Quatre pays ont déclaré atteindre 100 % des contributions prévues dans le cadre des accords relatifs à la coopération transfrontière (Bénin, Mauritanie, Namibie et Ouganda).

Lorsque les organisations de gestion des bassins transfrontières fonctionnent correctement (par exemple, réunions régulières des ministres ou chefs d'État), mettent en oeuvre des programmes d'amélioration de la collecte et du partage des données et mobilisent les fonds en faveur de larges projets d'infrastructure (barrages, lignes électriques, dragage des canaux de navigation, etc.), les États membres sont plus enclins à honorer le versement de leur cotisation (encadré 15).

ENCADRÉ 15

Versement de cotisations aux organisations de gestion des bassins hydrographiques transfrontières – cas du Mali

Le Mali (qui affiche un niveau moyen-faible et une note de 60 en matière de financement de la coopération transfrontière) est membre de trois organisations de gestion des bassins transfrontières : l'ABN (fleuve Niger), l'OMVS (fleuve Sénégal) et l'ABV (fleuve Volta), lesquelles demandent à chacun de leurs États membres de verser une cotisation annuelle. Ces contributions couvrent les dépenses courantes de fonctionnement des organisations de bassins transfrontières et contribuent en partie au financement des projets. Pour l'OMVS, le niveau des cotisations est fixé selon une formule de répartition des coûts et des bénéfices convenue avec les États membres. Bien que ces derniers soient souvent en retard dans le paiement de leurs cotisations annuelles, le montant total des cotisations perçues atteint ou dépasse généralement les 75 %. Dans l'ensemble, le Mali verse chaque année plus de 700 millions XOF (un peu plus de 1 million EUR) de cotisations aux organisations transfrontières susmentionnées.

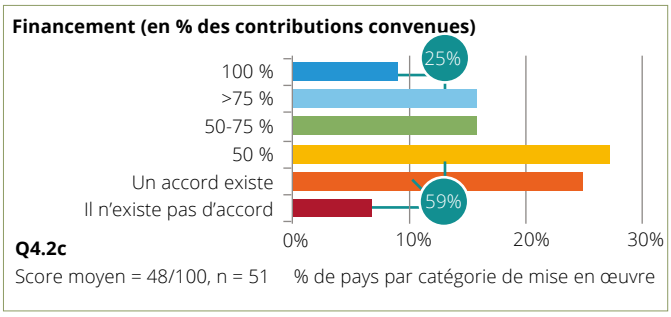

Figure 25. Répartition des États membres selon leur niveau de financement en faveur d'une coopération transfrontière

5.1.4 Partage de données

Le **partage de données** transfrontières (question 3.2d) affiche une note de **46**, ce qui en fait la seule question à l'échelle transfrontière à obtenir une moyenne inférieure à la moyenne mondiale (six points de moins). Ce niveau « moyen-faible » de mise en œuvre indique que bien que les dispositifs de partage de données et d'informations existent dans plus de 70 % des pays (degrés de mise en œuvre « moyen-faible » et supérieur), près de 60 % d'entre eux font état d'un partage d'informations limité, voire inexistant (degrés de mise en œuvre « moyen-faible » et inférieurs) (figure 26).

[26] Toutefois, il est possible que certains pays aient tout de même intégré les financements des donateurs dans les contributions financières. Les comptes rendus futurs apporteront peut-être des éclaircissements sur ce point.

Quatorze pays (32 %), répartis dans toutes les sous-régions, rapportent un partage de données et d'informations limité, malgré l'existence de dispositifs (« moyen-faible »). Il apparaît donc que le partage de données et d'informations reste un obstacle majeur à la collaboration transfrontière efficace en Afrique. Selon la plupart des pays, les organisations de gestion des bassins et des aquifères transfrontières fournissent un cadre de partage des données et des informations, notamment au travers de systèmes en ligne.

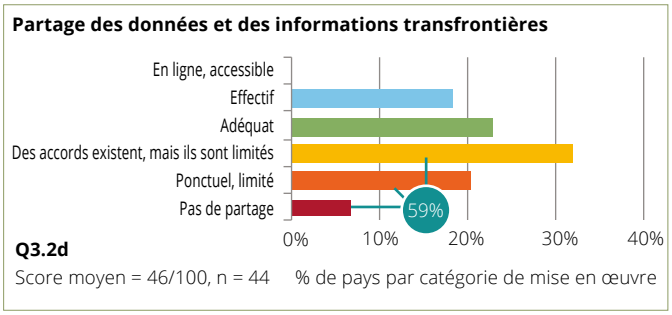

Figure 26. Répartition des pays selon leur niveau de partage transfrontière de données et d'informations

5.1.5 Genre

Avec une note de 35, la question du genre au niveau transfrontière (question 2.2d) affiche la moyenne la plus basse, bien qu'elle soit supérieure à la moyenne mondiale de 32. Ce niveau moyen-faible de mise en œuvre indique qu'en moyenne, la question du genre est abordée dans les plans transfrontières, mais avec un budget et un niveau de mise en œuvre limités. Les objectifs liés au genre au niveau transfrontière peuvent notamment porter sur : 1) la présence d'une stratégie propre au genre dans les accords transfrontières, dans les autres dispositifs transfrontières, dans leurs plans de mise en œuvre ou dans les évaluations d'impact portant sur les eaux transfrontières ; 2) la parité hommes-femmes dans les réunions des autorités décisionnelles des questions transfrontières. Bien que de nombreux pays affirment tenir compte du genre dans leurs dispositifs transfrontières, seuls huit pays (18 %) disent avoir atteint, au moins partiellement, les objectifs propres au genre au niveau transfrontière.

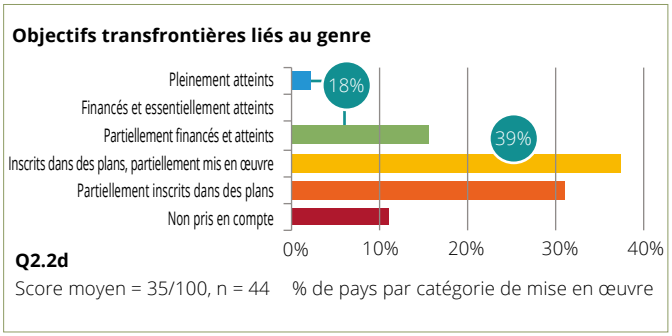

Figure 27. Répartition des pays selon leur niveau de prise en compte et de réalisation des objectifs liés au genre au niveau transfrontalier

Le fait que la question du genre au niveau transfrontière n'ait pas été intégrée à l'exercice de compte rendu de 2012 mais figure dans le présent cadre de référence des ODD indique une prise de conscience croissante de l'importance d'intégrer et de suivre la question du genre à tous les niveaux. Il est encourageant de constater que 57 % des pays déclarent prendre en compte cet aspect dans la plupart des plans et politiques transfrontières (degrés « moyen-faible » et supérieurs). L'encadré 16 aborde le rôle des protocoles sous-régionaux en la matière. Aujourd'hui, l'accent doit être mis sur l'accélération de la mise en œuvre, et sur l'augmentation du budget si nécessaire, afin d'atteindre les objectifs liés au genre.

ENCADRÉ 16

Les protocoles infranationaux facilitent l'intégration de la question du genre au niveau transfrontière

Le Protocole de la SADC sur le genre et le développement a été lancé en 2008. Bien qu'il ne soit pas spécifique à la gestion des ressources en eau, les États membres se sont engagés au titre de ce protocole à intégrer la question du genre dans les initiatives du Programme d'action et de renforcement des communautés de la SADC, comme condition préalable à un développement durable. Le Protocole reconnaît que des efforts accrus d'intégration régionale et de renforcement des communautés passent par l'élimination des inégalités entre les sexes et de la marginalisation des femmes dans toute la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a su influencer les dispositifs transfrontières et les institutions de la région de la SADC (Botswana, Eswatini [Swaziland], Lesotho, Malawi, République démocratique du Congo, Zambie). Suite à l'élaboration de sa politique relative aux sexospécificités en 2004, la CEDEAO a intégré un principe sur la dimension de genre dans sa politique sur les ressources en eau adoptée en 2008 (Bénin, Burkina Faso). De nombreuses organisations de gestion des bassins transfrontières se sont également dotées de politiques en faveur de l'égalité entre les sexes (telles que l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie [OMVG], l'Initiative du bassin du Nil [IBN] et la Commission du cours d'eau du Zambèze [ZAMCOM]).

5.2 Divergence au sein des bassins et aquifères transfrontières

L'analyse qui précède aborde la situation telle qu'elle a été présentée par les pays. Cependant, comme cela est expliqué ci-après, des différences considérables en matière de mise en œuvre peuvent exister entre les pays qui partagent des bassins ou des aquifères transfrontaliers, ce qui peut entraver la coopération transfrontière[27].

Comme l'illustre l'analyse de l'indicateur 6.5.1, les progrès en matière de coopération relative aux eaux transfrontières en Afrique concordent parfaitement avec les résultats de l'indicateur 6.5.2 des ODD[28], qui mesure la proportion de bassins hydriques transfrontaliers (rivières, lacs ou aquifères) où est en place un dispositif de coopération opérationnel[29]. Par exemple, l'indicateur 6.5.2 des ODD confirme le fait que la plupart des principaux bassins hydrographiques d'Afrique sont couverts par des dispositifs opérationnels. En effet, 18 des 28 pays à avoir fourni des informations sur les bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers indiquent qu'au moins 75 % des leurs sont couverts par des dispositifs opérationnels. Néanmoins, seuls cinq pays ont indiqué que leurs aquifères transfrontières étaient couverts par des dispositifs opérationnels et plusieurs pays n'ont fourni aucun compte rendu à ce sujet, faute de données suffisantes.

5.3 Analyse sous-régionale de la coopération transfrontière

Étant donné qu'un grand nombre de bassins et d'aquifères transfrontières étudiés dans le présent rapport sont entièrement situés dans des sous-régions, il est utile de réaliser une analyse sous-régionale, notamment en vue de définir les retombées des cadres sous-régionaux sur la coopération transfrontière.

Le tableau 9 précédent montre qu'en moyenne, les pays d'Afrique australe affichent les plus hauts niveaux de mise en œuvre pour tous les éléments transfrontières de la GIRE, hormis pour l'élément financier. L'Afrique du Nord affiche elle aussi des taux de mise en œuvre relativement élevés, excepté pour la question du genre au niveau transfrontière pour laquelle elle obtient la note moyenne la plus faible. L'Afrique centrale présente les plus mauvais résultats, aussi bien pour ce qui est de la moyenne que pour chacun des éléments de mise en œuvre de la GIRE au niveau transfrontière, hormis pour la question du genre.

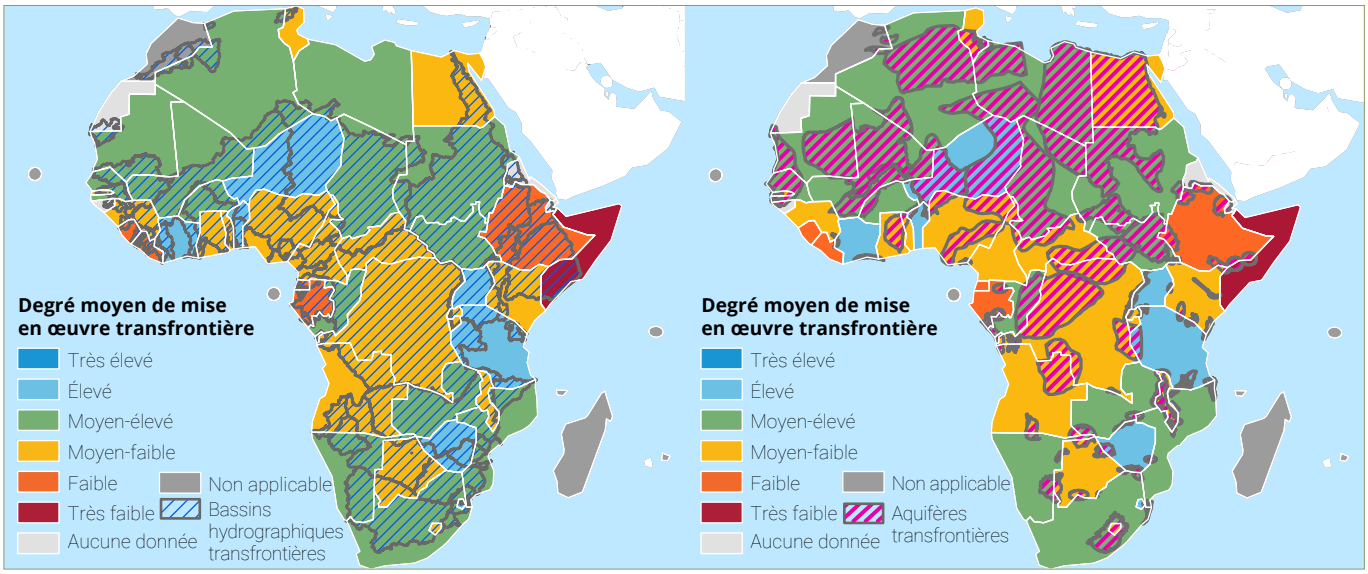

Figure 28. Notes attribuées aux pays selon le niveau moyen de mise en œuvre au niveau transfrontière, auxquelles se superposent les bassins (gauche) et les aquifères (droite) transfrontières

[27] Lors du processus de collecte de données, aucune tentative n'a été faite pour harmoniser les comptes rendus entre plusieurs pays partageant des eaux transfrontières. Il peut être intéressant de renforcer ce point dans les futurs comptes rendus sur l'indicateur 6.5.1, qui seront si possible harmonisés avec les comptes rendus sur l'indicateur 6.5.2.

[28] CEE et UNESCO, 2018, *Progrès relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières – Cadre de référence mondial de l'indicateur 6.5.2 des ODD*.

[29] Selon l'indicateur 6.5.2 des ODD, un dispositif ne peut être considéré comme opérationnel que s'il répond aux quatre critères suivants : i) il existe un organisme ou un mécanisme conjoint ; ii) des réunions entre les pays riverains sont organisées au moins une fois par an ; iii) un plan conjoint ou coordonné de gestion de l'eau a été établi ou des objectifs conjoints ont été fixés ; iv) des échanges de données et d'informations ont lieu au moins une fois par an.

En moyenne, l'Afrique australe est la région qui affiche les meilleurs niveaux de coopération transfrontière.

Éléments transfrontières	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	AFRIQUE	MONDE
Accords	60	65	54	60	50	58	56
Organisations	64	70	53	54	53	58	57
Partage de données	56	56	42	47	29	46	48
Financement	52	49	47	51	40	48	40
Genre	22	45	31	36	34	35	32
Moyenne	51	57	46	50	41	49	48
Code couleur	Note la plus élevée			Note la plus faible			

Tableau 9. Moyennes sous-régionales de mise en œuvre des éléments de coopération transfrontière

La figure 29 illustre les variations dans chaque sous-région, ce qui pourrait justifier la nécessité pour les CER et les autres organisations de la région de veiller, au besoin, à ce que leurs pays membres les moins performants puissent atteindre un niveau semblable à celui des pays voisins. Ceci est notamment le cas du Libéria et de la Sierra Leone en Afrique de l'Ouest (tous deux membres de la CEDEAO) et de l'Éthiopie et de la Somalie en Afrique de l'Est. En Afrique centrale, la Guinée équatoriale et le Gabon, tous deux membres de la CEEAC, affichent les plus faibles niveaux de mise en œuvre des éléments de la GIRE au niveau transfrontière.

Les disparités en matière de coopération transfrontière mises en évidence à la figure 29 sont étroitement liées aux niveaux d'engagement politique très inégaux à l'échelle sous-régionale (tableau 10).

Les trois régions de l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest comprennent des pays qui affichent des niveaux élevés de coopération transfrontière.

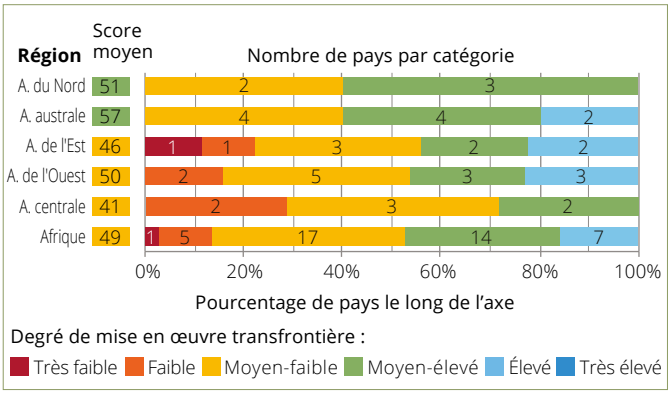

Figure 29. Niveaux moyens de mise en œuvre sous-régionale des éléments de la GIRE à l'échelle transfrontière

Source: pixabay.com

Tableau 10. Engagements et cadres politiques sous-régionaux en matière de coopération transfrontière

Sous-région	Engagements et cadres politiques en matière de coopération transfrontière
Afrique du Nord	**L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)** a mis en place un Programme de gestion des ressources en eau pour harmoniser les politiques, stratégies et plans d'action entre les pays membres, et les sensibiliser aux stratégies et aux concepts de gestion des eaux transfrontières. Elle a récemment accéléré l'intégration de la question du genre dans la gestion des eaux transfrontières. **L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)** est actif dans les pays sahariens, avec comme principal objectif d'exploiter les informations pour combattre la désertification. L'OSS étudie les ressources en eau des principaux aquifères sahariens et facilite la coopération technique et scientifique entre les pays.
Afrique australe	**La SADC** a adopté le ***Protocole sur les réseaux hydrographiques partagés*** en 1995, qui a été révisé en 2000. Ce dernier s'est avéré utile dans la coopération relative aux eaux transfrontières de la région.
Afrique de l'Est	**La CAE** ne s'est pas encore dotée d'une politique particulière quant à la gestion des eaux transfrontières, mais elle élabore actuellement une vision commune de l'eau et une stratégie globale de gestion des ressources en eau.
Afrique de l'Ouest	**La CEDEAO** a élaboré et adopté un plan stratégique pour la période 2007–2015. Ce plan précise que la CEDEAO apportera son soutien aux bassins transfrontières et aux processus de la GIRE dans la région et facilitera l'intégration régionale dans le secteur de l'eau. En outre, la CEDEAO finalise actuellement une directive portant sur la gestion des réseaux hydrographiques partagés en Afrique de l'Ouest.
Afrique centrale	**La CEEAC** a élaboré une politique régionale relative à l'eau en 2009, puis a approuvé la Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale en décembre 2017. Cette Convention est ancrée dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et dans la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau).

Même si l'Égypte ne fait pas partie de l'une des CER susmentionnées, elle participe activement à la coopération transfrontière, notamment au travers de l'Initiative du bassin du Nil et de l'Autorité conjointe du système aquifère des grès nubiens.

Dans le système de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau en Afrique, l'indicateur 1.5 (« Réalisation d'infrastructures régionales au profit des États riverains ») fait l'objet d'un compte rendu descriptif à l'échelle sous-régionale. Néanmoins, au cours de l'exercice de collecte des données de 2018, la plupart des pays n'ont pas fourni suffisamment d'informations pour pouvoir établir de comptes rendus fiables sur cet indicateur. Une collecte de données plus complète sur le nombre de projets d'infrastructures transfrontières et leur coût pourrait faciliter la coopération transfrontière dans les sous-régions.

6

HARMONISATION DU PROCESSUS DE COMPTE RENDU SUR LA GIRE EN AFRIQUE ET À L'ÉCHELLE MONDIALE

Source : pixabay.com

La « Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau – un élément clé du développement durable en Afrique » (Abuja, 30 avril 2002) établissant l'AMCOW, a conféré à ce dernier, entre autres, les fonctions suivantes[30] :

b) assurer le suivi des progrès de mise en œuvre des principales initiatives relatives aux ressources en eau, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, au niveau régional et mondial ;

c) examiner les progrès vers la réalisation des engagements pris dans le cadre des principaux dispositifs internationaux visant la fourniture de ressources financières et le transfert de technologie en faveur des réformes du secteur de l'eau en Afrique. Cet examen portera sur les progrès enregistrés au niveau mondial quant à la réalisation des objectifs liés à l'eau énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans la Déclaration ministérielle de Malmö ;

g) examiner, au besoin, les informations relatives aux progrès (enregistrés ou nécessaires) de mise en œuvre des accords intergouvernementaux sur les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines.

Les problèmes relatifs au suivi et à l'établissement de comptes rendus ont été évoqués dans le cadre du Sommet de l'UA, avant l'adoption historique des Engagements de Sharm El-Sheikh, en juillet 2008. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont expressément demandé à l'AMCOW de soumettre, lors du Sommet, un rapport annuel sur l'état des ressources en eau du continent.

En réponse à cette demande, l'AMCOW a élaboré le système en ligne WASSMO, lancé en 2016 en remplacement du système papier provisoire.

Le cadre de suivi a été peaufiné au cours de l'exercice 2015–2016 afin de prendre en compte les cibles et indicateurs des ODD. Le présent chapitre traite des difficultés et des possibilités d'harmonisation des processus de suivi et de compte-rendu liés à la cible 6.5 des ODD, au niveau de l'Afrique et du monde.

Dans le rapport de 2012 sur l'application des approches intégrées de gestion des ressources en eau en Afrique, l'une des principales recommandations était de créer un mécanisme permanent d'établissement de comptes rendus sur l'état de la gestion des ressources en eau. Avec la création du système WASSMO, cette recommandation a été pleinement respectée. Toutefois, des difficultés persistent, comme cela a été évoqué dans les sections 6.1 et 6.2.

Source : pixabay.com

[30] Seules les fonctions liées au suivi et aux comptes rendus sont mentionnées ici.

6.1 Comparaison des états d'avancement

Il existe des différences considérables entre les résultats collectés au travers du processus global de collecte des données sur les ODD et ceux recueillis par le biais du système de l'AMCOW, une situation qui appelle une meilleure harmonisation.

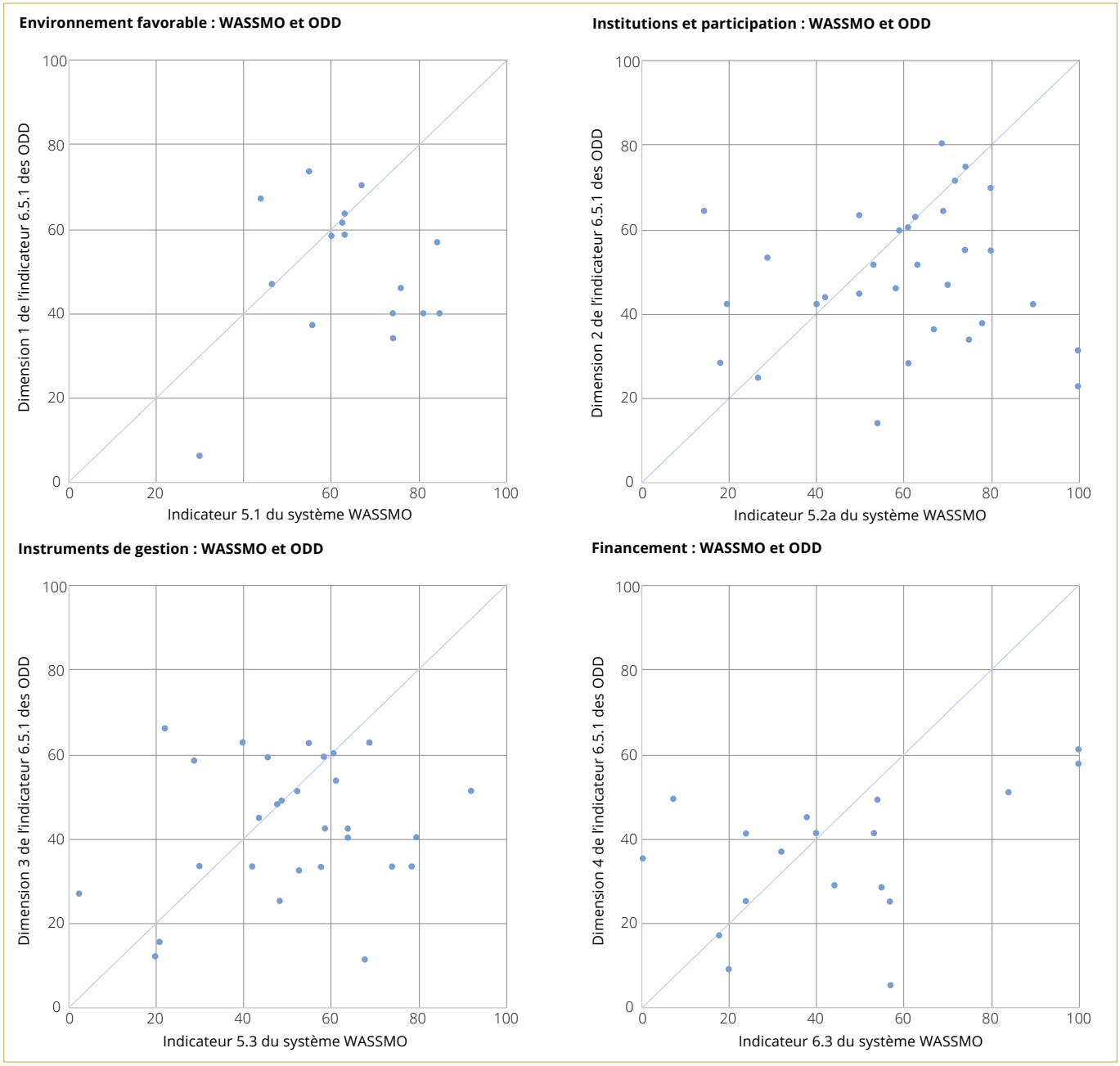

Figure 30. Différences entre les résultats recueillis par le système lié aux ODD et ceux recueillis par le système WASSMO pour les quatre principaux éléments de la GIRE

Actuellement, le système WASSMO intègre les quatre éléments principaux de la GIRE comme quatre indicateurs séparés, sans fournir de note globale de mise en œuvre de la GIRE. Cette conception était délibérée et visait à désagréger les données à un niveau jugé plus utile pour suivre les progrès des ODD et les avancées concernant les engagements politiques de l'Afrique, mais aussi pour faciliter l'action sur le terrain. Néanmoins, il est pertinent de considérer la possibilité d'inclure le score global de mise en œuvre de la GIRE dans le système WASSMO (à l'image de l'indicateur 6.5.1 des ODD).

Certains pays ont présenté des comptes rendus complètement différents pour chacun des systèmes, tandis que près d'un tiers d'entre eux ont obtenu des résultats plus

ou moins identiques (+/-5 points), suggérant que les processus ont été harmonisés à l'échelle nationale. Ces cas de figure méritent d'être approfondis afin d'en tirer les enseignements qui pourraient être appliqués dans d'autres pays.

De manière générale, il semble fréquent que les scores du système WASSMO soient plus élevés que ceux du système des ODD (pays représentés sous la diagonale). Ceci peut s'expliquer notamment par un engagement global plus soutenu des parties prenantes dans le système des ODD. Concernant le niveau global de mise en œuvre de la GIRE, sept pays ont obtenu des notes similaires à +/-5 points, tandis que l'on observe des différences considérables pour d'autres pays (figure 31).

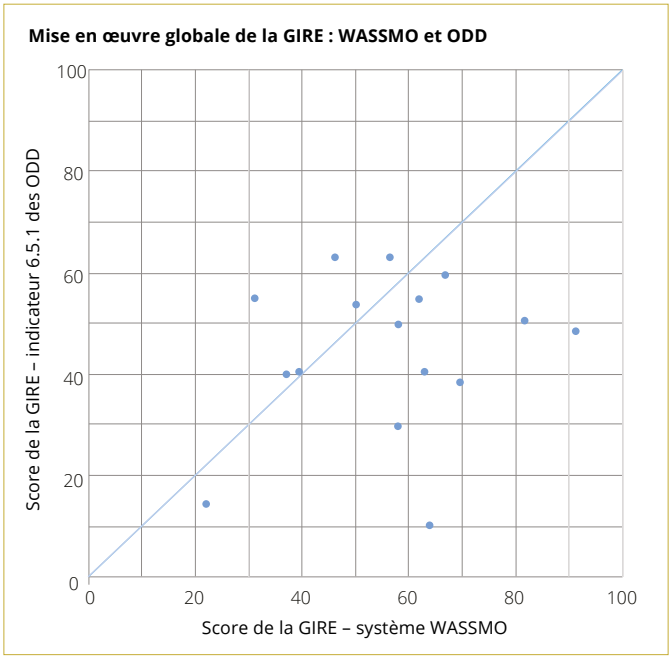

Figure 31. Différences dans les résultats de mise en œuvre de la GIRE, entre le système WASSMO et le processus de l'indicateur 6.5.1 des ODD

Outre les différences constatées dans les scores communiqués, il existe également un écart important dans la couverture des données. Au total, 51 pays ont communiqué des données pour chaque élément de la GIRE au travers du processus des ODD. Pour ce qui est du nombre de pays ayant communiqué un score pour chaque élément de la GIRE sous le système WASSMO, la répartition est la suivante (indicateurs entre parenthèses) :

- Environnement favorable (I-5.1) : 31
- Institutions et participation (I-5.2a) : 32
- Instruments de gestion (I-5.3) : 31
- Financement (I-6.3) : 21

6.2 Harmonisation des processus de collecte des données

L'un des objectifs du système africain de comptes rendus est d'harmoniser les processus de suivi et d'établissement de comptes rendus, ceci pour réduire la charge qui pèse sur les pays qui doivent communiquer des données à la fois au niveau mondial et à l'échelle du continent. C'est également l'objet de la collaboration continue entre l'AMCOW, l'ONU-Eau et les organismes dépositaires des Nations Unies. Cependant, jusqu'à ce jour, les processus diffèrent grandement et des efforts considérables doivent encore être déployés.

À l'heure actuelle, la coordination entre les **trois principaux niveaux** de suivi et de compte rendu relatifs aux cibles et objectifs liés à l'eau est confrontée à plusieurs difficultés :

- **À l'échelle régionale :** l'AMCOW est responsable du suivi des avancées concernant les engagements politiques de l'Afrique et la réalisation des ODD, et d'en rendre compte.
- **À l'échelle mondiale :** différentes entités des Nations Unies ont été désignées « organismes dépositaires » pour les cibles des ODD. Ces organismes sont ainsi responsables de la conception des indicateurs, de la collecte des données (généralement directement auprès des pays), ainsi que de leur désagrégation, de leur analyse, et de l'élaboration de rapports y afférents. L'ONU-Eau joue un rôle de coordonnateur entre les entités des Nations Unies.
- **À l'échelle nationale :** les bureaux nationaux de statistique ou d'autres organismes ont été chargés de communiquer les données sur les ODD, ou ont été créés à cette fin.

À chaque niveau, des dispositifs ont été mis en place pour collecter les données, souvent à l'échelle nationale, et ils impliquent généralement les référents nationaux. Il incombe ordinairement à ces derniers de coordonner les équipes de pays composées de différents hauts fonctionnaires, experts ou autres parties prenantes.

Pour la plupart des indicateurs, les dispositifs et le personnel concerné sont issus des trois niveaux et la coordination entre eux est souvent limitée.

Par conséquent, il est recommandé de créer des mécanismes formels pour faciliter la communication entre les référents et pouvoir :

a. Alléger la charge de la collecte de données (par exemple, les données peuvent être partagées et le même processus de collecte peut être utilisé à plusieurs fins) ; et

b. Harmoniser plus facilement les résultats, en particulier lorsque les méthodes d'indicateurs sont identiques à deux niveaux (tel que cela est le cas pour les quatre indicateurs liés à l'indicateur 6.5.1 dans le système WASSMO).

Le meilleur moyen d'harmoniser les processus serait de nommer, dans la mesure du possible, des référents communs (par exemple, communs à l'échelle nationale, ce qui pourrait permettre d'utiliser le même processus de collecte et de communication des données à des fins multiples, y compris à l'échelle régionale et mondiale). Dans les cas où cela s'avère impossible ou peu pratique, il convient d'améliorer la coordination et la communication entre les différents dispositifs.

L'AMCOW, les organismes dépositaires des Nations Unies et l'ONU-Eau ont évoqué les différentes possibilités d'harmonisation lors de réunions portant sur le processus de suivi de l'eau et de l'assainissement en Afrique qui se sont tenues à Nairobi[31], Accra[32] et Kigali[33]. Une plus grande collaboration est requise, aussi bien pour partager les informations des référents que pour créer des mécanismes de communication et de collaboration.

Outre les trois principaux niveaux susmentionnés, certaines sous-régions mettent actuellement en place – ou prévoient de mettre en place – des mécanismes de suivi et d'établissement de comptes rendus. Par exemple, la CEDEAO élabore un système de suivi et de notification des indicateurs liés à l'eau[34]. Par ailleurs, la collecte de données par les organisations de gestion des eaux souterraines et de surface transfrontières occupe désormais une place importante, et prend de l'ampleur. Ainsi, si la coordination s'améliore entre les différents niveaux de collecte de données ou que les dispositifs sont harmonisés et consolidés, les mêmes données pourront être utilisées à de multiples fins.

[31] Équipe spéciale de suivi et d'évaluation et réunion de validation, octobre 2015.

[32] Atelier de formation destiné aux États membres et aux parties prenantes, mai 2017.

[33] Atelier de validation des données 2017 sur l'eau et l'assainissement, mai 2018.

[34] Outre les principaux indicateurs nationaux et certains indicateurs transfrontaliers des cadres de l'AMCOW et des ODD, la CEDEAO utilise également plusieurs indicateurs à l'échelle des bassins afin de fournir des informations utiles supplémentaires pour le développement sous-régional des ressources en eau et de la coopération transfrontière.

7

VERS LA PLEINE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Source : pixabay.com

Le présent chapitre fournit des recommandations relatives à l'accélération des progrès vers la pleine mise en œuvre de la GIRE à travers les sections suivantes :

- 7.1 Difficultés et contraintes d'ordre général quant à la mise en œuvre de la GIRE en Afrique
- 7.2 Contraintes identifiées par les pays
- 7.3 Catalyseurs généraux de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique
- 7.4 Résumé des domaines d'action proposés
- 7.5 Conseils pratiques pour accélérer les progrès

7.1 Difficultés et contraintes d'ordre général quant à la mise en œuvre de la GIRE en Afrique

Changement et variabilité climatiques. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met en évidence le manque de préparation du continent africain face au changement climatique, ainsi que son extrême vulnérabilité, en particulier dans un contexte dans lequel il est attendu que les conditions climatiques changeantes et imprévisibles aggravent la pression exercée sur l'eau disponible (en particulier les eaux de pluie et les eaux de surface) et les systèmes agricoles en Afrique[35]. Les répercussions sur l'économie africaine pourraient être considérables, car elle dépend largement de secteurs sensibles au climat (agriculture, sylviculture, pêche), dans un contexte de prévalence élevée de la pauvreté.

Manque d'infrastructures de maîtrise de l'eau.

- Le faible niveau de maîtrise de l'eau en Afrique constitue non seulement l'une des principales causes de la vulnérabilité du continent face au changement et à la variabilité climatiques, mais aussi un obstacle majeur dans les efforts d'amélioration de la gouvernance de l'eau et de mise en œuvre des principes et approches de la GIRE. Le contrôle qu'exerce le continent sur ses ressources en eau figure parmi l'un des plus faibles au monde. Selon les estimations, l'Afrique stockerait 740 mètres cubes d'eau par habitant dans des réservoirs artificiels, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale et donne un aperçu des investissements limités du continent en faveur des infrastructures de mise en valeur des ressources en eau (barrages, réservoirs, canaux d'irrigation, structures de transfert entre bassins hydrographiques, etc.). En Afrique, les volumes d'eau stockés dans des réservoirs représentent seulement 11 % des ressources annuelles renouvelables en eau du continent, un chiffre qui se rapproche cette fois de la moyenne mondiale[36].

- Sans pour autant privilégier le recours aux barrages au détriment d'autres solutions alternatives de développement des ressources en eau, l'expérience a montré que la capacité à gérer efficacement les ressources en eau et à prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources dépend largement du niveau de maîtrise de l'eau. Par exemple, une structure telle que la Commission permanente des eaux de l'OMVS, un organe consultatif chargé de se réunir deux fois par an pour définir la répartition des eaux par secteurs, ne peut pas remplir sa mission lorsque le débit fluvial dans les bassins hydrographiques n'est que faiblement maîtrisé. Ainsi, la structure de l'OMVG, similaire à la Commission permanente des eaux de l'OMVS, ne pourra exercer efficacement ses fonctions que si le niveau de maîtrise de l'eau du fleuve Gambie est amélioré.

Pauvreté endémique. Les sous-régions affichant un taux moyen de mise en œuvre de la GIRE plus élevé (Afrique du Nord et Afrique australe) sont également les mieux placées par rapport à l'Indice de développement humain (IDH). Ce constat est conforme aux observations de Shah (2016), qui voit un lien positif fort entre la sécurité hydrique, qui constitue l'objectif ultime d'une bonne GIRE, et le développement économique d'une nation[37]. Pour lui, « l'argument n'est pas que le Produit intérieur brut (PIB) s'accroît lorsque la sécurité hydrique augmente, mais plutôt le contraire, c'est-à-dire que la sécurité hydrique s'améliore avec la hausse du PIB » (2016). Cela s'expliquerait par le fait que les objectifs de gouvernance et de mise en valeur des ressources en eau les plus pertinents et les plus raisonnablement atteignables varient en fonction du stade de développement de chaque pays. Pour les pays pauvres d'Afrique, les efforts en matière de GIRE doivent mettre avant tout l'accent sur la mise en valeur des ressources en eau, en se concentrant particulièrement sur les investissements en faveur des infrastructures de maîtrise de l'eau tout en respectant les principes de la GIRE.

Instabilité politique. Ce phénomène engendre des remaniements fréquents et de grande ampleur au sein des gouvernements, ainsi que des changements répétés dans les principales fonctions des ministères chargés des questions liées à l'eau. Les nouveaux dirigeants se retrouvent souvent à la barre des principaux organismes de gestion des ressources en eau, alors qu'ils ignorent les problèmes nationaux en la matière et les engagements

[35] ODI et CDKN, 2014, ***The IPCC Fifth Assessment Report. What Is In It for Africa?*** Overseas Development Institute (ODI) et Alliance pour le climat et le développement (CDKN). Londres, Royaume-Uni.

[36] White, W. R., 2010, ***World Water: Resources, Usage and the Role of Man-Made Reservoirs – A Review of Current Knowledge.*** Foundation for Water Research. Marlow, Royaume-Uni.

[37] Shah, T., 2016, *Increasing water security: the key to implementing the Sustainable Development Goals.* Partenariat mondial pour l'eau, document de référence du Comité technique nº 22. Stockholm, Suède.

gouvernementaux pris aux niveaux régional, transfrontière et international, ainsi que les normes et valeurs internationales émergentes. L'instabilité politique peut aussi entraîner une faible allocation des ressources publiques dans le secteur de l'eau (hormis pour l'eau potable et de l'assainissement), au profit d'autres priorités nationales comme la sécurité et le maintien de la paix. De plus, elle peut également conduire au blocage des principaux processus de planification et de réforme des politiques relatives à l'eau ou des projets de mise en valeur des ressources en eau, à cause par exemple du retrait de l'appui de partenaires techniques et financiers à des pays bénéficiaires, ce qui affecte négativement le financement du secteur de l'eau.

Couverture élevée des bassins transfrontières. Les 64 bassins transfrontières de l'Afrique couvrent 62 % de la surface du continent. À l'exception des îles, chaque pays africain partage au moins un fleuve avec un pays voisin[38], tandis que des pays comme le Niger, le Bénin et le Burkina Faso sont presque entièrement couverts par des bassins fluviaux et lacustres transfrontières. Cette caractéristique représente à la fois un défi et une chance. Par exemple, elle constitue un levier dans la gestion de l'eau lorsque les fleuves transfrontières sont dotés d' un mécanisme opérationnel de coopération et font l'objet de politiques et plans novateurs de gestion des ressources en eau (par exemple, chartes de l'eau, plans-directeurs d'aménagement des ressources en eau, observatoires de bassins) ou mobilisent des investissements importants dans de grands projets d'infrastructures liées à l'eau. Dans de tels cas, les autorités de bassins peuvent aider à élever le niveau de développement et de gouvernance des ressources en eau dans leurs pays membres, tandis que les organisations de bassins transfrontières peuvent servir de moteurs de progrès dans la mise en œuvre de la GIRE en Afrique. À l'inverse, les bassins hydrographiques partagés n'étant gérés par aucune organisation ou par des organismes de gestion des bassins dysfonctionnels peuvent paralyser les efforts d'amélioration de la gouvernance de l'eau dans les États riverains.

7.2 Contraintes identifiées par les pays

Dans le cadre des comptes rendus nationaux sur lesquels s'appuie le présent rapport, de nombreux pays ont communiqué des informations précises sur ce qu'ils considèrent comme des obstacles et des facteurs limitants justifiant leurs notes souvent faibles pour les différents domaines et éléments de mise en œuvre de la GIRE. Bien que ces obstacles et facteurs ne soient en aucun cas une généralité, la plupart des pays pourront s'y identifier lorsqu'ils feront face à des problèmes similaires ou s'ils y ont déjà fait face. La liste ci-après revêt donc un caractère indicatif plutôt qu'exhaustif[39].

Même si les problèmes ci-dessous sont considérés comme des « contraintes », ils constituent également des domaines d'action prioritaires qui permettent aux pays d'accélérer la mise en œuvre de la GIRE. Ils viennent donc étayer le résumé des domaines d'action recommandés figurant à la section 7.4.

Contraintes entravant l'élaboration et la mise en œuvre efficaces des politiques, lois et plans de gestion des ressources en eau

- Lors de l'élaboration des politiques : la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques, lois et plans peut parfois s'avérer insuffisante [Tanzanie]. Ce processus peut également souffrir d'un faible engagement des parties prenantes et d'une mauvaise coordination entre tous les secteurs concernés [Soudan].

- Lors de la mise en œuvre des politiques : l'un des problèmes fréquemment évoqués est le faible niveau de mise en œuvre des politiques, lois et plans déjà élaborés [Angola, Éthiopie, Malawi, Togo, Zimbabwe]. Les principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques comprennent :
    - Le fait que les politiques et lois adoptées ne soient souvent pas rendues opérationnelles, ce qui nécessite l'élaboration d'actes administratifs, de textes d'application, de stratégies, d'outils, etc. Par exemple, 20 ans après l'adoption du Code de l'Eau par la Côte d'Ivoire en 1998, seuls 5 des 27 décrets d'application prévus ont été adoptés.
    - La faible compréhension des politiques et lois approuvées par les acteurs concernés et le grand public [Burundi, Comores, Tanzanie].
    - Le manque de volonté politique, qui se traduit par une lenteur gouvernementale dans la validation ou l'adoption formelle des projets de politiques, lois et plans [plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau au Cameroun ; Politique de l'eau en Côte d'Ivoire ; Plan GIRE au Tchad].
    - L'instabilité politique qui pousse les bailleurs de fonds à retirer leur appui à la formulation de politiques de l'eau et/ou à la mise en œuvre du Plan GIRE [Burundi, Côte d'Ivoire].
    - Le fait que la mise en œuvre des politiques et plans de GIRE ne soit souvent pas considérée comme une responsabilité intersectorielle partagée par toutes les autorités concernées [Soudan].
    - Le faible niveau de financement en faveur de la gouvernance de l'eau et des interventions de GIRE [Côte d'Ivoire, Malawi, Tanzanie, Togo].
    - Le manque de suivi ou d'examens périodiques ou réguliers des progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la GIRE [Tanzanie].

[38] Lautze, J., Giordano. M., 2005, « Transboundary Water Law in Africa: Development, Nature, and Geography ». *Natural Resources Journal* vol. 45, nº 4.

[39] Entre crochets figure le nom des pays ayant évoqué explicitement ou implicitement la contrainte concernée dans le champ de texte libre du questionnaire portant sur l'indicateur 6.5.1, ou dans les rapports d'ateliers.

- Contraintes au niveau du bassin/de l'aquifère (échelle nationale) : dans certains cas, aucune agence de bassin n'a été créée, ou si elle l'a été, celle-ci s'avère dysfonctionnelle et manque de plans de gestion [Angola, Burundi, République centrafricaine, Togo].

- Contraintes au niveau du bassin hydrographique transfrontière : certains des accords et chartes progressistes relatifs aux eaux transfrontières élaborés à cette échelle ne sont pas encore entrés en vigueur, car le processus de ratification officielle par les États membres aura été long et complexe. Par exemple, la Charte de l'autorité de gestion du bassin du lac Tchad, élaborée en 2012, n'est toujours pas en vigueur, la Charte de l'eau de 2008 de l'ABN n'en est qu'à son stade de ratification et l'Accord-cadre sur la coopération dans le bassin du fleuve Nil élaboré en 2010 n'est pas entré en vigueur.

Contraintes freinant la création d'institutions et la participation des parties prenantes à la mise en œuvre efficace de la GIRE

- Absence d'autorité gouvernementale de haut niveau (ministère ou Direction générale) consacrée à la gestion de l'eau. L'expérience a montré que la mise en œuvre intersectorielle efficace de la GIRE nécessite l'existence d'un organe responsable doté du pouvoir de rassembler à l'échelle intersectorielle, de susciter et de piloter la formulation de politiques, ainsi que l'élaboration de lois et de plans, et qui soit à même de faire pression en vue de sécuriser les financements indispensables à la gestion des ressources en eau. Un tel organe doit être une entité gouvernementale de haut niveau consacrée à la gestion de l'eau. Il peut s'agir d'un ministère en charge des ressources en eau, une Direction générale ou une agence de gestion de l'eau logé au niveau de la présidence ou du bureau du premier ministre. Les progrès les plus significatifs de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de la GIRE ont été enregistrés entre 1997 et 2000, lorsque le haut-commissariat à l'hydraulique était installé dans le bureau du premier ministre[40].

- Parmi les contraintes entravant les consultations publiques inclusives dans le cadre de la gestion de l'eau figure le fait que certains groupes de parties prenantes (tels que les associations d'usagers de l'eau) ont besoin de soutien, notamment dans l'accès à l'information et le renforcement des capacités, pour pouvoir mobiliser des acteurs de poids dans les processus relatifs à l'eau [Madagascar]. Dans certains cas, le gouvernement fait preuve de réticence à s'engager auprès de certains acteurs non étatiques, parce qu'il remet en cause la légitimité de ceux-ci [Angola, Guinée équatoriale].

- Le secteur privé participe rarement aux processus de gestion des ressources en eau [Angola, Tanzanie], principalement en raison du fait que l'environnement de gouvernance du secteur de l'eau ne l'incitent pas à s'impliquer [Botswana, Tchad, Zimbabwe].

- Les déséquilibres flagrants entre les hommes et les femmes en matière de GIRE sont difficiles à corriger, car un grand nombre de cadres juridiques nationaux n'abordent pas explicitement l'équité et l'égalité entre les sexes [Botswana]. Lorsque les lois et plans nationaux prévoient des dispositions relatives au genre, leur mise en œuvre est sous-financée, aussi bien au niveau national [Ghana, Sierra Leone, Soudan du Sud] que transfrontalier [Ghana, Guinée, Tchad].

Contraintes entravant l'utilisation des instruments de gestion dans la mise en œuvre de la GIRE

- Parmi les contraintes entravant la gestion des écosystèmes figure le manque d'approches cohérentes et stratégiques visant à intégrer les écosystèmes dans les politiques et plans de la GIRE. La gestion de l'eau liée aux écosystèmes prend davantage la forme de projets *ad hoc* à court terme [Tchad]. Dans l'ensemble, les interventions liées aux écosystèmes se heurtent à des difficultés à mobiliser des financements.

- On déplore un manque d'instruments de gestion des ressources en eau, en particulier dans le cadre de la gestion des catastrophes [Burundi] et du suivi des eaux de surface et des eaux souterraines. Lorsque des instruments de gestion des ressources en eau existent, ils sont souvent vieillissants, obsolètes et non fonctionnels, et présentent une couverture limitée [Côte d'Ivoire, Éthiopie, Sierra Leone, Tchad, Zambie, Zimbabwe]. Le problème de l'entretien de ces équipements reste entier [Niger, Togo].

- La mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre des instruments à l'échelle locale (tels que des plans locaux dans des territoires décentralisés, des plans de mise en valeur du bassin, etc.) s'avère encore plus complexe que pour les plans nationaux de GIRE.

Contraintes au financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau

- On constate souvent un manque de financements publics alloués à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau. Par exemple, dans le meilleur des cas, les financements publics accordés à la mise en œuvre des plans de GIRE varient au maximum de 5 à 10 %[40].

[40] UEMOA, 2018, *États des lieux de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans l'espace UEMOA et Plan d'action.* Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ouagadougou, Burkina Faso.

- De nombreux pays n'intègrent aucune disposition relative au financement des ressources en eau (en particulier des infrastructures et de la gouvernance liées à l'eau) dans leurs plans de développement national, ce qui constitue une occasion manquée de mobiliser les fonds publics en faveur des ressources en eau [Botswana].

- Si des financements publics sont alloués aux ressources en eau, par exemple dans le cadre d'investissements nationaux, les niveaux de financement ont tendance à être non seulement faibles (comme mentionné précédemment), mais également irréguliers [Burkina Faso, Eswatini, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Namibie, Ouganda, Sierra Leone, Togo, Zambie, Zimbabwe].

- Une fois les affectations budgétaires de l'État officiellement définies, une difficulté demeure : il convient de veiller à ce que les fonds alloués soient effectivement déboursés par le gouvernement [Tanzanie].

- Dans un tel contexte, la mise en œuvre de la gestion des ressources en eau en Afrique dépend fortement des financements externes (des partenaires techniques et financiers).

- Les financements accordés par les partenaires de développement en faveur de la gestion des ressources en eau sont de loin inférieurs aux besoins [Soudan du Sud] et couvrent rarement de grands projets de développement des ressources en eau. Ceci étant, lorsque l'on parvient à mobiliser avec succès des fonds auprès des donateurs, les gouvernements bénéficiaires éprouvent souvent des difficultés à absorber les ressources mises à disposition, entraînant des retards de mise en œuvre, voire une suspension ou une annulation des projets [Niger avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau concernant l'application du plan de GIRE ; Mali avec le soutien actuel des donateurs du programme de GIRE].

7.3 Principaux catalyseurs de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique

Parmi les éléments soutenant la mise en œuvre efficace de la GIRE en Afrique figurent les nombreux engagements, stratégies et plans interétatiques définis aux niveaux continental et sous-régional en vue de compléter les efforts nationaux de promotion de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau. Ci-après sont présentés les plus pertinents.

Engagements, stratégies et accords régionaux

La Vision Africaine de l'eau pour 2025. Sous l'égide de l'UA, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique, les parties prenantes de l'eau en Afrique ont adopté la Vision africaine de l'eau pour 2025 qui a pour ambition de créer ***« une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et la protection de l'environnement »***. Bien que des progrès vers la réalisation de cette vision aient été réalisés au cours des deux dernières décennies, beaucoup d'efforts doivent encore être déployés dans les cinq prochaines années.

La Déclaration de Sharm el-Sheikh. L'Assemblée de l'UA de 2008 qui s'est tenue à Sharm el-Sheikh (Égypte) a adopté les « Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique ». La déclaration appelle les États membres de l'UA à « [d]évelopper et/ou mettre à jour les politiques nationales de gestion de l'eau, les cadres et les programmes de règlementation […] ». Elle rappelle également la nécessité pour les États membres et les partenaires de développement de renforcer les capacités humaines et institutionnelles à tous les niveaux et d'« [a]ccroître de manière significative les ressources financières nationales allouées à la mise en œuvre des activités nationales et régionales de développement de l'eau et de l'assainissement […] ».

Le Programme d'action prioritaire 2016–2025 de gestion des ressources en eau en Afrique[41]. Le programme contribue à accélérer la mise en œuvre de la GIRE en s'appuyant sur les recommandations du document de 2012 intitulé ***Status Report on the Application of Integrated Approaches to Water Resources Management in Africa***. Il vise notamment à augmenter les capacités de stockage de l'eau et à améliorer la collecte et le suivi des données hydrométriques et piézométriques.

La stratégie 2018–2030 de l'AMCOW relative à l'eau. La stratégie donne la priorité aux actions visant à promouvoir et à soutenir le développement : a) des systèmes d'aide à la prise de décisions à l'échelle nationale et du bassin ; b) des plans de gestion des ressources en eau aux niveaux national et régional ; c) des infrastructures permettant d'accroître le stockage de l'eau, d'améliorer la qualité de l'eau, de réduire les catastrophes liées à l'eau et d'assurer l'approvisionnement durable en eau pour des usages multiples.

La stratégie 2011 de l'AMCOW relative au genre[42]. La stratégie appelle les pays africains à élaborer et mettre efficacement en œuvre des politiques tenant compte des disparités entre les sexes, avec le soutien de financements adéquats permettant d'intégrer la question du genre dans les politiques et processus liés à l'eau.

[41] UA-AMCOW, 2016, *Le Programme d'Action Prioritaire 2016–2025 de Gestion des Ressources en eau en Afrique (PAP-GRE).*

[42] AMCOW, 2011, *Politique et stratégie de l'AMCOW pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique.*

Institutions, acteurs non étatiques et financement

La Facilité africaine de l'eau. La Facilité africaine de l'eau a été créée en 2004 par l'AMCOW. Ce fonds multilatéral est hébergé et géré par la Banque africaine de développement. La Facilité africaine de l'eau soutient les pays africains dans leurs efforts visant à mobiliser les investissements nécessaires pour élaborer et gérer les ressources en eau en Afrique. Elle contribue à la réalisation des objectifs de la Vision africaine de l'eau pour 2025, ainsi qu'aux objectifs liés à l'eau du Programme 2030, en particulier l'ODD 6. La Facilité africaine de l'eau participe au financement de l'élaboration des projets et au cofinancement, à la gestion et à la supervision de leur mise en œuvre. Entre 2006 et 2016, 1 milliard USD ont été mobilisés (par le biais de financements directs et de financements à effet de levier) en faveur du secteur de l'eau dans son ensemble en Afrique[43]. Ces fonds ont servi notamment à financer le système de suivi de l'eau de l'AMCOW (WASSMO). En outre, la stratégie 2017-2025 de la Facilité africaine de l'eau cherche à mobiliser 15 milliards EUR (financements directs et financements à effet de levier) pour investir dans des projets liés à l'eau et à l'assainissement, y compris dans les interventions de gestion et de gouvernance de l'eau[44]. Sachant que le manque de financements constitue le principal obstacle à la mise en œuvre de la GIRE, la Facilité africaine de l'eau a un rôle central à jouer dans le soutien à l'Afrique en vue de la réalisation du Programme 2030. Au vu de ses résultats impressionnants de cette dernière décennie, cet organisme mérite un soutien continu de la part des pays africains et des partenaires de développement pour mettre en place sa stratégie ambitieuse au cours des dix prochaines années.

Les organisations africaines de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers. Ces organisations jouent un rôle majeur dans l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau sur le continent africain, étant donné que la plupart des eaux douces de surface d'Afrique se trouvent dans des réseaux hydrographiques partagés. De nombreuses organisations de gestion des bassins hydrographiques d'Afrique sont au cœur de la promotion d'approches innovantes visant à développer une gestion intégrée des ressources en eau. Beaucoup sont souvent citées comme des exemples de mécanismes de coopération transfrontière. Comme évoqué précédemment, ces organisations peuvent encourager une meilleure gouvernance des ressources en eau sur le continent. En tant que plateforme de renforcement des capacités par le partage d'expériences et l'apprentissage commun, le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) a mis en œuvre, depuis 2012, le projet de renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières en Afrique (SITWA). À travers ce projet, le RAOB espère consolider ses capacités afin de pouvoir soutenir le développement politique et institutionnel, la gestion des informations et des connaissances et le renforcement des capacités des bassins hydrographiques.

Les CER. Ces entités interétatiques ont pour rôle de promouvoir l'intégration économique et le développement à l'échelle sous-régionale. Certaines CER sont plus actives que d'autres dans le soutien aux efforts de développement des pays membres dans différents domaines, y compris dans le secteur de l'eau :

- La SADC et la CEDEAO sont les CER les plus performantes dans la promotion de la gestion améliorée des ressources en eau. En 1998, la SADC a adopté un protocole sur l'eau avant-gardiste visant à encourager la coordination et la coopération autour des réseaux hydrographiques partagés de la région. Lancé en 1999, le Plan d'action stratégique régional de la SADC sur le développement et la mise en valeur intégrés des ressources de l'eau déploie actuellement sa phase IV, qui couvre la période 2016–2020. Basé sur trois composantes (gouvernance, infrastructure et gestion), ce plan d'action se concentre avant tout sur le renforcement des capacités et sur l'adaptation au changement climatique.

- En 2000, les pays de la CEDEAO ont adopté la Vision ouest-africaine pour l'eau, la vie et l'environnement pour 2025, suivie d'un plan d'action régional de la GIRE pour soutenir cette vision. Par la suite, la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest a été adoptée en 2008, complétée par un plan d'action pour la mettre en œuvre. Cet instrument vise à soutenir les efforts d'élaboration et de mise en œuvre des politiques relatives à l'eau à l'échelle nationale, ainsi que l'harmonisation et la coordination entre les politiques nationales et régionales liées à l'eau. Il encourage également la création de cadres et d'institutions de gestion des ressources en eau au niveau national et à l'échelle des bassins hydrographiques transfrontaliers. Une plateforme régionale de coordination et de suivi de la GIRE, ainsi qu'un Centre de coordination des ressources en eau (CCRE, basé à Ouagadougou) ont été créés en 2001. Au sein de la région de la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) –une communauté économique sous-régionale principalement composée de pays francophones – élabore actuellement un Plan d'action de GIRE pour soutenir la mise en œuvre de la Politique des ressources en eau de la CEDEAO et les efforts déployés par les pays de l'UEMOA pour réaliser les ODD liés à l'eau.

- L'IGAD, qui rassemble huit pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique du Nord[45], a formulé une Politique régionale de gestion des ressources en eau qui a été adoptée en 2015 au niveau ministériel, et a commencé à élaborer

[43] Facilité africaine de l'eau, 2016, *Stratégie de la FAE 2017-2025.* Banque africaine de développement/Facilité africaine de l'eau. Abidjan.

[44] Facilité africaine de l'eau, 2016, *Stratégie de la FAE 2017-2025.* Banque africaine de développement/Facilité africaine de l'eau. Abidjan.

[45] Les pays membres de l'IGAD sont les suivants : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud.

un Protocole régional sur l'eau. Néanmoins, l'IGAD, ainsi que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), doivent contribuer de façon plus substantielle aux efforts de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Est – une sous-région qui, tout comme l'Afrique de l'Ouest, est en retard sur l'Afrique du Nord et l'Afrique australe pour ce qui est de la mise en œuvre de la GIRE.

- Il est encourageant de constater qu'après avoir adopté la Politique régionale des ressources en eau en 2009, la CEEAC a élaboré un plan d'action régional de GIRE (2015) et approuvé en décembre 2017 la Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale. On espère que ces engagements régionaux, lorsqu'ils seront effectifs, vont permettre, à l'Afrique centrale de combler son retard sur d'autres sous-régions en matière de mise en œuvre de la GIRE.

7.4 Résumé des domaines d'action proposés

Le moment est venu pour les pays africains de passer de la formulation de politiques, lois et stratégies sur la GIRE à leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Il convient d'adopter des approches intégrées pour résoudre efficacement les difficultés liées à la gestion de l'eau au niveau des provinces, des municipalités, des villages, des bassins fluviaux et des aquifères. Ces dernières années, la GIRE est trop souvent restée au stade des discussions, ou a abouti à la formulation de politiques, de lois ou de plans nationaux qui n'ont pas été mis en œuvre. Certes, ces efforts ont contribué à sensibiliser les parties prenantes aux défis liés à l'eau et à populariser la GIRE comme alternative à un paradigme sectoriel et à courte vue de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau. Cependant, du fait des énergies investies dans la formulation de politiques, de lois et de plans qui ont fini par être abandonnés, l'enthousiasme des gouvernements, des usagers de l'eau et des partenaires techniques et financiers du continent africain autour de la GIRE s'est considérablement émoussé. Pour remobiliser les parties prenantes et restaurer la crédibilité du discours sur la GIRE, cette dernière doit être utilisée pour résoudre des problèmes sur le terrain. Dans le contexte du présent rapport, cela se traduit par le besoin d'accélérer les progrès en matière d'instruments de gestion et de financement pour la gestion des ressources en eau.

Les domaines d'action proposés dans cette section s'appuient sur les résultats examinés dans les chapitres 3 à 5, et sur les exemples nationaux mentionnés à la section 7.2.

Tout d'abord, le Rapport de situation de 2012 sur l'application des approches intégrées de la gestion des ressources en eau en Afrique a recommandé un ensemble de domaines d'action. Alors que des progrès ont été enregistrés dans certains de ces domaines, plusieurs des recommandations conservent toute leur pertinence en 2018 (encadré 17).

Les domaines d'action recommandés ci-dessous, fondés sur les résultats de l'analyse des données 2017/2018, sont considérés comme des outils clés pour accélérer les progrès sur la mise en œuvre de la GIRE en Afrique. Les actions potentielles sont énumérées à la suite de chaque domaine d'action, même si d'autres interventions méritent bien entendu d'être envisagées en vue d'élaborer de manière plus approfondie des plans et des programmes. De manière générale, les recommandations sont pertinentes à tous les niveaux (bassins/aquifères, national, sous-régional et régional) même si elles ont des implications différentes pour chacun d'entre eux. À ces niveaux, les recommandations peuvent être prises en compte dans les plans et les programmes de différentes organisations cibles, notamment les organismes chargés de la gestion des bassins/aquifères (y compris transfrontaliers), les gouvernements, les CER, l'AMCOW, l'UA, la Facilité africaine de l'eau, le RAOB, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Néanmoins, les recommandations suivantes ciblent en priorité le niveau supranational. Comme précisé dans la section 7.5, les interventions au niveau national dépendent des contextes nationaux et leur planification doit être l'aboutissement de processus nationaux, s'appuyant le cas échéant sur les activités d'établissement des rapports relatifs aux indicateurs nationaux et ceux des ODD (en particulier les indicateurs 6.5.1 et 6.5.2)**.**

DOMAINES D'ACTION PROPOSÉS :

I Accroître les financements destinés à la gestion des ressources en eau, et notamment aux infrastructures de maîtrise de l'eau.

1. Engager et mettre en place des processus de consultation et des efforts de sensibilisation au niveau de l'UA et/ou des CER en vue d'adopter une résolution sur la hausse des financements destinés à la gestion des ressources en eau dans les budgets gouvernementaux[46]. Il peut s'agir de :

- Préparer des supports de plaidoyer reposant sur les conclusions et les recommandations du présent rapport.
- Engager un dialogue politique au sein des organes concernés de l'AMCOW et lors d'évènements pertinents sur le continent.

2. Recueillir des données relatives aux bonnes pratiques de mise en œuvre des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, les partager et les répliquer afin de financer des activités de gestion des ressources en eau.

[46] Conformément à la Déclaration politique de Durban de 2017 (« Durban Political Declaration ») signée à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2017.

ENCADRÉ 17

Domaines d'action proposés dans le Rapport de situation de 2012 sur l'application de la GIRE en Afrique

Création d'un environnement favorable pour la GIRE :

- Cibler les pays ayant pris du retard dans la mise en œuvre de la GIRE et leur apporter un soutien prioritaire, en créant notamment des environnements favorables, particulièrement dans les pays se relevant de conflits, de crises politiques ou de catastrophes.
- Renforcer la volonté politique de réformer le secteur de l'eau en concevant et en mettant en œuvre des programmes spécifiques d'information et de sensibilisation, ainsi qu'en ciblant les législateurs pour les activités de plaidoyer.

Instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels :

- Encourager l'instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels efficaces (basés sur la GIRE) aux niveaux transfrontière, national et local (commissions chargées de la gestion des bassins, agences, comités locaux de l'eau).
- Améliorer le renforcement des capacités à tous les niveaux afin de disposer des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la GIRE.

Application des instruments de gestion :

- Améliorer le contrôle de la quantité, de la qualité et de l'utilisation de l'eau.
- Élaboration de modèles d'allocation de l'eau.
- Promouvoir l'utilisation de systèmes de prévision et d'alerte précoce par le partage d'expériences positives entre pairs.

Développement et financement des infrastructures :

- Encourager la préparation de plans de gestion des bassins au titre de la GIRE, comprenant notamment des programmes complets d'investissement.
- Renforcer et soutenir la Facilité africaine de l'eau.

Financement de la GIRE :

- Établir une base de connaissances sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des principes « utilisateur-payeur » et « pollueur-payeur ».
- Augmenter le financement public destiné à la gestion des ressources en eau afin d'élargir les contributions financières nationales pour le développement des ressources en eau.
- Soutenir les pays dans la création d'un environnement propice au financement par le secteur privé.

- Recenser les exemples de bonnes pratiques, ou de pratiques prometteuses, relatives à l'application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et en tirer parti afin de financer la gestion des ressources en eau dans certains pays ou bassins.
- Soutenir les activités d'apprentissage par les pairs en vue de mettre en œuvre les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur.
- Aider les pays et les organismes de bassins à mettre en œuvre les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et à établir des fonds pour financer la gestion des ressources en eau à l'échelle nationale ou au niveau des bassins.

3. Augmenter les contributions financières des CER destinées à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau dans leurs États membres et bassins hydrographiques respectifs.

- Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies et des plans pour soutenir la mise en œuvre de la GIRE aux niveaux des pays et des bassins.
- Créer des plateformes sous-régionales, ou activer le cas échéant des plateformes existantes, en vue d'échanger des expériences de mise en œuvre de la GIRE aux niveaux des pays et des bassins.
- Remobiliser la communauté internationale afin qu'elle apporte son soutien à l'élaboration, à la mise à jour et à la mise en œuvre de plans nationaux de GIRE.

Renforcer les capacités régionales d'appui à la mise en œuvre de la GIRE.

4. Renforcer la capacité des CER à soutenir la mise en œuvre de la GIRE sur leur territoire respectif et favoriser les liens entre les différents ODD.

- Soutenir l'apprentissage mutuel entre les CER, notamment grâce à des visites d'échange au sein des CER les plus avancées dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans régionaux de GIRE.
- Favoriser la promotion des stratégies et des programmes régionaux pertinents des CER, ainsi que la mobilisation

de fonds en leur faveur : par exemple, le Plan d'action régional de Gestion intégrée des ressources en eau de la CEEAC (2015) ; le Plan d'action stratégique régional 2016–2020 de la SADC sur le développement et la mise en valeur intégrés des ressources de l'eau (Phase IV) ; la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO, le Plan d'action pour la GIRE de l'UEMOA, etc.

5. Lancer un programme décennal de renforcement des capacités en vue de soutenir la mise en œuvre de la GIRE à tous les niveaux.

- Évaluer les lacunes en matière de capacités liées à la GIRE et les institutions existantes de formation et de renforcement des capacités dans ce domaine.
- Concevoir un programme modulaire de formation à la GIRE et les supports afférents, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la GIRE au niveau infranational et la nécessité de prendre en compte les différences entre les divers stades de mise en œuvre de la GIRE.
- Soutenir l'apprentissage par les pairs, notamment au travers de visites d'échange.
- Mobiliser des financements et appuyer la mise en œuvre effective du plan de renforcement des capacités de GIRE.

6. Harmoniser les systèmes de gestion et de communication des informations relatives à l'eau à l'échelle mondiale (ODD), régionale (AMCOW), sous-régionale (CER) ainsi qu'au niveau des bassins (organismes de bassins).

- Organiser des réunions consultatives aux niveaux appropriés pour parvenir à un accord sur des indicateurs de base communs.
- Renforcer les systèmes d'information liée à l'eau à tous les niveaux (national, bassin, régional).
- Coordonner les efforts de collecte des données et d'établissement de rapports.

Approfondir la coopération transfrontière.

7. Encourager la création et la mise en œuvre de dispositifs de coopération transfrontière dans les pays qui en sont dépourvus. Cible : bassins hydrographiques et aquifères de petite taille ou de taille moyenne (de manière générale, des dispositifs sont déjà en place pour la plupart des grands bassins hydrographiques transfrontaliers).

- Encourager des approches visant à établir des mécanismes de coopération viables, par exemple en regroupant deux ou plusieurs bassins ou aquifères (suivant le modèle de l'OMVG qui englobe trois bassins hydrographiques contigus).
- Soutenir des consultations transfrontières, ainsi que l'élaboration et la mise en place formelle de dispositifs de coopération au niveau des bassins ou des aquifères (conventions, institutions, etc.).
- Tirer profit de l'entrée en vigueur de la Convention sur les cours d'eau et de l'élargissement de la Convention sur l'eau pour appuyer la négociation de dispositifs de coopération transfrontière et/ou leur renforcement.

8. Aider les organisations transfrontières existantes à approfondir la coopération interétatique et à promouvoir la GIRE à différents niveaux.

- Soutenir les initiatives des organismes de bassins ou aquifères transfrontières visant à élaborer et/ou mettre en œuvre des accords et des conventions afin d'accorder une plus grande place aux principes de gestion intégrée de l'eau dans les cadres de gouvernance des bassins et des aquifères (par exemple, chartes relatives à l'eau, vision commune).
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans de gestion des bassins hydrographiques (par exemple, plans directeurs de gestion des bassins hydrographiques).
- Appuyer l'élaboration et le fonctionnement effectif de mécanismes inclusifs pour la participation des parties prenantes (comités de bassin ; coalitions d'organisations de la société civile et/ou associations d'usagers de l'eau, etc.).
- Encourager les efforts visant à mettre en place des systèmes d'information efficaces sur les ressources en eau (systèmes de suivi, observatoires, etc.).

Apporter un soutien ciblé.

9. Renforcer la gouvernance des aquifères à l'échelle nationale et transfrontière.

- Veiller à une prise en compte plus systématique des aquifères dans les plans nationaux de GIRE et dans les stratégies et les plans de gestion des bassins hydrographiques.
- Améliorer les connaissances sur les aquifères à l'aide d'études et d'activités de suivi.
- Promouvoir l'établissement d'institutions de gestion au niveau des aquifères (commissions, agences, comités).

10. Appuyer la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle sous-régionale (au niveau des bassins/bassins versants et des territoires décentralisés). Il convient de cibler en priorité les pays affichant un degré « moyen-faible » ou « moyen-élevé » de mise en œuvre de la GIRE. Cet appui pourrait se traduire par les mesures suivantes :

- Mettre en place des institutions de gestion des ressources en eau (comités et agences de bassin ; comités locaux de gestion des ressources en eaux à l'échelle des sous-bassins, lacs, étangs, forages et puits).
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies ou de plans de gestion des ressources en eau (par exemple, plans directeurs ou stratégies de gestion des

bassins hydrographiques ; plans communaux de mise en valeur et de gestion des ressources en eau).
- Utiliser des instruments de gestion des ressources en eau au niveau infranational (principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur ; concevoir et mettre en œuvre des débits environnementaux ; intégration des questions de genre dans les plans et les institutions de gestion des ressources en eau).

11. Fournir un soutien concerté et ciblé à certains pays afin d'accélérer la mise en œuvre de la GIRE. Pays cibles : pays sortant d'un conflit et/ou les 36 pays qui présentent un degré de mise en œuvre de la GIRE « moyen-bas » ou « moyen-élevé ». Cet appui pourrait se traduire par les mesures suivantes :

- Mener des actions de sensibilisation sur l'importance de la GIRE, en particulier auprès des législateurs et des hauts fonctionnaires.
- Mettre en place des plateformes multipartites.
- Renforcer les capacités aux niveaux national et infranational.
- Renforcer les systèmes d'information sur l'eau.
- Élaborer ou mettre à jour les plans nationaux de GIRE.
- Mobiliser des financements pour la mise en œuvre de la GIRE.

7.5 Conseils pratiques pour accélérer les progrès

Cette section fournit des orientations pratiques sur les premières démarches à accomplir en vue de planifier et de faciliter la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle nationale, ainsi que sur la façon dont les structures sous-régionales, régionales et mondiales peuvent fournir un soutien. Ces orientations portent sur :

- l'analyse de la situation nationale ;
- la définition de cibles nationales ;
- l'élaboration de plans de travail et de budgets ;
- la mobilisation de financements ;
- le suivi et l'évaluation des progrès ;
- le rôle de soutien des CER et des organisations transfrontières.

Compte tenu du fait que les pays ne se trouvent pas tous au même stade en matière de planification pour la gestion des ressources en eau, ces recommandations peuvent soit alimenter des processus existants, soit être utilisées pour donner accélérer les processus dans les pays où la planification est encore en phase initiale.

Source : pixabay.com

Lors de la communication des données relatives à l'indicateur 6.5.1, les référents nationaux ont été encouragés à coordonner un processus permettant aux parties prenantes de plusieurs secteurs de discuter, de s'accorder sur la note finale pour chaque question, et de justifier ces notes. Cette démarche a permis d'obtenir des notes plus crédibles, mais a aussi donné l'occasion à chaque groupe de parties prenantes de mieux comprendre les principales difficultés, les priorités et les perspectives des autres groupes de parties prenantes. En substance, il s'agit là d'un des piliers centraux de la mise en œuvre de la GIRE. Si l'ampleur de cette consultation multipartite a été variable selon les pays, il semble que la plupart d'entre eux aient organisé des ateliers, et que tous aient – a minima – sollicité les contributions de certains groupes de parties prenantes. Dans 17 pays, des ateliers multipartites ont été animés par les Partenariats nationaux pour l'eau (affiliés au GWP) et leurs travaux ont été documentés. Les questionnaires sur l'indicateur 6.5.1 fournis par les pays et les processus utilisés pour les compléter peuvent constituer des points de départ utiles pour un grand nombre de questions parmi celles qui sont abordées dans la présente section.

La mise en œuvre de la GIRE est un processus graduel procurant des gains croissants, qui n'est pas régi pas le principe du « tout ou rien ». C'est pourquoi, toute avancée qu'un pays peut accomplir en vue d'augmenter le degré de mise en œuvre d'une des dimensions de la GIRE (mesurée par une note plus élevée à l'une des questions de l'indicateur 6.5.1) doit normalement procurer des avantages à la société, à l'économie et à l'environnement.

7.5.1 Analyse de la situation nationale

Les résultats nationaux du questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 peuvent servir de base pour conduire une analyse diagnostique dans chaque pays. Tout comme la justification accompagnant chaque note, ils peuvent permettre d'identifier les priorités et les principaux domaines d'action des pays. Ces derniers peuvent également s'appuyer sur les travaux de leur atelier, s'ils les ont documentés[47]. Les pays qui n'ont pas organisé d'atelier multipartite pour préparer de compte rendu relatif aux données de l'indicateur 6.5.1 peuvent décider de le faire dans le cadre de leur processus de planification. Par ailleurs, les pays qui n'ont pas justifié les notes de toutes les questions peuvent saisir l'opportunité de le faire à posteriori afin de faciliter les discussions et la compréhension au niveau national.

Cependant, si le questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 fournit un outil de diagnostic rapide permettant de déterminer les lacunes et les domaines prioritaires, une analyse plus approfondie est nécessaire pour soutenir pleinement la planification de la mise en œuvre de la gestion des ressources en eau. Il est possible que certains pays africains aient déjà entrepris des études détaillées sur la situation actuelle, et élaboré des plans de mise en œuvre en vue de la réalisation du Programme 2030. L'AMCOW, les organisations régionales et internationales (par exemple, l'ONU Environnement en tant qu'organisme dépositaire pour l'indicateur 6.5.1, ou le GWP, qui a facilité de nombreux plans nationaux de mise en œuvre et conduit actuellement un programme de soutien à l'ODD 6) ont un rôle à jouer pour définir ces processus et diffuser toutes les idées et les informations susceptibles d'en ressortir et d'être utiles à d'autres pays.

7.5.2 Définition de cibles nationales

Si l'objectif ultime est de parvenir à un degré de mise en œuvre de la GIRE « très élevé », il est peu probable que la plupart des pays africains atteignent une note de 91 au cours des 12 prochaines années, à moins que le rythme actuel de la mise en œuvre ne s'accélère de manière significative. Afin d'accomplir des progrès plus rapides, les pays sont invités à concentrer leurs efforts en fixant des cibles nationales qui reflètent leurs priorités et leur contexte.

La résolution sur le Programme 2030 encourage chaque État à « fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités[48] ». Cependant, le texte ne fournit pas d'instructions précises aux pays qui souhaitent s'acquitter de la tâche difficile consistant à fixer des cibles nationales pour l'ensemble des ODD.

Il est possible que dans certains pays, des cibles nationales aient déjà été établies ou qu'un processus soit en cours pour le faire. Pour les autres, le questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 et les processus multipartites ayant accompagné la préparation du compte rendu relatif à cet indicateur peuvent être des outils utiles pour fixer des cibles, mais aussi pour élaborer des plans de travail visant à mettre en œuvre des actions sur terrain. Les pays peuvent s'appuyer sur les processus multipartites pour compléter le questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 avec des notes (à la fois ambitieuses et réalistes) à atteindre pour chaque question. Ces cibles peuvent ensuite être agrégées pour former un objectif de note globale dans chaque pays. Cette approche peut être adoptée pour fixer des cibles à l'horizon 2030, ainsi que des cibles intermédiaires et, le cas échéant, des cibles pour l'après-2030, afin de parvenir à un degré très élevé de mise en œuvre de la GIRE.

Pour fixer leurs cibles nationales, les pays peuvent s'inspirer des initiatives et exemples suivants :

[47] Les rapports des ateliers nationaux animés par le GWP sont disponibles en ligne à l'adresse : www.gwp.org.

[48] Nations Unies, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.* Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. A/RES/70/1, 15-16301 (F). Paragraphes 54 à 59.

- Le Groupe des Nations Unies pour le développement fournit des orientations et une boîte à outil pour adapter les ODD au contexte national, infranational et local[49].
- Certains pays ont engagé des processus pour fixer des cibles nationales concernant l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. Une note d'information portant sur les enseignements tirés et formulant des recommandations est en cours d'élaboration[50].
- Le Protocole sur l'eau et la santé de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe fournit des lignes directrices sur la définition d'objectifs nationaux et l'évaluation des progrès[51].
- Le cadre pour la gestion des écosystèmes d'eau douce est un cadre global qui inclut des conseils relatifs à la définition d'objectifs et de cibles, en mettant l'accent sur la santé des écosystèmes en faveur du développement durable[52].

7.5.3 Élaboration de plans de travail et de budgets

Les pays sont invités à développer des plans de travail et à élaborer des budgets pour amplifier et accélérer la mise en œuvre de la GIRE. Lorsque de tels plans existent déjà, ils peuvent être réexaminés et, si nécessaire, ajustés de manière à prendre en compte le degré de mise en œuvre de la GIRE du pays et les progrès à réaliser pour atteindre la cible relative à la GIRE de l'ODD 6.

Comme mentionné précédemment, les processus multipartites sont également des éléments essentiels pour élaborer des plans de travail efficaces. Les efforts de mise en œuvre de la GIRE n'ont pas exploité la contribution potentielle des acteurs non étatiques, car ces efforts sont en général considérés comme relevant de la responsabilité exclusive des pouvoirs publics (et en particulier du gouvernement central) et, dans une certaine mesure, de celle des organismes de bassin. Or, la gestion des ressources en eau est et doit rester la responsabilité partagée de tous les acteurs concernés. Les ONG nationales et internationales ainsi que les collectivités décentralisées sont activement engagées dans des activités liées à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau au niveau provincial ainsi qu'à l'échelle des plans d'eau (lacs, réservoirs, puits, forages), des dispositifs d'irrigation, etc. Toutefois, ces activités ne sont en général pas prises en compte dans l'évaluation des progrès en matière de gestion de l'eau, ou du niveau de financement mobilisé pour la GIRE. À l'avenir, la contribution des acteurs non étatiques (associations d'usagers de l'eau, ONG, secteur privé, etc.) pourrait être bien plus importante si ceux-ci étaient pleinement impliqués dans les processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE. Par exemple, ils pourraient aider à concevoir des stratégies, des plans, des politiques et des lois de qualité, à élaborer et mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités, à trouver des financements ou à mettre à l'essai des solutions. Ils pourraient également contribuer aux efforts de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre, en tirer des enseignements et les partager.

7.5.4 Mobilisation de financements

Comme mentionné dans les sections 4.4 et 7.1, le manque de financement est un obstacle de taille à la mise en œuvre de la gestion des ressources en eau. Ce problème ne se limite pas à la GIRE, pas plus qu'il n'est nouveau. S'il existe quelques accords et engagements politiques à l'échelle de l'Afrique relatifs à la volonté d'augmenter les financements alloués à la gestion des ressources en eau, la plupart mettent l'accent sur l'approvisionnement en eau et sur l'assainissement. Le nécessité d'adopter une approche intégrée pour atteindre les ODD fait l'objet d'un large consensus[53,54]. Cela s'applique également au financement et, compte tenu de la nature intégrée de l'eau, se révèle particulièrement pertinent s'agissant de la gestion des ressources en eau. C'est pourquoi, le fait de faire participer les acteurs non étatiques à la gestion des ressources en eau, et de déterminer leurs besoins et leurs impacts sur lesdites ressources peut également être un moyen de financer la gestion des ressources en eau au travers de canaux multiples. Cela peut être le cas par exemple du développement agricole et du développement de zones urbaines, sûres, durables et résilientes. Il est probable que le financement « composite » inclut également l'aide publique au développement, dont le suivi fait l'objet de l'indicateur 6.a.1). La collaboration intersectorielle présente plusieurs avantages, comme la capacité à coordonner le financement, d'y accorder la priorité, et la possibilité d'attirer un éventail d'investisseurs, tels que des banques régionales, nationales ou locales, le secteur

[49] Groupe des Nations Unies pour le développement, « *Tailoring SDG to National, Sub-national and Local Contexts* ». Disponible à l'adresse : https://undg.org/2030-agenda/mainstreaming-2030-agenda/tailoring-sdg-to-national-context/

[50] Voir par exemple le webinaire du Réseau d'approvisionnement en eau en milieu rural et du Programme commun de suivi OMS/UNICEF, *The SDGs at the national level: how countries nationalise targets and indicators.* Disponible à l'adresse : https://vimeo.com/272921443. Consulté le 26 juillet 2018.

[51] CEE et Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, 2010, *Principes directeurs pour la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports. Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.*

[52] ONU Environnement, 2017, *A framework for freshwater ecosystem management. Volume 1: Overview and guide for country implementation. Volume 2: Technical guide for classification and target-setting.* Nairobi, Kenya.

[53] Nations Unies, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.* Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. A/RES/70/1, 15-16301 (F). Paragraphes 54 à 59.

[54] Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2017, *Integrated Approaches for Sustainable Development Goals Planning: The Case of Goal 6 on Water and Sanitation.*

privé et la finance philanthropique. Le manque d'innovation et de volonté institutionnelle pour diversifier et mobiliser des fonds représente un sérieux obstacle à la mise en œuvre d'une gestion efficace des ressources en eau[55].

7.5.5 Suivi et évaluation des progrès

Bien qu'il existe initiatives dont l'objet général est le suivi à l'échelle régionale et mondiale des progrès dans la mise en œuvre de la GIRE, des outils de suivi et évaluation adaptés sont sans doute nécessaires au niveau des bassins/des aquifères pour déterminer les domaines prioritaires et concevoir des activités et des programmes appropriés en vue de faire avancer de manière efficace la mise en œuvre et d'en accélérer effectivement le rythme.

7.5.6 Soutien des CER et des organisations transfrontières

Les CER et les organismes de bassins et d'aquifères transfrontières peuvent jouer un rôle essentiel pour stimuler la mise en œuvre de la GIRE dans leurs sous-régions et bassins respectifs. Tout d'abord, les CER et les organismes transfrontières constituent déjà des espaces politiques au sein desquels se négocient des engagements intergouvernementaux de haut niveau sur des questions liées à l'eau. Lorsque des engagements progressifs existent déjà (comme c'est le cas des nombreuses déclarations au niveau des CER déjà mentionnées, ou lorsque des chartes portant sur l'eau sont adoptées au niveau des organismes de bassins ou d'aquifère transfrontières), il convient de prendre les mesures nécessaires pour garantir que ces engagements deviennent opérationnels et qu'ils soient effectivement mis en œuvre. Les CER et les organismes de bassins/d'aquifères transfrontières peuvent également approfondir leur rôle de plateforme d'échange d'expériences, en permettant aux pays qui sont en retard de bénéficier de l'expérience de pays dont le degré de mise en œuvre de la GIRE est plus élevé.

Plus spécifiquement, les CER et les organismes de bassins transfrontières peuvent élaborer des stratégies et des plans pour la GIRE au niveau régional afin de soutenir et de compléter les plans et les efforts de mise en œuvre de la GIRE au plan national. Par exemple, l'UEMOA a récemment évalué le statut de la mise en œuvre de la GIRE dans ses huit pays membres, et élaboré un plan d'action pour la GIRE à l'échelle de la sous-région[56]. Doté d'un budget de près de 30 millions d'euros, le plan, qui couvre la période 2019–2030 a pour objectif de soutenir les efforts des pays membres pour atteindre la cible relative à la GIRE du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il est à souhaiter que les recommandations et les suggestions formulées dans ce chapitre susciteront des interventions à tous les niveaux, en vue d'une mise en œuvre pratique de tous les aspects de la gestion des ressources en eau. La réalisation de cet objectif sera, en retour, au bénéfice du développement social, économique et environnemental durable de l'ensemble du continent.

[55] Newborne, P. et Dalton, J., 2016, ***Water management and stewardship: taking stock of corporate water behaviour***. Overseas Development Institute.

[56] UEMOA, 2018, *États des lieux de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans l'espace UEMOA et Plan d'action.* Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ouagadougou, Burkina Faso.

ANNEXES

A

Annexe 1 Questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1
Annexe 1.1 Aperçu du questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 **A-2**
Annexe 1.2 Questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1 accompagné des descriptions des différents seuils **A-3**

Annexe 2 État d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique par question
Annexe 2.1 Répartition des pays africains en fonction du degré de mise en œuvre des éléments de la GIRE **A-11**
Annexe 2.2 Degré moyen de mise en œuvre des éléments de la GIRE en Afrique **A-12**

Annexe 3 Données nationales relatives à l'indicateur 6.5.1 : mise en œuvre de la GIRE **A-13**

Annexe 1 Questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1

Annexe 1.1. Aperçu du questionnaire relatif à l'indicateur 6.5.1

Section 1 : Environnement favorable. Évaluation du degré de mise en œuvre (0-100)	
1.1	**Quel est le statut des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau national ?**
a	**Politique** nationale en matière de ressources en eau ou équivalent
b	**Loi(s)** nationale(s) **sur les ressources en eau**
c	**Plans** nationaux **de GIRE** ou équivalent
1.2	**Quel est le statut des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux ?**
a	**Politiques infranationales** en matière de ressources en eau ou équivalent
b	**Plans de gestion des bassins/aquifères** basés sur la GIRE ou équivalent
c	**Accords pour la gestion des eaux transfrontières dans les bassins/aquifères les plus importants**
d	ÉTATS FÉDÉRAUX UNIQUEMENT : **Lois provinciales/nationales sur les ressources en eau**
Section 2 : Institutions et participation. Évaluation du degré de mise en œuvre (0-100)	
2.1	**Quel est le statut des institutions chargées de la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?**
a	**Capacité des autorités gouvernementales** nationales à diriger la mise en œuvre des plans nationaux pour la GIRE ou équivalent
b	**Coordination entre les autorités représentant différents secteurs** sur la gestion des ressources en eau
c	**Participation des citoyens** dans l'élaboration de politiques, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau national
d	**Participation des entreprises** dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national
e	**Intégration d'objectifs sexospécifiques** dans la gestion des ressources en eau au niveau national
f	**Développement des capacités liées à la GIRE** au niveau national
2.2	**Quel est le statut des institutions chargées de la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?**
a	**Organisations œuvrant au niveau des bassins/aquifères ,** ou équivalent, **chargées de piloter la mise en œuvre de la GIRE**
b	**Participation des citoyens** dans l'élaboration de politiques, la planification et la gestion des ressources en eau au **niveau local**
c	Intégration **d'objectifs sexospécifiques au niveau infranational**
d	Objectifs et plans **sexospécifiques** au niveau **transfrontière**
e	**Cadres organisationnels pour la gestion des eaux transfrontières** dans les bassins/aquifères les plus importants
f	ÉTATS FÉDÉRAUX UNIQUEMENT : **Autorités provinciales/étatiques** responsables de la gestion des ressources en eau
Section 3 : Instruments de gestion. Évaluation du degré de mise en œuvre (0-100)	
3.1	**Quel est le statut des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?**
a	**Suivi national de la disponibilité de l'eau** (inclut les eaux de surface et/ou souterraines, selon le pays)
b	**Gestion durable et efficace de l'utilisation de l'eau** au niveau national
c	**Contrôle de la pollution** au niveau national
d	**Gestion des écosystèmes liés à l'eau** au niveau national
e	**Instruments de gestion visant à réduire les impacts des catastrophes liées à l'eau** au niveau national
3.2	**Quel est le statut des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?**
a	**Instruments de gestion des bassins**
b	**Instruments de gestion des aquifères**
c	**Partage des données et des informations à tous les niveaux dans les pays**
d	**Partage des données et des informations transfrontières entre les pays**
Section 4 : Financement. Évaluation du degré de mise en œuvre (0-100)	
4.1	**Quelle est la situation du financement en faveur de la mise en valeur et la gestion des ressources en eau au niveau national ?**
a	**Budget national** pour **l'investissement,** incluant les **infrastructures** liées aux ressources en eau
b	**Budget national** pour **les coûts récurrents** des éléments de la **GIRE**
4.2	**Quelle est la situation du financement en faveur de la mise en valeur et la gestion des ressources en eau à d'autres niveaux ?**
a	**Budgets infranationaux ou des bassins** consacrés aux investissements, incluant les **infrastructures** liées aux ressources en eau
b	**Recettes** tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins et des aquifères ou au niveau infranational
c	**Financement en faveur de la coopération transfrontière**

Annexe 1.2 Questionnaire portant sur l'indicateur 6.5.1 accompagné des descriptions des différents seuils

La version abrégée du questionnaire ci-dessous reprend l'énoncé complet des questions et des descriptions des différents seuils, qui sont utiles pour interpréter les progrès relatifs à chaque question. Toutefois, cette version ne contient pas les glossaires et les notes explicatives contenues dans la version intégrale du questionnaire, disponible à l'adresse : http://iwrmdataportal.unepdhi.org.

1. ENVIRONNEMENT FAVORABLE	Degré de mise en œuvre (0-100)					
	Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
1.1 Quel est le statut des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau national ?						
a. **Politique** nationale en matière de ressources en eau ou équivalent	L'élaboration **n'a pas commencé** ou ne progresse pas.	Elle existe, mais **n'est pas basée sur la GIRE**.	**Elle est basée sur la GIRE, est approuvée** par le gouvernement **et commence à être utilisée** par les autorités **pour guider les travaux.**	**Elle est en train d'être utilisée par la majorité** des autorités concernées pour guider les travaux**.**	Les **objectifs** de la politique sont **systématiquement atteints**.	Les objectifs sont systématiquement atteints, et **périodiquement passés en revue et révisés**.
b. **Loi(s)** nationale(s) **sur les ressources en eau**	L'élaboration **n'a pas commencé** ou ne progresse pas.	Elle existe, mais **n'est pas basée sur la GIRE**.	**Elle est basée sur la GIRE, est approuvée par le gouvernement** et **commence à être utilisée** par les autorités**.**	**Elle est en train d'être appliquée par la majorité** des autorités concernées**.**	**Toutes les lois sont appliquées** dans tout dans le pays**.**	**Toutes** les lois sont **appliquées** dans le pays**, et toutes les personnes et organisations** sont tenues **responsables.**
c. **Plan national de GIRE** ou équivalent	L'élaboration **n'a pas commencé** ou ne progresse pas.	**Est en cours de préparation**, mais n'a pas été approuvé par le gouvernement.	**A été approuvé** par le gouvernement et **commence à être utilisé par les autorités.**	**En train d'être mis en œuvre par la majorité des autorités concernées.**	Les **objectifs** du plan **sont systématiquement atteints**.	Les objectifs sont systématiquement atteints, et **périodiquement passés en revue et révisés.**
1.2 Quel est le statut des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux ?						
a. Politiques infranationales en matière de ressources en eau ou équivalent	**L'élaboration n'a pas débuté ou a été retardée dans la plupart des juridictions infranationales.**	Existent dans **la plupart des juridictions**, mais **ne sont pas spécifiquement basées sur la GIRE**.	**Basées sur la GIRE, approuvées par la majorité des autorités et commencent à être utilisées pour guider les travaux.**	**Sont en train d'être utilisées par la majorité des autorités concernées pour guider les travaux.**	Les objectifs des politiques **sont systématiquement atteints par la majorité des autorités.**	Les objectifs sont **systématiquement atteints par toutes les autorités, et périodiquement passés en revue et révisés**.

1. ENVIRONNEMENT FAVORABLE	Degré de mise en œuvre (0-100)					
	Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
b. Plans de gestion des bassins/ aquifères basés sur la GIRE ou équivalent	**L'élaboration n'a pas débuté ou a été retardée dans la plupart des bassins/aquifères d'importance nationale.**	**Sont en cours de préparation dans la plupart des bassins/aquifères d'importance nationale.**	**Approuvés pour la majorité des bassins/aquifères d'importance nationale et commencent à être utilisés par les autorités.**	Sont **en cours de mise en œuvre dans la majorité** des bassins/aquifères.	Les **objectifs** des plans sont **systématiquement atteints dans la majorité** des bassins/ aquifères.	**Les objectifs sont systématiquement atteints au niveau de tous les bassins/ aquifères, et sont périodiquement passés en revue et révisés.**
c. Accords pour la gestion des eaux transfrontières dans les bassins/ aquifères les plus importants	L'élaboration n'a pas commencé ou ne progresse pas.	**Sont en cours de préparation ou en phase de négociation.**	**Les accords sont adoptés.**	Les dispositions des accords sont **partiellement mises en œuvre**.	**La plupart des dispositions des accords sont mises en œuvre.**	Les dispositions des accords sont **pleinement mises en œuvre**.
d. ÉTATS FÉDÉRAUX UNIQUEMENT : **Lois provinciales/ nationales sur les ressources en eau**	**L'élaboration n'a pas débuté ou a été retardée dans la plupart des États.**	Existent dans la plupart des juridictions, mais ne sont pas spécifiquement basées sur la GIRE**.**	**Sont basées sur la GIRE, sont approuvées dans la plupart des états et commencent à être appliquées par les autorités dans une minorité d'États.**	**Certaines lois sont appliquées dans la majorité des États.**	**Toutes les lois sont appliquées dans la majorité des États.**	**Toutes les lois sont appliquées dans tous les États, et toutes les personnes et organisations sont tenues responsables.**

2. INSTITUTIONS ET PARTICIPATION	Degré de mise en œuvre (0-100)					
	Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
2.1 Quel est le statut des institutions chargées de la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?						
a. **Capacité des autorités gouvernementales** nationales à diriger la mise en œuvre des plans nationaux pour la GIRE ou équivalent	**Aucune autorité gouvernementale désignée** pour la gestion des ressources en eau.	Les autorités existent, avec un **mandat clair** pour diriger la gestion des ressources en eau.	Les autorités ont reçu un mandat clair pour diriger la mise en œuvre de la GIRE et ont la **capacité de diriger efficacement l'élaboration du plan pour la GIRE**.	Les autorités ont la **capacité de diriger efficacement la mise en œuvre du plan pour la GIRE.**	Les autorités ont la capacité de diriger efficacement le **suivi et l'évaluation périodiques du plan pour la GIRE.**	Les autorités ont la capacité de diriger efficacement la **révision périodique du plan pour la GIRE**.

2. INSTITUTIONS ET PARTICIPATION	Degré de mise en œuvre (0-100)					
	Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
b. **Coordination entre les autorités gouvernementales nationales représentant différents secteurs** sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion	**Aucune communication** entre les différents secteurs gouvernementaux sur la politique, la planification et la gestion.	**Communication : l'information** sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion **est mise à disposition entre les différents secteurs.**	**Consultation : l'information, les expériences et les avis sont partagés entre les différents secteurs.**	**Participation :** les différents secteurs **ont différentes possibilités de prendre part aux processus politiques, de planification et de gestion.**	**Représentation : consultations officielles entre les différents secteurs gouvernementaux avec l'objectif de s'accorder sur des décisions collectives portant sur les questions et activités importantes.**	**Codécisions et coproduction : les différents secteurs se partagent le pouvoir** sur les activités conjointes en matière de politique, de planification et de gestion.
c. **Participation des citoyens** dans l'élaboration de politiques, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau national.	**Aucune communication** entre le gouvernement et les parties prenantes sur la politique, la planification et la gestion.	**Communication : l'information sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion est mise à disposition des parties prenantes.**	**Consultation : les autorités gouvernementales demandent parfois aux parties prenantes des informations, des retours d'expériences et leur avis.**	**Consultation : les autorités gouvernementales demandent régulièrement aux parties prenantes des informations, des retours d'expériences et leur avis.**	**Participation : les parties prenantes ont régulièrement la possibilité de prendre part aux processus politiques, de planification et de gestion pertinents.**	**Les parties prenantes sont représentées officiellement dans les processus gouvernementaux qui contribuent à la prise de décisions sur les questions et activités importantes, le cas échéant.**
d. **Participation des entreprises** dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national	**Aucune communication** entre le gouvernement et les entreprises sur la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau	**Communication limitée entre le gouvernement et les entreprises sur la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau.**	**Consultation régulière entre le gouvernement et les entreprises sur la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau.**	**Le secteur privé a peu de possibilités de participer à des activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau.**	**Le secteur privé régulièrement la possibilité de participer à des activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau.**	**Le secteur privé participe efficacement** à des activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau.
e. Intégration d'**objectifs sexospécifiques** dans la gestion des ressources en eau au niveau national	**La question du genre n'est pas clairement abordée** dans les lois, politiques ou plans nationaux.	**La question du genre est partiellement abordée** dans les lois, politiques et plans nationaux.	**La question du genre est abordée** dans les plans nationaux, mais elle s'accompagne d'une **mise en œuvre et d'un budget limités.**	La question du genre est abordée dans les plans nationaux, elle est **partiellement financée et s'accompagne d'objectifs en partie atteints.**	Des activités sont **financées de manière adéquate** et les **objectifs sont en grande partie atteints**.	Les objectifs sont **pleinement atteints** et **répondent de façon adéquate aux préoccupations liées au genre**

2. INSTITUTIONS ET PARTICIPATION	Degré de mise en œuvre (0-100)					
	Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
f. **Développement des capacités liées à la GIRE** au niveau national	**Aucun renforcement des capacités spécifique à la gestion des ressources en eau.**	**Renforcement occasionnel des capacités, généralement limité à des activités à court terme/ponctuelles.**	**Certaines initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont en cours de mise en œuvre, mais la couverture du territoire et des parties prenantes sont limitées.**	**Des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont en cours de mise en œuvre, et la couverture du territoire et des parties prenantes sont adéquates.**	**Des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont en cours de mise en œuvre et s'accompagnent de résultats efficaces, et la couverture du territoire et des parties prenantes sont très bonnes.**	**Des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont en cours de mise en œuvre et s'accompagnent de résultats très probants et d'une excellente couverture du territoire et des parties prenantes.**
2.2 Quel est le statut des institutions chargées de la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?						
a. **Organisations œuvrant au niveau des bassins/ aquifères, ou équivalent, chargées de piloter la mise en œuvre** de la GIRE	**Aucune autorité de bassin désignée pour la gestion des ressources en eau.**	Les autorités existent, avec un **mandat clair pour diriger la gestion des ressources en eau.**	Les autorités ont reçu un mandat clair pour piloter la mise en œuvre de la GIRE et ont la **capacité de diriger efficacement l'élaboration du plan** pour la GIRE.	Les autorités ont la **capacité** de diriger efficacement **la mise en œuvre du plan** pour la GIRE.	Les autorités **ont la capacité de diriger efficacement le suivi et l'évaluation périodiques du plan** pour la GIRE.	Les autorités ont la capacité de diriger efficacement la **révision périodique du plan pour la GIRE**.
b. **Participation des citoyens** dans le domaine des ressources en eau, l'élaboration des politiques, la planification et la gestion au **niveau local**	**Aucune communication** entre les autorités locales et les parties prenantes sur la politique, la planification et la gestion.	**Communication : des informations de portée locale** sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion **sont mises à disposition des parties prenantes.**	**Consultation :** les autorités gouvernementales **demandent parfois** aux parties prenantes des informations de portée locale, des retours d'expériences et leur avis.	**Consultation :** les autorités gouvernementales **demandent régulièrement** aux parties prenantes des informations de portée locale, des retours d'expériences et leur avis.	**Participation :** les parties prenantes ont régulièrement la possibilité de **prendre part aux processus politiques,** de planification et de gestion **pertinents au niveau local.**	**Représentation :** les parties prenantes sont représentées officiellement dans les processus des collectivités locales qui contribuent à la prise de décisions sur les questions et activités importantes au niveau local, le cas échéant.

2. INSTITUTIONS ET PARTICIPATION	Degré de mise en œuvre (0-100)					
	Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
c. Intégration d'objectifs **sexospécifiques** au **niveau infranational**	**La question du genre n'est pas clairement abordée dans les lois, politiques ou plans infranationaux.**	**La question du genre est partiellement abordée dans les lois, politiques et plans infranationaux.**	**La question du genre est abordée dans les plans infranationaux, mais elle s'accompagne d'une mise en œuvre et d'un budget limités.**	La question du genre est abordée dans les plans infranationaux, elle est **partiellement financée et s'accompagne d'objectifs en partie atteints.**	Des activités sont **financées de manière adéquate** et les **objectifs sont en grande partie atteints**.	Les objectifs sont **pleinement atteints** et **répondent de façon adéquate aux préoccupations liées au genre au niveau infranational.**
d. Objectifs et plans **sexospécifiques** au niveau **transfrontière**	**La question du genre n'est pas clairement abordée dans les politiques ou les plans transfrontières.**	**La question du genre est partiellement abordée dans les politiques ou les plans nationaux.**	**La question du genre est abordée dans les plans transfrontières, mais elle s'accompagne d'une mise en œuvre et d'un budget limités.**	La question du genre est abordée dans les plans transfrontières, elle est **partiellement financée et s'accompagne d'objectifs en partie atteints.**	Des activités sont **financées de manière adéquate** et les **objectifs sont en grande partie atteints**.	Les objectifs sont **pleinement atteints** et **répondent de façon adéquate aux préoccupations liées au genre au niveau transfrontière.**
e. **Cadres organisationnels pour la gestion des eaux transfrontières** dans les bassins/ aquifères les plus importants	Aucun cadre organisationnel	Cadre(s) organisationnel(s) **en cours d'élaboration**	Cadre(s) organisationnel(s) **établi(s)**	Le mandat du/ des cadre(s) organisationnel(s) **est partiellement rempli.**	Le mandat du/ des cadre(s) organisationnel(s) **est en grande partie rempli.**	Le mandat du/ des cadre(s) organisationnel(s) **est entièrement rempli.**
f. ÉTATS FÉDÉRAUX UNIQUEMENT : **Autorités provinciales/ étatiques** responsables de la gestion des ressources en eau	**Aucune autorité provinciale/ étatique désignée pour la gestion des ressources en eau.**	Les autorités existent, avec un **mandat clair pour diriger la gestion des ressources en eau.**	Les autorités ont reçu un mandat clair pour diriger la mise en œuvre de la GIRE et ont la **capacité** de **diriger efficacement l'élaboration du plan** pour la GIRE.	Les autorités ont la **capacité** de diriger efficacement **la mise en œuvre du plan** pour la GIRE.	Les autorités ont la capacité de diriger efficacement le **suivi et l'évaluation périodiques du plan** pour la GIRE.	Les autorités ont la capacité de diriger efficacement la **révision périodique** du plan pour la GIRE.

3. INSTRUMENTS DE GESTION		Degré de mise en œuvre (0-100)					
		Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
3.1 Quel est le statut des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?							
a	**Suivi national de la disponibilité de l'eau (inclut les eaux de surface et/ou souterraines, selon le pays)**	**Aucun système national de suivi en place.**	Des systèmes de suivi sont en place pour un nombre limité de projets **à court terme/ ponctuels** ou équivalent.	Un suivi national **à long terme** est effectué, mais avec une couverture limitée, tout comme son utilisation par les parties prenantes.	Un suivi national **à long terme** est effectué avec une **couverture adéquate, mais son utilisation** par les parties prenantes est **limitée.**	Un suivi national **à long terme** est effectué avec une **très bonne couverture, et son utilisation** par les parties prenantes est **adéquate.**	Un suivi national **à long terme** est effectué avec une **excellente couverture, tout comme son utilisation par** les parties prenantes.
b	**Gestion durable et efficace de l'utilisation de l'eau au niveau national (comprend les eaux de surface et/ ou souterraines selon le pays).**	Aucun instrument de gestion n'est mis en œuvre.	L'utilisation d'instruments de gestion est **limitée** et ne se fait qu'au travers de projets **à court terme/ ponctuels** ou similaires.	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre à plus **long terme,** mais avec une **couverture limitée** des différents utilisateurs de l'eau et du pays.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **couverture adéquate** des différents utilisateurs de l'eau et du pays.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **très bonne couverture** des différents utilisateurs de l'eau et du pays, et ils sont **efficaces**.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **excellente couverture** des différents utilisateurs de l'eau et du pays, et ils sont **très efficaces**.
c	**Contrôle de la pollution au niveau national**	Aucun instrument de gestion n'est mis en œuvre.	L'utilisation d'instruments de gestion est **limitée** et ne se fait qu'au travers de projets **à court terme/ ponctuels** ou similaires.	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre à plus **long terme,** mais avec une **couverture limitée** des différents secteurs et du pays.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre **sur le long terme**, avec une **couverture adéquate** des différents secteurs et du pays.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **très bonne couverture** des différents secteurs et du pays, et ils sont **efficaces**.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **excellente couverture** des différents secteurs et du pays, et ils sont **très efficaces**.

3. INSTRUMENTS DE GESTION		Degré de mise en œuvre (0-100)					
		Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
d	**Gestion des écosystèmes liés à l'eau au niveau national**	Aucun instrument de gestion n'est mis en œuvre.	L'utilisation d'instruments de gestion est **limitée** et ne se fait qu'au travers de projets **à court terme/ ponctuels** ou similaires.	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre à plus **long terme,** mais avec une **couverture limitée** des différents types d'écosystèmes et du pays.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **couverture adéquate** des différents types d'écosystèmes et du pays. Les besoins environnementaux en eau sont analysés dans certains cas.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **très bonne couverture** des différents types d'écosystèmes et du pays, et ils sont **efficaces**. Les besoins environnementaux en eau sont analysés pour la majeure partie du pays.	Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **excellente couverture** des différents types d'écosystèmes et du pays, et ils sont **très efficaces**. Les besoins environnementaux en eau sont analysés pour tout le pays.
e	**Instruments de gestion visant à réduire les impacts des catastrophes liées à l'eau** au niveau national	Aucun instrument de gestion n'est mis en œuvre.	L'utilisation d'instruments de gestion est **limitée** et ne se fait qu'au travers de projets **à court terme/ ponctuels ou similaires.**	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre à plus **long terme,** mais avec une **couverture limitée** des zones à risque.	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre **sur le long terme**, avec une **couverture adéquate** des zones à risque.	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **très bonne couverture** des zones à risque, et ils sont **efficaces.**	**Certains** instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une **excellente couverture** des zones à risque, et ils sont **très efficaces.**
3.2 Quel est le statut des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?							
a	**Instruments de gestion des bassins**	Aucun instrument de gestion au niveau des bassins n'est mis en œuvre.	L'utilisation d'instruments de gestion au niveau des bassins est **limitée** et ne se fait qu'au travers de projets **à court terme/ponctuels**.	**Certains** instruments de gestion au niveau des bassins sont mis en œuvre à plus **long terme,** mais avec une **couverture limitée** du territoire et des parties prenantes.	Les instruments de gestion au niveau des bassins sont mis en œuvre à plus **long terme**, avec une **couverture adéquate du territoire et des parties prenantes.**	Les instruments de gestion au niveau des bassins sont mis en œuvre à plus **long terme**, **avec des résultats efficaces et une très bonne couverture du territoire et des parties prenantes.**	Les instruments de gestion au niveau des bassins sont mis en œuvre à plus **long terme**, **avec des résultats très efficaces** et **une excellente couverture du territoire et des parties prenantes.**

3. INSTRUMENTS DE GESTION		Degré de mise en œuvre (0-100)					
		Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
b	**Instruments de gestion des aquifères**	Aucun instrument de gestion au niveau des aquifères n'est mis en œuvre.	L'utilisation d'instruments de gestion au niveau des aquifères est **limitée** et ne se fait qu'au travers de projets **à court terme/ponctuels**.	**Certains** instruments de gestion au niveau des aquifères sont mis en œuvre à plus **long terme,** mais avec une **couverture limitée du territoire et des parties prenantes.**	Les instruments de gestion au niveau des aquifères sont mis en œuvre à plus **long terme**, avec une **couverture adéquate du territoire et des parties prenantes.**	Les instruments de gestion au niveau des aquifères sont mis en œuvre à plus **long terme**, **avec des résultats efficaces et une très bonne couverture du territoire et des parties prenantes.**	Les instruments de gestion au niveau des aquifères sont mis en œuvre à plus **long terme**, **avec des résultats très efficaces et une excellente couverture du territoire et des parties prenantes.**
c	**Partage des données et des informations à tous les niveaux** dans **les pays**	Aucun partage de données et d'informations.	**Partage** de données et d'informations **limité sur une base ponctuelle.**	Des **accords** d'échange et de partage d'informations **existent à plus long terme entre les principaux fournisseurs de données et les utilisateurs.**	Des **accords** d'échange et de partage d'informations **sont mis en œuvre à plus long terme, avec une couverture adéquate** des différents secteurs et du pays.	Des **accords** d'échange et de partage d'informations **sont mis en œuvre à plus long terme, avec une très bonne couverture** des différents secteurs et du pays.	**Toutes les informations et données pertinentes sont en ligne et accessibles à tous.**
d	**Partage des données et des informations transfrontières** entre **les pays**	Aucun partage de données et d'informations.	**Partage** de données et d'informations **limité sur une base ponctuelle ou non officielle.**	Des **accords** d'échange et de partage des informations **existent, mais le partage effectif est limité.**	Des **accords** d'échange et de partage des informations **sont mis en œuvre de manière adéquate.**	Des **accords** d'échange et de partage des informations **sont mis en œuvre de manière efficace.**	**Toutes les informations et données pertinentes sont en ligne et accessibles par les pays.**

4. FINANCEMENT		Degré de mise en œuvre (0-100)					
		Très faible (0)	Faible (20)	Moyen-faible (40)	Moyen-élevé (60)	Élevé (80)	Très élevé (100)
4.1 Quelle est la situation du financement en faveur de la mise en valeur et la gestion des ressources en eau au niveau national ?							
a	**Budget national pour l'investissement,** incluant les **infrastructures** liées aux ressources en eau	**Aucun budget** alloué dans les plans nationaux d'investissement.	**Un budget est alloué,** mais il ne couvre que partiellement les investissements prévus.	**Un budget suffisant est consacré** aux investissements prévus, mais les fonds décaissés ou **mis à disposition** sont insuffisants.	**Un budget suffisant est alloué et les fonds sont distribués** pour tous les programmes ou projets prévus.	**Le financement est disponible et tous les projets prévus sont en cours d'exécution.**	Les programmes prévus sont **achevés** et ont été évalués, et un nouveau cycle de financement pour d'autres programmes est en cours.
b	**Budget national** consacré aux **coûts récurrents** des éléments de la **GIRE**	**Aucun budget** consacré aux coûts récurrents des éléments de la GIRE.	**Budget consacré à quelques éléments seulement** et mise en œuvre en phase de démarrage.	Budget consacré à **au moins la moitié** des éléments, mais qui reste insuffisant pour les éléments restants.	Budget consacré à **la plupart des éléments** dont quelques-uns sont en cours de mise œuvre.	Le budget alloué couvre **tous les éléments** et la mise en œuvre se déroule normalement.	Tous les budgets consacrés aux différents éléments de l'approche de la GIRE sont **entièrement consommés.**
4.2 Quelle est la situation du financement en faveur de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau à d'autres niveaux ?							
a	**Budgets infranationaux ou des bassins** consacrés aux investissements, incluant **les infrastructures** liées aux ressources en eau	**Aucun budget** alloué aux plans d'investissement au niveau infranational ou des bassins.	**Un budget est alloué,** mais il ne couvre que partiellement les investissements prévus.	**Un budget suffisant** est consacré aux investissements prévus, mais les fonds décaissés ou **mis à disposition** sont insuffisants.	Un budget suffisant est alloué, et les fonds sont décaissés pour tous les programmes ou projets prévus.	Des fonds sont disponibles, et **tous les projets prévus sont en cours d'exécution.**	**Budget pleinement utilisé,** les programmes sont achevés comme prévu et une évaluation est effectuée.
b	**Recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins et des aquifères ou au niveau infranational.**	**Aucune recette** collectée au niveau **infranational.**	**Des processus sont en place** pour collecter des recettes au niveau local, mais ils **ne sont pas encore mis en œuvre.**	Des recettes limitées sont tirées des **taxes, mais elles ne sont pas utilisées** dans le cadre des activités de la GIRE.	Des recettes limitées sont tirées des **taxes, elles couvrent quelques-unes** des activités de la GIRE.	Les recettes tirées des **taxes couvrent la plupart** des activités de la GIRE.	Les autorités locales collectent des fonds **provenant de multiples sources** qui **couvrent la totalité des coûts** des activités de la GIRE

4. FINANCEMENT		Degré de mise en œuvre (0-100)					
		Très faible (0)	**Faible (20)**	**Moyen-faible (40)**	**Moyen-élevé (60)**	**Élevé (80)**	**Très élevé (100)**
c	**Financement en faveur de la coopération transfrontière**	Aucun financement spécifique prévu dans les budgets des États membres, ni dans d'autres sources régulières.	Accord entre les États membres sur leur part respective en matière de contributions et sur un soutien en nature à l'organisation/au mécanisme de la coopération.	Le financement est inférieur à 50 % de ce qui était prévu comme contribution et au titre des dispositions réglementaires.	Le financement est inférieur à 75 % de ce qui était prévu comme contribution et au titre des dispositions réglementaires.	Le financement est supérieur à 75 % de ce qui était prévu comme contribution et au titre des dispositions réglementaires.	La totalité du financement prévu comme contribution et au titre des dispositions réglementaires est disponible.

Annexe 2 État d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique par question

Annexe 2.1 Répartition des pays africains en fonction du degré de mise en œuvre des éléments de la GIRE

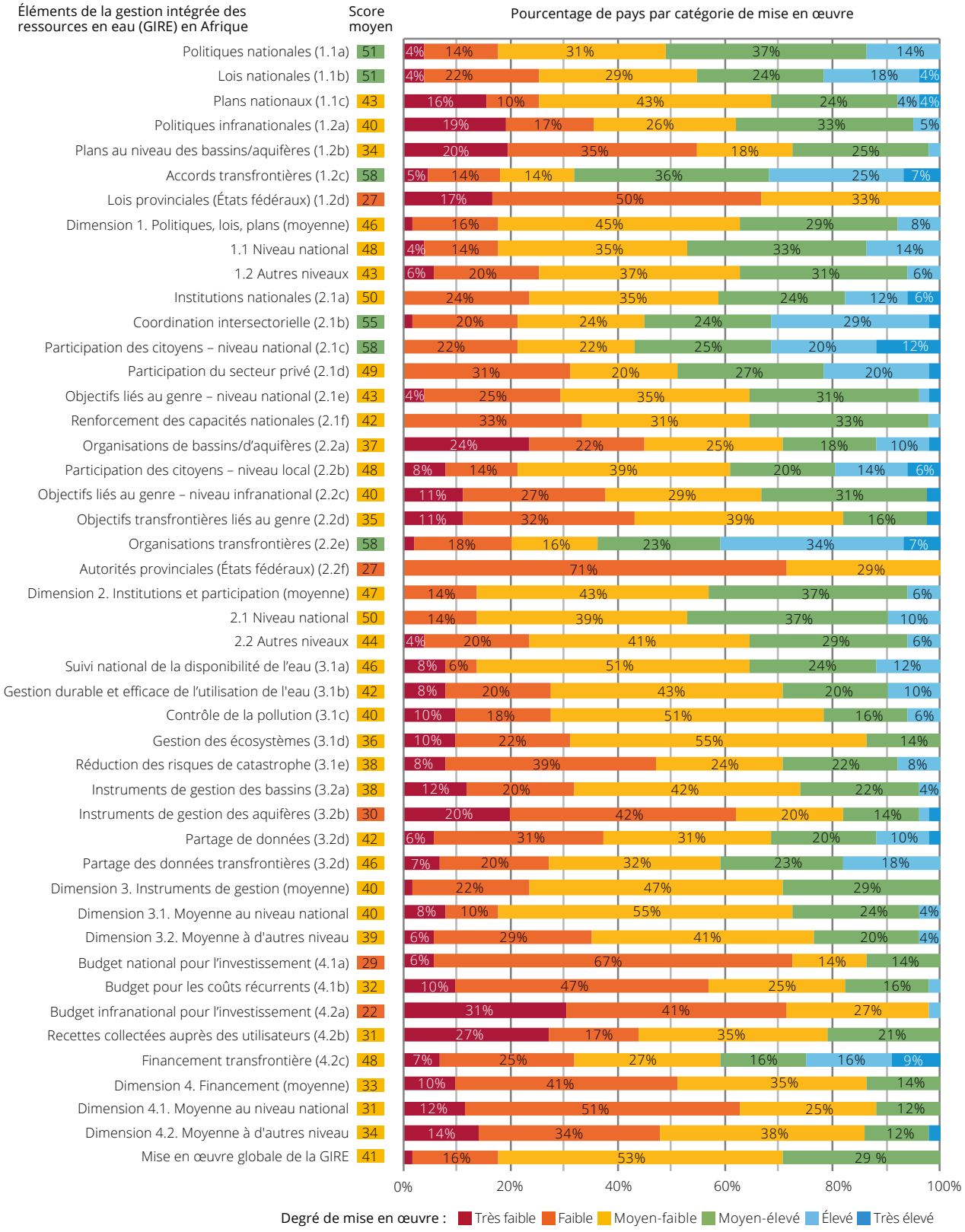

Pour des raisons de lisibilité, les pourcentages inférieurs ou égaux à 2 % ne sont pas mentionnés sur le graphique.

Annexe 2.2 Degré moyen de mise en œuvre des éléments de la GIRE en Afrique

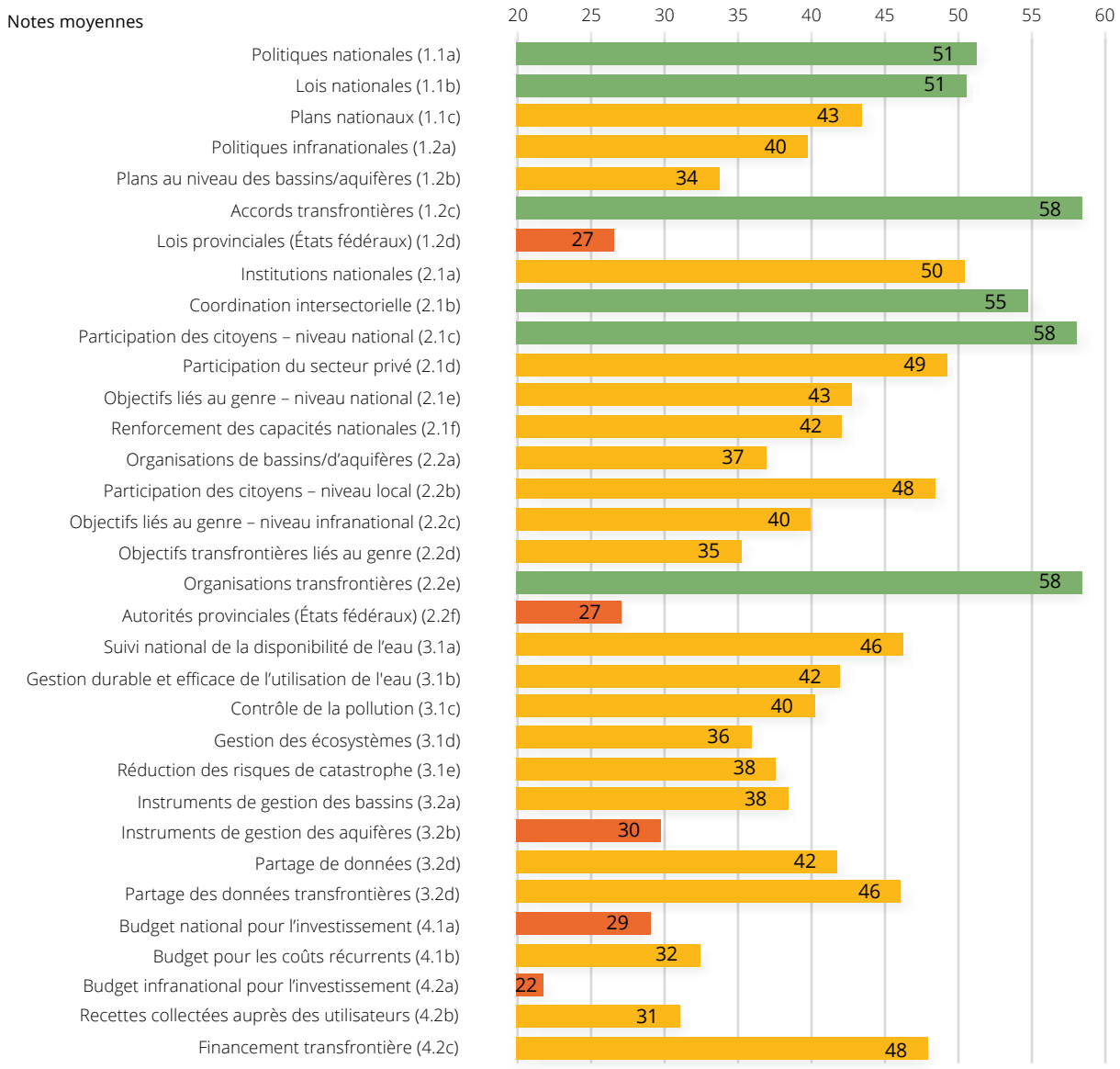

Annexe 3 Données nationales relatives à l'indicateur 6.5.1 : mise en œuvre de la GIRE

Degré de mise en œuvre de la GIRE et seuils de notation

Très faible	Faible	Moyen-faible	Moyen-élevé	Élevé	Très élevé
0-10	11-30	31-50	51-70	71-90	91-100

Notes basées sur 33 questions réparties en 4 sections (voir l'annexe 1). Pour les résultats complets de chaque question par pays, voir http://iwrmdataportal.unepdhi.org/

Pays	GIRE : note finale	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4
		Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
		Environ-nement favorable	Institutions et participation	Instruments de gestion	Finance-ment
Afrique du Sud	**65**	77	64	66	56
Algérie	**48**	40	42	51	60
Angola	**45**	38	38	28	37
Bénin	**63**	70	71	62	48
Botswana	**41**	48	47	49	20
Burkina Faso	**63**	73	80	49	48
Burundi	**32**	40	31	33	24
Cameroun	**34**	30	33	37	36
Cabo Verde	**64**	76	70	41	70
Comores	**26**	27	35	14	28
Congo	**32**	35	32	33	28
Côte d'Ivoire	**32**	35	37	32	24
Égypte	**40**	47	42	49	24
Eswatini (anciennement Swaziland)	**53**	65	69	52	24
Éthiopie	**31**	40	38	28	20
Gabon	**14**	6	28	16	8
Gambie	**30**	34	36	33	16
Ghana	**49**	56	55	40	44
Guinée	**24**	13	25	27	32
Guinée équatoriale	**24**	40	33	0	24
Kenya	**53**	63	59	48	40

Pays	GIRE : note finale	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4
		Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
		Environ-nement favorable	Institutions et participation	Instruments de gestion	Finance-ment
Lesotho	**33**	47	44	33	8
Libéria	**15**	17	18	13	12
Libye	**47**	57	45	53	32
Madagascar	**36**	40	33	63	10
Malawi	**40**	40	51	42	28
Mali	**53**	58	60	59	36
Maroc	**64**	68	69	64	55
Mauritanie	**45**	53	51	33	44
Maurice	**64**	65	63	60	70
Mozambique	**55**	62	75	42	40
Namibie	**59**	58	63	59	57
Niger	**50**	40	64	51	44
Nigéria	**35**	34	38	34	34
Ouganda	**59**	63	69	62	40
République centrafricaine	**31**	50	42	12	20
République démocratique du Congo	**31**	27	44	29	26
République-Unie de Tanzanie	**50**	57	55	40	50
Rwanda	**35**	47	31	33	28
Sao Tomé-et-Principe	**23**	24	22	25	20
Sénégal	**53**	60	66	49	38
Seychelles	**45**	43	55	58	25
Sierra Leone	**19**	20	25	20	10
Somalie	**10**	13	13	11	4
Soudan du Sud	**38**	46	47	33	28
Soudan	**40**	37	44	44	34
Tchad	**32**	35	36	30	26
Togo	**32**	40	28	36	24
Tunisie	**55**	67	53	58	40
Zambie	**46**	48	65	36	36
Zimbabwe	**61**	72	65	54	52

Le présent rapport fournit une base de référence sur l'Afrique en ce qui concerne l'indicateur 6.5.1 des objectifs de développement durable (ODD) : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Il est le fruit du travail de 51 pays africains.

La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est un élément fondamental pour atteindre les ODD en Afrique et respecter les engagements politiques africains y afférents. Une gestion des ressources en eau réussie implique une collaboration entre les gouvernements, les organisations et le secteur privé, à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Si 82 % des pays africains ont institutionnalisé la majeure partie des éléments de la GIRE, la plupart ont peu de chances d'atteindre la cible concernée d'ici à 2030. Désormais, la priorité doit être d'accélérer la mise en pratique concrète de la GIRE sur le terrain, en s'appuyant sur une coordination intersectorielle afin de mobiliser des financements et d'obtenir des résultats durables et équitables.

Au travers de l'analyse des éléments de la GIRE, le présent rapport détermine les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux qui requièrent un attention urgente. Il explique comment les pays et les organismes de bassins hydrographiques et d'aquifères transfrontières peuvent, avec le soutien des Communautés économiques régionales africaines, du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et de la communauté internationale, s'appuyer sur les processus multipartites d'établissement de comptes rendus pour définir des actions prioritaires en vue de réaliser les objectifs fixés à l'horizon 2030.